



CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'EXERCICE 2025 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2026

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 08 juillet 2026 sous la référence EN/EM/011/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 13/09/2023, sous la référence EN/EM/018/2023 et disponible sur le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_CD_CIH_018_2023.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

Abréviations

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BOA	Bank of Africa
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CD	Certificats de Dépôts
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDG CAPITAL	Caisse de dépôt et de gestion
CDM	Crédit du Maroc
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMM	Comptoir Métallurgique Marocain
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
COSUMAR	Compagnie marocaine de sucrerie et raffinage
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc

CRM	Customer Relationship Management
CT	Court terme
DAT	Dépôts à Terme
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham
DMZ	Demilitarized Zone
EMI	Ecole Mohammedia des Ingénieurs
FEC	Fonds d'Equipeement Communal
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GCE	Groupe français Caisse d'Epargne
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HEC	Haute Etudes Commerciales
IAS	International Accounting Standards
IDEI	Investissement Direct Etranger à l'Immobilier
IDR	Issuer Default Ratings
IFRIC	International Financial Reporting Interpretation Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
JNP S.A	Juice & nectar partner
KDH	Milliers de Dhs
LT	Long Terme
Masen	Moroccan Agency for Sustainable Energy
MBA	Master of Business Administration
MCM	Massira Capital Management
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme

MMDH	Milliards de Dhs
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OSH	Obligation Sécurisée Hypothécaire
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produits Net Bancaire
PV	Procès-Verbal
RC	Registre de Commerce
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme
SAZ	Société d'Aménagement Zenata
SBVC	Société de Bourse des Valeurs de Casablanca
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFS	Société de Financement Spécialisée
SG	Société générale
SI	Système Informatique
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SOMATHES S.A	Société marocaine du thé et du sucre
SONADAC	Société nationale d'aménagement communal
SRF	Support Rating Floor
TMSA	Agence spéciale Tanger Med

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var	Variation
VAR	Value At Risk
VN	Valeur Nominale
VR	Viability Rating
TSC	Taxe de services communaux

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Titres de créance émis par CIH et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale.
FOGALOGÉ	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.

Sommaire

Partie I. ATTESTATIONS & COORDONNEES.....	10
I. Le Président du Conseil d'Administration de CIH Bank.....	11
II. Les commissaires aux comptes.....	12
III. Le conseiller financier.....	14
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière.....	15
V. Agence de notation.....	16
Partie II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK.....	17
I. Renseignements à caractère général.....	18
II. Capital social.....	20
III. Endettement.....	30
IV. Engagements hors bilan.....	35
V. Notation.....	33
Partie III. Gouvernance.....	38
I. Assemblée d'actionnaires.....	39
II. Organes d'administration.....	40
III. Organes de direction.....	61
Partie IV. ACTIVITE.....	78
I. Historique et principaux faits marquants.....	79
II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management.....	83
III. Structure des participations de CIH BANK.....	88
IV. Filiales de CIH Bank.....	90
V. Le secteur bancaire.....	103
VI. Activité du CIH Bank.....	110
Partie V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	117
I. Approche RSE.....	118
II. Capital Humain.....	121
III. Politique de conformité.....	130
Partie VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	133
I. Stratégie de développement.....	134
II. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK.....	136
Partie VII. SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK.....	139

I. Informations financières consolidées entre 2023 et 2025.....	140
II. Rapports des commissaires aux comptes	1
III. Analyse des comptes consolidés IFRS 2023-2025.....	163
Partie VIII. PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS.....	200
I. Indicateurs au 31 Mars 2026.....	201
II. Attestation d'examen limite des Commissaires Aux Comptes.....	202
III. Présentation des comptes.....	206
Partie IX. PERSPECTIVES	209
Partie X. FAITS EXCEPTIONNELS.....	211
Partie XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	213
Partie XII. FACTEURS DE RISQUES.....	215
I.PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES	216
II.DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	217
III. Gestion Actif-Passif.....	225
IV. Ratio de solvabilité et actifs pondérés.....	226
Partie XIII. ANNEXES	229

PARTIE I. ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de CIH BANK

1- Identité :

Dénomination ou raison sociale :	CIH
Représentant légal :	M. Lotfi SEKKAT
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00
Numéro de fax :	+212 5 22 47 99 09
Adresse électronique :	lotfi.sekkat@cihbank.ma

2- Attestation :

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026.

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. LOTFI SEKKAT

Président Directeur Général

II. Les commissaires aux comptes

Identité des commissaires aux comptes de la période sous revue se présente comme suit :

Dénomination ou raison sociale :	Deloitte Audit	Forvis Mazars	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal :	Hicham BELEMQADEM	M. Taha FERDAOUS	Ghali Guessous
Fonction :	Associé	Associé	Associé
Adresse :	Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Bâtiment C, Ivoire III, La Marina Casablanca.	Finance City, Tour 33, Avia Business Center, Bd Moulay Abdellah cherif, Casablanca	7 Bd. Driss slaoui Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 22 47 34	+212 5 22 42 34 25	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 22 47 59	+212 5 22 42 34 00	+212 5 22 29 66 70
Adresse électronique :	hbelemqadem@deloitte.com	Taha.ferdaous@forvismazars.ma	Ghali.Guessous@ma.gt.com
1^{er} exercice soumis au contrôle des CAC :	2024	2021	2015
Dernière date de renouvellement du mandat :	-	Juin 2024	2017, 2020
Date de fin du mandat actuel :	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026	2023

Attestation :

Objet : Document de référence de CIH relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026.

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en norme IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 et aux trimestres clos au 31 mars 2025 et 31 mars 2026.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent « Document de référence » en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Forvis Mazars et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos au 31/12/2023 et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 et 31/12/2025 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Forvis Mazars et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos au 31/12/2023 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 et 31/12/2025 ;
- Les états trimestriels sociaux du Crédit Immobilier et Hôtelier ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des trimestres clos au 31/03/2025 et au 31/03/2026 ;
- Les états trimestriels consolidés en normes IFRS du Crédit Immobilier et Hôtelier ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des trimestres clos au 31/03/2025 et au 31/03/2026.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent « Document de référence », avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

**Forvis Mazars
Taha Ferdaous
Associé**

**Deloitte Audit
Hicham Belemqadem
Associé**

III. Le conseiller financier

1- Identité :

Dénomination ou raison sociale :	CIH
Représentant légal :	M. Younes ZOUBIR
Fonction :	Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie, Finances & Services généraux
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 97 91
Numéro de fax :	+212 5 22 47 97 89
Adresse électronique :	younes.zoubir@cihbank.ma

2- Attestation

Objet : Document de référence du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026.

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement du présent document de référence ;
- Rapports de gestion de CIH relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes de CIH relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH relatifs aux comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH relatifs aux conventions règlementées des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH ;
- Statistiques GPBM au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.
- Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes de CIH sur les comptes sociaux au 31 Mars 2025 et 31 Mars 2026 ;
- Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes de CIH sur les comptes consolidés au 31 Mars 2025 et 31 Mars 2026 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction Générale Déléguée en charge de la Stratégie, Finances et Développement fait partie de CIH, compte tenu de ce qui précède nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés

M. Younes ZOUBIR
Directeur Général Délégué

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

1- Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH
Représentant légal :	Mme Kawtar KARBAL
Fonction :	Responsable Communication Financière et Suivi des Participations des Filiales
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 97 94
Adresse électronique :	Kawtar.karbal@cihbank.ma

V. Agence de notation

1- Identité

Dénomination :	Fitch Ratings
Adresse :	30 North Colonnade, London E14 5GN
Numéro de téléphone :	+44 20 3530 1464
Numéro de fax :	+44 20 14 4291 49
Adresse électronique :	janine.dow@fitchratings.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier. (CIH)
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Site internet	www.cihbank.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	25 avril 1920
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La réception de fonds public ; – L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; – Les engagements par signature ; – La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; – La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; – Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; – Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; – Toute opération d'affacturage ; – Toute opération de change ; – Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; – Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; – Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; – Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; – Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 31 Décembre 2025	3 560 562 400 MAD (35 605 624 actions de valeur nominale 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques et des rapports des commissaires aux comptes	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de CIH Bank, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	<p>De par sa forme juridique, CIH Bank est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, CIH Bank est régi par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire).</p>

	<p>De par sa cotation, CIH Bank est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; – Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances n°2208-19 du 3 juillet 2019. – La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs telle que modifiée et complétée ; – Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ; – La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que complétée et modifiée par la loi 46-06 ; – Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437 ; – La loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; – La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; – Les Circulaires de l'AMMC ; <p>De par son programme d'émission de Certificats de Dépôts, CIH Bank est également soumis à la loi 35-94 relative à certains titres de créance négociables, telle que modifiée et complétée.</p>
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal *	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 39,25%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

**En 2025, le taux d'impôt en vigueur est de 39,25% sachant que le taux cible en 2026 augmentera pour atteindre 40%*

II. Capital social

1- Composition du capital

Le capital social de CIH Bank au 31 décembre 2025 s'établit à 3 560 562 400 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 35 605 624 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

2- Evolution du capital social

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)	VN (en DH)	Prix d'émission (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	-	100 000 000	360 000 000	-	-
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	-	25 000 000	385 000 000	-	-
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	-	100 000 000	485 000 000	-	-
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	-	100 000 000	585 000 000	-	-
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	-	100 000 000	685 000 000	-	-
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	-	100 000 000	785 000 000	-	-
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	-	235 500 000	1 020 500 000	-	-
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	3 061 500	306 150 000	1 326 650 000	100	180
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	20 000 000	1 996 713 100	3 323 363 100	100	100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	3 323 363	-2 991 026 800	332 336 300	100	100
2005	332 336 300	Augmentation de capital en numéraire	18 500 000	1 849 999 700	2 182 336 000	100	100
2009	2 182 336 000	Augmentation de capital par conversion des dividendes	1 283 727	98 357 000	2 280 693 000	100	306
2011	2 280 693 000	Augmentation de capital en numéraire	3 801 155	380 115 500	2 660 808 500	100	253
2019	2 660 808 500	Augmentation de capital en numéraire	1 716 650	171 665 000	2 832 473 500	100	290
2022	2 832 473 500	Augmentation de capital en numéraire	645 073	58 214 600	2 890 688 100	100	310
2022	2 890 688 100	Augmentation de capital en numéraire	1 612 903	161 290 300	3 051 978 400	100	248
2024	3 051 978 400	Augmentation de capital en numéraire	977 499	97 749 900	3 149 728 300	100	358
2025	3 149 728 300	Augmentation de capital en numéraire	4 108 341	410 834 100	3 560 562 400	100	358

Les prix d'émission des augmentations de capital étaient respectivement de 310 DH et 248 DH en 2022, 358 DH en 2024 et en 2025.

Sur la période 1988-2025, CIH Bank a réalisé dix-sept opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes).

En 2022, CIH Bank a réalisé deux opérations d'augmentations de capital, une réservée aux actionnaires et détenteurs de DPS par l'émission de 645 073 nouvelles actions une valeur nominale de 100 DH et un prix d'émission qui s'élève à 310 DH par action, ainsi qu'une deuxième augmentation de capital réservée aux membres du personnel de CIH Bank et de ses filiales concernées par l'émission de 1 612 903 nouvelles actions d'une valeur nominale du titre de 100 DH avec un prix d'émission qui s'élève à 248 DH par action.

Courant l'année, 2024, CIH Bank a réalisé une opération d'augmentation de capital social réservée aux actionnaires et aux détenteurs de DPS par l'émission de 977 499 nouvelles actions, d'une valeur nominale de 100 DH et un prix d'émission qui s'élève à 358 DH par action.

En 2025, CIH Bank a procédé à une augmentation de son capital social, réservée aux actionnaires et aux détenteurs de DPS par l'émission de 4 108 341 nouvelles actions, d'une valeur nominale de 100 DH et un prix d'émission qui s'élève à 358 DH par action.

3- Structure de l'actionariat

L'évolution de l'actionariat de CIH Bank durant la période 2021-2025 se présente comme suit :

Actionnaires	2021			2022			2023			2024			2025		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	17 530 419	61,89%	61,89%	17 530 419	57,44%	57,44%	17 530 419	57,44%	57,44%	17 530 419	55,66%	55,66%	17 820 419	50,05%	50,05%
Holmarcom	33 373	0,12%	0,12%	34 176	0,11%	0,11%	36 328	0,12%	0,12%	37 489	0,12%	0,12%	42 376	0,12%	0,12%
ATLANTASANAD	3 390 664	11,97%	11,97%	3 543 427	11,61%	11,61%	3 543 422	11,61%	11,61%	3 655 265	11,61%	11,61%	3 560 812	10,00%	10,00%
RCAR	1 077 250	3,80%	3,80%	1 101 769	3,61%	3,61%	1 077 250	3,53%	3,53%	1 639 980	5,21%	5,21%	1 946 409	5,47%	5,47%
CDG	1 702 511	6,01%	6,01%	2 105 738	6,90%	6,90%	2 105 738	6,90%	6,90%	2 105 738	6,69%	6,69%	1 815 738	5,10%	5,10%
Divers	4 590 518	16,21%	16,21%	4 591 352	15,04%	15,04%	4 858 848	15,92%	15,92%	5 155 965	16,37%	16,37%	9 223 598	25,90%	25,90%
PERSONNEL GROUPE CIH BANK	-	-	-	1 612 903	5,28%	5,28%	1 367 638	4,48%	4,48%	1 372 427	4,36%	4,36%	1 196 272	3,36%	3,36%
Total	28 324 735	100,00%	100,00%	30 519 784	100,00%	100,00%	30 519 784	100,00%	100,00%	31 497 283	100,00%	100,00%	35 605 624	100,00%	100,00%

Source : CIH Bank

En 2022, CIH Bank a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 400 MDH au profit des membres du personnel de CIH Bank et de ses filiales concernées par l'émission de 1 612 903 nouvelles actions au prix de 248 DH par action, soit un taux de réalisation de l'augmentation de capital de 100%. Cette opération a permis au personnel du groupe une prise de participation dans le capital de 5,28%.

En 2024, CIH Bank a procédé à une opération d'augmentation de capital social d'un montant de 350 MDH réservée aux actionnaires et aux détenteurs de DPS par l'émission de 977 499 nouvelles actions à un prix d'émission qui s'élève à 358 DH par action, soit un taux de réalisation de 100%.

En 2025, CIH BANK a augmenté son capital social d'un montant de 1,5 MMDH réservé aux actionnaires et aux détenteurs de DPS par l'émission de 4 108 341 nouvelles actions avec un prix d'émission qui s'élève à 358 DH par action.

À la date d'enregistrement du document de référence, l'actionnariat actuel de CIH Bank se présente comme suit :

Actionnaires	Avril 2026		
	Nombre d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
GROUPE CDG ET ORGANISMES GERES	21 582 566	60,62%	60,62%
<i>MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT</i>	<i>17 820 419</i>	<i>50,05%</i>	<i>50,05%</i>
<i>CDG</i>	<i>1 815 738</i>	<i>5,10%</i>	<i>5,10%</i>
<i>RCAR</i>	<i>1 946 409</i>	<i>5,47%</i>	<i>5,47%</i>
GROUPE HOLMARCOM	3 603 188	10,12%	10,12%
<i>HOLMARCOM</i>	<i>42 376</i>	<i>0,12%</i>	<i>0,12%</i>
<i>ATLANTASANAD</i>	<i>3 560 812</i>	<i>10,00%</i>	<i>10,00%</i>
FLOTTANT	9 200 233	25,84%	25,84%
ADMINISTRATEURS	23 365	0,07%	0,07%
PERSONNEL GROUPE CIH BANK	1 196 272	3,36%	3,36%
TOTAL	35 605 624	100,00%	100,00%

Source : CIH BANK

4- Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 MDH
Résultat Net	252 MDH
Situation Net	4 245 MDH
% d'intérêt	50,05%
Actionnariat	CDG (100%)

Au 30 juin 2025 - comptes sociaux (exercice social du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1)

b) AtlantaSanad

Activité	Assurance
Capital	603 MDH
Résultat Net	468 MDH
Situation Nette	2 482 MDH
Prime émises brutes	6 049 MDH
% d'intérêt	10,00%
Actionnariat	Holmarcom Insurance Activities (55,92%), Holmarcom (11,11%), CIH Bank (10,0%), CDG (9,6%), Flottant (13,37%)

Au 31 décembre 2025- comptes consolidés

c) Caisse de Dépôt et de Gestion

Activité	Gestion de l'épargne
Capital	12 305 MDH
Résultat Net part du groupe	4 974 MDH
Situation Nette	33 819 MDH
PNB	16 038 MDH
% d'intérêt	5,10%
Actionnariat	Établissement public

Au 31 décembre 2025- comptes consolidés

5- Franchissement de Seuil de participations :

ATLANTASANAD ASSURANCE :

En date du 2 octobre 2020, et dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société AtlantaSanad Assurance (absorbante) avait déclaré avoir reçu un transfert de 1.694.808 actions CIH Bank de la part de la société SANAD (absorbée), et avoir franchi à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de CIH Bank. A date, AtlantaSanad Assurance détient 3 560 812 actions, soit 10,00% du capital de CIH BANK.

a- RCAR :

En 2024, le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) a annoncé avoir franchi à la hausse le seuil réglementaire de participation de 5% dans le capital de CIH Bank à la suite de l'acquisition de 660 294 actions, dans le cadre de sa souscription à l'augmentation de capital de la banque.

6- Capital potentiel :

Il convient à signaler qu'une opération d'augmentation du capital social, est prévue en 2026, donnant lieu à un montant maximum d'un milliard (1000 000 000) de dirhams, prime d'émission comprise par émission d'actions nouvelles, à libérer par des apports en numéraire.

7- Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH Bank.

Un pacte d'actionnaires est signé entre CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank « QIIB » en date du 11 novembre 2015, portant sur la création de la banque participative QMB Company, devenue ensuite « UMNIA Bank ». Le pacte encadre les relations des actionnaires de « UMNIA Bank » en application de leurs engagements mutuels énoncés par le protocole d'accord conclu le 9 Février 2015 (Mémorandum d'entente) qui traite essentiellement du sujet de la gouvernance à travers :

- La composition et le cadre de fonctionnement du directoire,
- La composition et le cadre de fonctionnement du conseil de surveillance,
- La constitution d'un comité d'audit et des risques,
- La constitution d'un comité de nomination et de rémunération,
- La constitution d'un comité stratégique et des investissements.

Le pacte n'est assorti d'aucune limitation de durée.

8- Négociabilité des titres de capital

Les actions de CIH Bank sont cotées au premier compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité de ces actions.

- **Caractéristiques des actions CIH Bank**

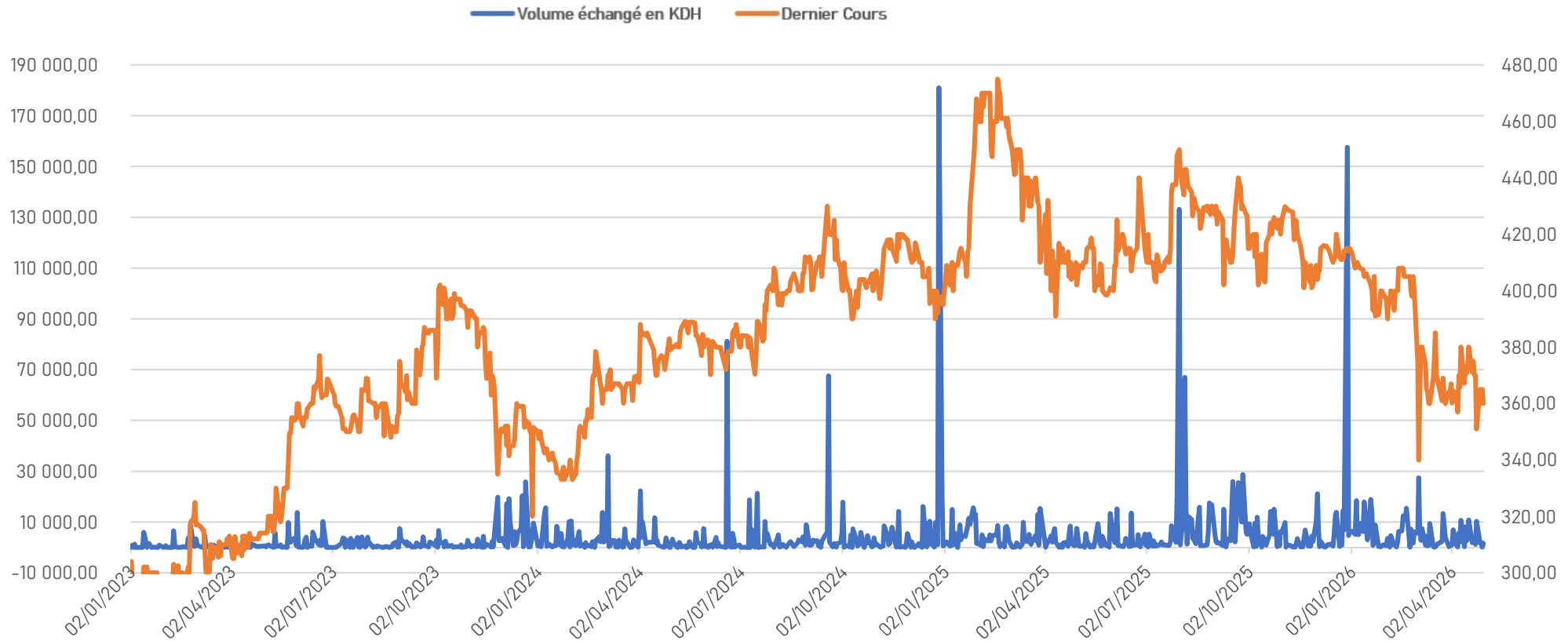
Les caractéristiques des actions de CIH Bank sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code ISIN	MA0000011454
Compartiment	Marché principal A
Secteur	Banques

Source : CIH Bank

- **Evolution du cours de CIH Bank**

L'action CIH présente l'évolution suivante :



Source : Bourse de Casablanca

La valeur CIH Bank, a connu une hausse progressive au cours des années 2023, 2024 et 2025 ainsi qu'au début 2026. Le cours le plus élevé enregistré a atteint de 475 DH, tandis qu'un volume d'échanges particulièrement important e été observé en 2025 et au cours des premiers mois de 2026.

Les cours enregistrés ainsi que le volume des transactions sur le marché central des titres CIH Bank se présentent comme suit :

- **Période d'observation annuelle**

Cours du marché central	2023	2024	2025
Cours haut (en DH)	402	430	480
Cours bas (en DH)	282	333	400
Volume des transactions (en KDH)	429 005	783 822	1 463 304
Volume quotidien moyen (en KDH)	1 723	3 350	5 924

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation trimestrielle**

Cours du marché central	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026
Cours haut (en DH)	432	459	432	417
Cours bas (en DH)	398,45	402	393	340
Volume des transactions (en KDH)	163 935	597 138	433 463	324 550

Source : Bourse de Casablanca

- **Période d'observation mensuelle**

Cours du marché central	Nov-25	Déc-25	Jan-26	Fév-26	Mar-26	Avr-26
Cours haut (en Dh)	429,8	420	417	408	392	395
Cours bas (en Dh)	401	404	390	381	340	351
Volume des transactions (en Kdh)	37 277	270 510	129 507	97 542	97 501	77 948

Source : Bourse de Casablanca

- **Suspension de cotation de la valeur CIH**

La valeur CIH n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2023, 2024 et 2025.

9- Politique de distribution de dividendes

- **Dispositions statutaires**

L'article 30 des statuts de CIH Bank stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- 10- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds de réserve est descendu au-dessous de ce dixième ;
- 11- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- 12- Toute somme que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

La politique de distribution adoptée par CIH BANK pour la période sous revue s'est traduite par un taux de distribution moyen de 58%, tout en tenant compte de l'évolution des ratios prudentiels.

- **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices**

Au titre des exercices 2023-2025, CIH Bank a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

KDH	2023(n)	2024(n)	2025(n)
Résultat Net (A)	620 007	750 043	918 696
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	427 277	440 961	498 479
Taux de distribution (B) / (A)	69%	57%	54%
Nombre d'actions	30 519 784	31 497 283	35 605 624
Résultat Net par action (en DH)	20	24	26
Résultat Net par action ajusté* (en DH)	21	25	29
Dividende par action (en DH)	14	14	14

*Résultat Net/Nombre d'actions avant l'opération d'augmentation de capital réalisées en 2025

Source : CIH Bank

III. Endettement

1- Les principales caractéristiques du programme de certificats de dépôt

Les Certificats de dépôt sont des titres de créance négociables émis par CIH Bank dans le cadre d'un programme d'émission de Certificats de dépôt plafonné à 15 MMDH, et ce dans la lignée du plan de développement de la banque.

Les Certificats de dépôt sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement du principal selon la formule in fine, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

L'encours des certificats de dépôt au 30 Avril 2026 s'établit à 8 037,0 MDH.

2- Emissions d'emprunts obligataires

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société réunie en date du 15 juin 2022, a autorisé la mise en place d'un programme d'émissions obligataires, classiques ou subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 6.000.000.000 (Six milliards) de dirhams, réalisable en une ou plusieurs fois et donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration.

En juillet 2022, CIH Bank a clôturé avec succès une émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de Huit-Cents millions (800.000.000) de dirhams. L'opération a été structurée en une seule tranche à taux révisable annuellement, perpétuelle et non cotée à la bourse de Casablanca.

En juin 2024, la banque réalise une émission obligataire subordonnée par placement privé d'un montant d'un milliard (1 000 000 000) de dirhams, L'opération a été structurée en deux tranches, non cotées à la bourse de Casablanca.

En novembre 2025, CIH Bank clôture une émission obligataire subordonnée par placement privé d'un montant total d'un milliard (1 000 000 000) de dirhams. Cette opération a été structurée en deux tranches, non cotées à la bourse de Casablanca.

3- L'encours des titres de créances émis par CIH BANK

A fin Avril 2026, l'encours des titres de créances émis par CIH Bank se présente comme suit :

NATURE	Date Emission	Taux actuel (%)	Nature du taux	Fréquence de révision	Prime de risque	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Encours (Kdh)
Obligations subordonnées	18/05/2018	4,02	Taux Fixe	-	0,80%	10	In Fine	18/05/2028	82 600	82 600
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,82	Taux Fixe	-	0,80%	10	In Fine	15/12/2026	39 400	39 400
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,46	Taux Révisable (15/12/2026)	Annuelle	0,70%	10	In Fine	15/12/2026	960 600	960 600
Obligations subordonnées	18/05/2018	4,02	Taux Fixe	-	0,80%	10	In Fine	18/05/2028	417 400	417 400
Obligations subordonnées	18/05/2018	2,88	Taux Révisable (18/05/2026)	Annuelle	0,65%	10	In Fine	18/05/2028	500 000	500 000
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	6,23	Taux Révisable (28/12/2026)	Annuelle	2,85%	10	In Fine	28/12/2028	150 000	150 000
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	4,96	Taux Révisable (28/12/2026)	Annuelle	2,65%	10	In Fine	28/12/2028	350 000	350 000
Obligations subordonnées perpétuelles	28/07/2022	4,33	Taux Révisable (28/07/2026)	Annuelle	2,15%	10	In Fine	28/07/2032	800 000	800 000
Obligations subordonnées	07/06/2024	4,44	Taux Fixe		0,70%	10	In Fine	07/06/2034	350 000	350 000
Obligations subordonnées	07/06/2024	2,7	Taux Révisable (07/06/2026)	Annuelle	0,60%	10	In Fine	07/06/2034	650 000	650 000
Obligations subordonnées	28/11/2025	3,56	Taux Fixe		0,65%	10	In Fine	28/11/2035	500 000	500 000
Obligations subordonnées	28/11/2025	2,78	Taux Révisable (28/11/2026)	Annuelle	0,55%	10	In Fine	28/11/2035	500 000	500 000
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES									5 300 000	5 300 000
CD	22/11/2021	2,63	Taux Fixe	-	50	7	In Fine	22/11/2028	981 000	981 000
CD	25/06/2021	2,37	Taux Fixe	-	40	5	In Fine	01/07/2026	188 000	188 000
CD	25/06/2021	2,61	Taux Fixe	-	50	7	In Fine	25/06/2028	485 000	485 000
CD	24/05/2022	2,72	Taux Fixe		40	5	In Fine	24/05/2027	50 000	50 000
CD	24/05/2022	2,54	Taux Révisable (24/05/2026)	Annuelle	40	5	In Fine	24/05/2027	2 045 000	2 045 000

CD	22/09/2023	3,93	Taux Fixe		33	3	In Fine	22/09/2026	293 000	293 000
CD	22/09/2023	4,07	Taux Fixe		37	4	In Fine	22/09/2027	345 000	345 000
CD	30/04/2025	2,92	Taux Fixe		35	5	In Fine	30/04/2030	1 200 000	1 200 000
CD	23/10/2025	2,47	Taux Fixe		25	1	In Fine	22/10/2026	660 000	660 000
CD	23/10/2025	2,58	Taux Révisable (23/10/2026)	Annuelle	35	5	In Fine	23/10/2030	975 000	975 000
CD	23/10/2025	2,95	Taux Fixe		35	5	In Fine	23/10/2030	815 000	815 000
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT									8 037 000	8 037 000
TOTAL GENERAL									13 337 000	13 337 000

**la date de jouissance ne correspond pas souvent à la date d'émission
Source : CIH Bank*

4- Emissions de titres de créances décidées mais non encore réalisées

En 2026, la banque envisage sous réserve de l'approbation de son conseil d'administration une éventuelle émission obligataire subordonnée d'un montant de 1 000 000 000 DH, et une autre perpétuelle de 750 000 000 DH.

Toutefois le montant global autorisé par l'AGO du 15 Juin 2022 s'élève à 6 MMDH. Le reliquat du montant global autorisé par ledit AGO s'élève à 3.2 MMDH.

5- Dettes bancaires

CIH Bank n'est assujetti à aucun covenant au titre de ces dettes bancaires.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 840 652	13 531 143	14%	16 959 748	25%
Dettes envers les établissements de crédit à l'étranger	1 355 382	1 068 418	-21%	1 226 219	15%

Source : CIH Bank – comptes sociaux

A fin 2025 les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 25%, s'élevant à 16 959,7 MDH par rapport à fin 2024.

Les dettes envers les établissements de crédits à l'étrangers ont connu une hausse de 15%, et atteignent 1 226,2 MDH due à l'appréciation de la part des emprunts financiers étranger en 2025.

IV. Engagements hors bilan

1- Engagements Hors bilan :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements donnés et reçus par la banque sur la période 2023 - 2025 :

En MDH	2023	2024	Var (%)	2025	Var (%)
ENGAGEMENTS DONNES	20 327	18 739	-7,8%	32 620	74,1%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	318	-	NA	100	NA
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	12 060	10 473	-13,2%	21 127	>100%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 027	17	-98,4%	3 765	>100%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 923	8 249	19,16%	7 629	-7,5%
ENGAGEMENTS RECUS	16 430	15 169	-7,7%	15 030	-0,9%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés	-	-	NA	-	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits et assimilés	604	604	0,1%	605	0,03%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	15 826	14 565	-8,0%	14 425	-1,0%
Garanties de crédits	15 826	14 565	-8,0%	14 425	-1,0%
Autres garanties reçues	-	-	-	-	-

Source : CIH Bank – comptes sociaux

A fin décembre 2024, les engagements donnés affichent une baisse de 7,8 % à 19 MMDH contre 20,3 MMDH à fin 2023, tirés par la baisse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés passant de 1 027 MDH en décembre 2023 à 17 MDH en 2024.

En ce qui concerne les engagements reçus, ils affichent une baisse de 7,7% à fin 2024 suite à la dépréciation des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

A fin décembre 2025, les engagements donnés affichent une hausse de 74,1 % à 33 MMDH contre 18,7 MMDH à fin 2024, tirés par la hausse simultanée des engagements de financement données en faveur d'établissement de crédit assimilés et des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés passant successivement de 10 473 MDH à 21 127 MDH et de 17 MDH à 3 765 MDH en 2025.

En ce qui concerne les engagements reçus, ils affichent une baisse de 0,9% à fin 2025 suite à la dépréciation des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

2- Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH Bank

V. Notation

Le Crédit Immobilier et Hôtelier a fait l'objet d'une notation pour la première fois par Fitch Ratings au titre de l'exercice 2016.

En 2025, Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut à long terme (LT) en devises étrangères et locales (IDR) de Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) à 'BB' avec une perspective stable. Fitch a également confirmé la note viabilité (VR) du CIH à 'b+' et la note nationale à long terme à 'AA-(mar)' avec une perspective stable.

La notation du CIH se décline comme suit :

Notation	17-fév-23	26-jui-23	07-fév-24	21-jan-25	30-déc-25
Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« BB » perspective stable	« BB » perspective stable	« BB » perspective stable	« BB » perspective stable	« BB » perspective stable
Notation par défaut (IDR - Issuer Default Ratings) à court terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« B »	« B »	« B »	« B »	« B »
Notation nationale à long terme	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable	« AA-(mar) » perspective stable
Notation nationale à court terme	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »	« F1+(mar) »
Note de viabilité (VR - Viability Rating)	« b+ »	« b+ »	« b+ »	« b+ »	« b+ »
Note de support	« 3 »	« 3 »	« 3 »	« 3 »	« 3 »
Risque souverain de la notation par défaut (IDR) à long terme en monnaie étrangère et en monnaie locale	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable	« BB+ » perspective stable
Note de support planché - Support Rating Floor (SRF)	« BB »	« BB »	« BB »	« BB »	« BB »

Source : Fitch Rating

Le rapport de notation relative à l'année 2025 émis le 30 Décembre 2025, Ci-dessous un résumé du commentaire de l'agence de notation Fitch sur facteurs d'évaluation clés de l'année 2025 :

Les notations par défaut de l'émetteur (IDRs-Issuer Default Rating) du CIH sont stimulés par le soutien potentiel des autorités marocaines, comme le reflète sa note de soutien gouvernemental (GSR) de « bb ». La perspective stable des IDR de la banque reflète celle de la notation souveraine du Maroc.

La notation de viabilité de CIH traduit avant tout l'amélioration de sa situation financière, elle tient également compte de sa position de leader en tant qu'établissement spécialisé dans le financement immobilier et les prêts hypothécaire, ainsi que

d'un modèle économique désormais stabilisé, d'un niveau de rentabilité jugé satisfaisant, d'une liquidité adéquate et d'une structure de financement solide et équilibrée.

L'environnement opérationnel favorable du Maroc s'appuie sur une croissance soutenue du PIB 3,9 % attendu en 2026, une stabilité macroéconomique et des projets d'infrastructures ambitieux qui stimulent la demande de crédit. La diversification des moteurs de l'économie ainsi que la poursuite des investissements publics contribuent à renforcer la performance du secteur bancaire. Par ailleurs, un cadre réglementaire prudent consolide la résilience des banques.

CIH Bank maintient sa position de leader sur le marché du crédit immobilier. Son modèle économique, désormais plus diversifié et moins dépendant du secteur immobilier, gagne en stabilité. Ainsi, la part des prêts non immobiliers dans l'encours total de crédits de CIH a atteint 58 % à la fin du premier semestre 2025, contre 31 % fin 2016, se rapprochant ainsi de l'objectif fixé de 60 %.

Enfin, le ratio de fonds propres Equity Tier 1 (CET1) de la banque s'établit à 8,4% à la fin du premier semestre 2025, légèrement supérieure au minimum réglementaire de 8 %.

PARTIE III. GOUVERNANCE

I. Assemblée d'actionnaires

Les dispositions statutaires de CIH BANK concernant l'Assemblée d'Actionnaires se présentent comme suit :

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en Assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des Assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

1- Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

2- Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les statuts ne prévoient aucune attribution des droits de vote double

II. Organes d'administration

1- CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION - NOMINATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Ledit administrateur indépendant est nommé, rémunéré et révoqué dans les mêmes conditions et modalités appliquées aux administrateurs. Une rémunération exceptionnelle peut lui être allouée pour les missions qui lui sont confiées à titre spécial et temporaire

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs non exécutifs qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Lors de sa nomination, un administrateur personne morale, est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée,

cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

2- DUREE DES FONCTIONS

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

3- ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux statuts, les membres indépendants du conseil d'administration, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire.

4- PRESIDENCE -VICE-PRESIDENCE -ET SECRETARIAT DU CONSEIL

4- 1 PRESIDENCE

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

4-2 VICE-PRESIDENCE

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16 des statuts, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'Assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1 des statuts.

4-3 SECRETARIAT

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16 des statuts. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

5- DELIBERATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours ; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification. Cependant, cette disposition n'est plus valable lorsque le Conseil d'Administration doit statuer sur :

1. La nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration ;
2. La nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
3. La révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
4. L'arrêté des comptes annuels et l'ensemble des décisions liées, à savoir, la convocation des assemblées des actionnaires, la fixation de l'ordre du jour, l'arrêté des termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter.

Un administrateur peut donner mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration. Chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président, et signés par ce dernier et par au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins. Les procès-verbaux indiquent le nom des administrateurs présents, représentés ou absents. Ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial ou sur un recueil de feuilles mobiles tenus conformément à la Loi. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le Secrétaire.

6- ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que ces actes dépassaient ledit objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu de circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession par la Société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé font l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 26 des statuts.

Le Conseil constitue en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée, et par les textes législatifs et réglementaires concernant son activité. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Toutes les personnes participant aux réunions desdits comités sont tenues à l'obligation de discrétion prévue par les dispositions légales et réglementaires.

7- RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÈGUES

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le Conseil d'Administration répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables.

Le conseil lui-même peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités prévus à l'article 51 de la loi 17-95, une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure prescrite par l'article 56 de ladite loi.

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la rémunération du Président du Conseil et du Secrétaire du Conseil et son mode de calcul et de versement.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

8- Membres du Conseil d'Administration

A la date du 02 avril 2026, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom et fonction	Date de nomination ou de cooptation par le Conseil d'Administration	Fin du Mandat
Président	M. Lotfi SEKKAT Président Directeur Général de CIH Bank	11/06/2019	AGO statuant sur les comptes 2030
Administrateurs	M. Khalid SAFIR Directeur Général de la CDG	13/09/2022	AGO statuant sur les comptes 2026
	Massira Capital Management représentée par Monsieur Mahmoud BERRICHI Représentant Permanent de Massira Capital Management	21/02/2024	AGO statuant sur les comptes 2026
	Madame Laila MAMOU Directrice de l'engagement citoyen du Groupe CACF et Présidente du fonds de dotation for Youth, Administratrice indépendante dans le Groupe CDG	16/05/2024	AGO statuant sur les comptes 2029
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	08/05/2006	AGO statuant sur les comptes 2026
	M. Ali BENSOUDA, Directeur Général de la Branche Epargne et Prévoyance de la CDG ;	16/11/2023	AGO statuant sur les comptes 2028
	M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM	20/04/2015	AGO statuant sur les comptes 2025
	Mme Dayae OUDGHIRI Présidente de la Société FULGURANS	13/11/2019	AGO statuant sur les comptes 2030
Administrateurs indépendants	M. Hassan BOULAKNADAL Président Directeur général de la CIMR	18 /06 / 2025	AGO statuant sur les comptes 2030

Fonction	Nom et fonction	Date de nomination ou de cooptation par le Conseil d'Administration	Fin du Mandat
	Mme Assia BENHIDA Associée chez PwC Advisory ESG	17 /12/ 2025	AGO statuant sur les comptes 2030
	Mme Myriem TAZI Consultante indépendante en stratégie	16/11/2022	AGO statuant sur les comptes 2027
	M. Lhassane BENHALIMA Consultant indépendant	19/05/2023	AGO statuant sur les comptes 2028

9- Critères adoptés en matière d'indépendance des administrateurs et de parité homme/femme

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 4 administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration est actuellement composé de quatre femmes sur un total de douze membres, soit une proportion de 33,33%.

Des mesures ont été prises pour augmenter le nombre de femmes au sein du conseil et l'adoption de politiques de promotion interne visant à préparer les femmes à des rôles de leadership. De plus, le Conseil s'engage à revoir régulièrement la composition du conseil pour s'assurer du respect continu de ces exigences réglementaires.

Ces initiatives reflètent l'engagement du Conseil à se conformer pleinement aux dispositions légales concernant la parité homme/femme et l'indépendance des administrateurs, dans le but de renforcer la gouvernance et l'égalité des genres au sein de l'organisation.

10- Curriculum Vitae et mandats des membres du Conseil d'Administration

Monsieur Lotfi SEKKAT, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Lotfi Sekkat a intégré le CIH Bank en tant que Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en Juin 2019 en qualité de Président Directeur Général de CIH Bank.

Antérieurement à sa nomination à CIH Bank, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

Monsieur Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

Principaux mandats occupés au 31 12 25

Entreprise	Type de Mandat
CIH BANK	Président du Conseil d'Administration
SOFAC	Président du Conseil d'Administration
UMNIA BANK	Vice-Président du Conseil de Surveillance
LANA CASH	Président du Conseil d'Administration
ATLANTASANAD	Administrateur
CGEM	Président de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier (FSBF)
Al Akhawayn University	Administrateur
ISCAE	Administrateur
Bourse de Casablanca	Administrateur

Monsieur Khalid SAFIR, Administrateur

Monsieur Khalid SAFIR est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2022.

Il a entamé sa carrière à l'office d'exploitation des ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des systèmes d'information, à la trésorerie générale du Royaume de 2004 à 2006.

Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'école polytechnique de Paris en 1991 et de l'école Nationale de la statistique et de l'administration économique de Paris en 1993.

Principaux mandats occupés au 31 12 25

Sociétés	Qualité
CIH Bank	Membre
Crédit Agricole du Maroc	Représentant permanent CDG
Bank Of Africa (BOA)	Représentant permanent CDG
Al Barid Bank (ABB)	Représentant permanent CDG
Atlantic Re	Président
Casablanca Finance City Authority (CFCA)	Représentant permanent CDG
Barid Al Maghrib (BAM)	Représentant permanent CDG
CDG Capital	Président
CDG Invest	Président
Medi Telecom (Orange)	Membre
Fonds Marocain de Placement (FMP)	Membre
MADAEF	Président

Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)	Vice-Président
Université Internationale de Rabat (UIR)	Membre
FONDATION CDG	Président
FONDATION AHLY	Président
Tanger Med Special Agency (TMSA)	Membre
CDG Développement	Président
SONADAC	Vice-Président
Al Akhawayn University (AUI)	Membre
Al Omrane	Membre
Université Euro Méditerranéenne de Fès	Membre
CDG Capital Real Estate	Président
l'Agence Nationale de Soutien Solidaire	Membre
GPBM	Membre

Monsieur Mahmoud BERRICHI, Administrateur

Monsieur Mahmoud BERRICHI est actuellement Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), poste qu'il occupe depuis décembre 2023. Avant cela, il a été Directeur des Fonds Institutionnels à la CDG d'avril 2022 à novembre 2023, et Directeur des Risques financiers et du pilotage prudentiel à la CDG de décembre 2019 à mars 2022. Sa carrière chez CDG a débuté en mai 2015, où il a occupé le poste de Responsable du Pilotage Solvabilité Groupe jusqu'en novembre 2019.

Avant de rejoindre la CDG, M. BERRICHI a travaillé au Crédit Agricole Assurances (PREDICA) à Paris en tant que Responsable de la maîtrise des risques d'octobre 2012 à avril 2015, et au Crédit Agricole-CIB (ex : CALYON) à Paris comme Analyste risque de marché de février 2007 à septembre 2012.

Monsieur Mahmoud BERRICHI a étudié à l'École d'ingénieur ENSIIE (Anciennement IIE -Evry - France), une grande école d'ingénieurs, où il a été recruté via le concours Centrale-Supelec et a obtenu son diplôme en 2007. Il a également suivi des classes préparatoires PCSI-PSI* au Lycée Camille Guérin (Poitiers) de 2002 à 2004.

Mandats occupés au 31 12 25

Sociétés	Qualité
CIH Bank	Représentant Permanent MCM
NAMA Holding	Administrateur
FIPAR HOLDING	Administrateur
MADAËF	Administrateur
CDG Développement	Représentant Permanent CDG
CDG Capital Real Estate	Représentant Permanent CDG

Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Administrateur

Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH est actuellement Président Directeur Général de la société Holmarcom. Antérieurement à cette nomination, Il a occupé le poste de conseiller du Président à Holmarcom. Il est également Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance depuis 2006.

Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH a obtenu une maîtrise en gestion - option Finances - de l'Université de la Sorbonne en 1990 ainsi qu'un diplôme de l'École des Cadres de Paris en 1992.

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Sociétés	Mandats au 31/12/2025
HOLMARCOM S.A	Président Directeur Général
HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A	Président Directeur Général
HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A	Président Directeur Général
MASS CEREALES AL MAGHREB S.A	Président du Conseil d'Administration
CREDIT DU MAROC S.A	Président du Conseil de Surveillance
HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A	Président du Conseil d'Administration
LES TOURS BALZAC S.A	Président du Conseil d'Administration
CPA S.A	Président Directeur Général
JNP S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
YELLOWROCK S.A	Président Directeur Général
YELLOWROCK GENEVE	Président Directeur Général
OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT - OMI S.A	Président Directeur Général
SOCIETE CHERIFIENNE DE PARTICIPATIONS - SOCHEPAR S.A	Président Directeur Général
JAWHARAT CHAMAL S.A	Président Directeur Général
MERIMA S.A	Président Directeur Général
BERDIL CAPITAL S.A	Administrateur
REGIONAL AIR LINES S.A	Président du Conseil d'Administration
SOMATHES S.A	Président Directeur Général
JET-SET FLY - J.S.F S.A	Président Directeur Général
LES CONSTRUCTIONS DE BOUSKOURA S.A	Président Directeur Général
LES EAUX MINERALES D'OULMES S.A	Président Directeur Général
OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A	Administrateur
SENEGAL WATER & BEVERAGES COMPANY S.A	Administrateur
EAU TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENT - E.T.E S.A	Administrateur
MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A	Président Directeur Général
DENIA HOLDING S.A	Président du Conseil d'Administration
SMART COMPOSITE COMPANY S.A	Administrateur
ATLANTASANAD S.A	Président Directeur Général

TAKAFULIA ASSURANCES S.A	Président Directeur Général
AIR ARABIA MAROC S.A	Président du Conseil d'Administration
SOCIETE AGRICOLE MIMONA S.A	Administrateur
BISCOLAND S.A	Président Directeur Général
GLOBAL FLY S.A	Président Directeur Général
CORPORATE VENTURE DEVELOPMENT S.A	Président du Conseil d'Administration
AKWA AFRICA	Administrateur
CIH BANK	Administrateur
CIMR	Administrateur
CGEM	Administrateur
FONDATION MOHAMED VI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Administrateur
FONDATION MOHAMED V POUR LA SOLIDARITE	Administrateur
CASA FINANCE CITY	Administrateur
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	Administrateur
FEDERATION MAROCAINE DE L'ASSURANCE	Président
FONDATION ABDELKADER BENSALAH - HOLMARCOM	Vice-Président

Monsieur Mohamed Ali BENSOUA, Administrateur

Monsieur Mohamed Ali BENSOUA est Secrétaire général de la CDG.

Monsieur Mohamed Ali Bensouda, Directeur Général et est Administrateur de Sociétés, il a cumulé plus de 27 ans d'expérience dans des domaines clés tels que la gestion de l'épargne, la prévoyance sociale, le financement, l'asset management, et le private equity. Sa carrière est jalonnée de contributions significatives à la transformation et au développement stratégique des activités financières, en particulier dans la mobilisation de l'épargne et la gestion des fonds de prévoyance, où il a géré avec succès des réserves substantielles et étendu les bénéfices à des millions de personnes.

Depuis 2023, en tant que Directeur Général de la Branche Épargne-Prévoyance, Monsieur Mohamed Ali Bensouda pilote des initiatives clés pour l'inclusion assurance et optimise la gestion de fonds majeurs comme la CNRA et le RCAR. Sa tenure précédente inclut le leadership de la Branche Prévoyance, la direction générale de Finéa, et des rôles stratégiques dans l'organisation et la gestion de l'épargne.

Diplômé en ingénierie d'État avec un MBA de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, il combine expertise technique et vision stratégique. Trilingue (arabe, français, anglais), il contribue également à la communauté en tant que Trésorier Général de la Fédération Royale Marocaine de Golf, illustrant un engagement professionnel et personnel diversifié.

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Sociétés	Qualité
Atlantic Ré	Membre
CIH BANK	Membre
UIR	Membre
FONCIERE UIR	Membre
CDG Capital	Membre

CDG Invest	Membre
PrevInvest	Président
CDG Incept	Représentant permanent CDG
Cosumar	Représentant permanent RCAR
MADAEF	Représentant permanent CDG
Entreprise Services CDG (ex DXC TECHNOLOGY)	Membre
CDG Développement	Membre
CDG Capital Real Estate	Membre
FONDATION CDG	Représentant permanent CNRA
FONDATION AHLY	Membre
Bourse de Casablanca	Représentant permanent CDG

Monsieur Karim CHIOUAR, Administrateur

Monsieur Karim CHIOUAR est Directeur Général Délégué de la société HOLMARCOM.

Au cours de sa carrière professionnelle, il a occupé de nombreux postes de responsabilité, parmi lesquels celui de Directeur Général Adjoint en charge du Financier, Trésorerie et Recouvrement à la CNIA (2001 - 2003). En 2003, il a intégré Attijariwafa Bank en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Crédits et des Risques.

Monsieur Karim CHIOUAR est diplômé d'HEC Paris et de l'ITB.

Principaux mandats occupés au 31/12/2025

Sociétés	Mandats au 31/12/2025
HOLMARCOM S.A	Directeur Général Délégué
HOLMARCOM INSURANCE ACTIVITIES S.A	Administrateur
HOLMARCOM FINANCE COMPANY S.A	Administrateur
SOCIETE AGRICOLE MIMONA S.A	Président du Conseil d'Administration
JNP S.A	Président du Conseil d'Administration
RADIO PLUS S.A	Président du Conseil d'Administration
SNACK FOOD MAROC S.A	Président du Conseil d'Administration
LES TOURS BALZAC S.A	Directeur Général & Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
REGIONAL AIR LINES S.A	Directeur Général & Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
SMART COMPOSITE COMPANY S.A	Administrateur
MASS JORDANIE POUR LE CIE S.A	Administrateur
MASS CEREALES AL MAGHREB S.A	Administrateur
JAWHARAT CHAMAL S.A	Administrateur
SOMATHES S.A	Administrateur
OULMES DRINKS DEVELOPMENT S.A	Administrateur
DENIA HOLDING S.A	Administrateur
SOCIETE COMMUNE DE PARTICIPATION S.A	Administrateur

ATLANTASANAD S.A	Administrateur
NAJMAT AL BAHR S.A	Administrateur
PEACOCK S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
YELLOWROCK S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
CPA S.A	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
ATLANTA NON VIE CI S.A	Administrateur
AIR ARABIA MAROC S.A	Représentant permanent de REGIONAL AIR LINES S.A
MERIMA S.A	Administrateur
CREDIT DU MAROC S.A	Membre du Conseil de Surveillance
HOLMARCOM AFRICA FINANCIAL SERVICES S.A	Administrateur
LES EAUX MINERALES D'OULMES S.A	Représentant permanent de la société OMI S.A
BISCOLAND S.A	Administrateur
DENIA IVOIRE S.A	Président du Conseil d'Administration
MASS CEREALES SENEGAL S.A	Président du Conseil d'Administration
SENEGAL WATER & BEVERAGES COMPANY	Administrateur
TAKAFULIA ASSURANCES	Administrateur
BERDIL CAPITAL S.A	Président du Conseil d'Administration
GLOBAL FLY S.A	Administrateur
SCANDIMAR S.A	Administrateur
CORPORATE VENTURE DEVELOPMENT S.A	Administrateur
COMPTOIR METALLURGIQUE MAROCAIN – CMM S.A	Administrateur
CIH	Administrateur
NEBETOU FUND	Membre du Conseil de Surveillance

Madame Dayae OUDGHIRI, Administrateur

Madame Dayae OUDGHIRI est Présidente de la société Fulgurans.

Entre 2005 et 2008, elle a occupé le poste de Directeur Corporate Finance à CDG Capital avant sa nomination en qualité de Directeur Délégué auprès du Directeur Général à la CDG.

De 2010 à 2017, elle est devenue membre du Directoire de la Moroccan Agency for Sustainable Energy (Masen).

Madame Dayae OUDGHIRI est titulaire d'un diplôme en Analyse financière, Marchés financiers et gestion de portefeuilles et Banque et Finance de Reims Management School, d'une formation en analyse financière des entreprises cotées de Northwestern University – Chicago ainsi que d'un Executive MBA TRIUM New York University – Stern Business School / London School of Economics / HEC Paris, France.

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Entreprise	Type de Mandat
CIH	Administrateur
Mutandis	Administrateur Indépendant
Aradei Capital	Administrateur Indépendant
ADM	Administrateur Indépendant
Sonasid	Administrateur Indépendant
SBM	Administrateur Indépendant
OPCI Secur Rendement FPI-RFA	Membre Indépendant
HIA	Administrateur
Xlinks Morocco	Présidente

Madame Myriem TAZI, Administrateur Indépendant

Madame Myriem TAZI avec une carrière riche et diversifiée dans le domaine du business et de la finance. Elle est diplômée de ESCP Business School et a participé à un programme exécutif de la Harvard Business School centré sur les entreprises familiales et la gouvernance.

Ayant débuté sa carrière en 1997 au groupe Attijariwafa bank, elle a occupé plusieurs postes clés, notamment en tant que Secrétaire Générale en charge des fonctions support à Wafasalaf, et Directrice du programme de transformation et des projets stratégiques à WAFABANK. Ses responsabilités couvraient une large gamme de tâches, de la restructuration des partenariats à la réorganisation juridique, en passant par la mise en place de systèmes de pilotage financier.

En 2006, Madame TAZI a rejoint le groupe Azura, un des leaders mondiaux de la production de tomates. Elle a successivement occupé le poste de Secrétaire Général puis celui de Directrice Générale Adjointe en charge du pôle support, avec des responsabilités étendues allant de la gestion financière à la gouvernance, en passant par les ressources humaines et l'informatique.

Depuis 2020, elle exerce en tant que consultante indépendante en stratégie, transformation d'entreprises et gouvernance. Parallèlement à cela, elle siège en tant qu'administratrice indépendante de CDMLF (Crédit du Maroc Leasing et Factoring) et de Disty Technologies.

En plus de sa carrière professionnelle, Madame TAZI est également active dans le domaine associatif. Elle est membre du bureau de l'ESCP Alumni Maroc et membre de We4She & Maroc Impact.

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Entreprise	Type de Mandat
Disty Technologie	Administrateur indépendant
CIH BANK	Administrateur indépendant
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Administrateur indépendant
CMGP	Administrateur indépendant
Zalar Holding	Administrateur indépendant
Groupe Automotive Distribution	Administrateur

Monsieur Lhassane BENHALIMA, Administrateur Indépendant

Monsieur Lhassane BENHALIMA est un éminent expert en droit avec une spécialisation en droit interne et international de l'Université Robert Shuman de Strasbourg. Il détient un doctorat en droit de la même université, preuve de sa solide formation académique.

Avec une carrière impressionnante de 32 ans à la Bank Al Maghrib, Monsieur Lhassane BENHALIMA a acquis une expérience inestimable dans le secteur bancaire. Vers la fin de sa carrière chez Bank Al Maghrib, il a occupé le poste de Directeur de la Supervision Bancaire de 2014 à 2017. Ce rôle lui a permis de surveiller étroitement le système bancaire, garantissant ainsi la stabilité et l'intégrité du secteur.

Après son passage à la Bank Al Maghrib, Monsieur Lhassane BENHALIMA a rejoint la société SGFG en tant que Directeur Général. Cette société, créée par BAM, est responsable de la gestion des fonds de garantie des dépôts bancaires, un rôle crucial pour la protection des déposants.

La combinaison de sa solide formation en droit et de sa longue expérience dans le secteur bancaire fait de Monsieur Lhassane BENHALIMA un acteur incontournable dans le domaine de la supervision et de la régulation bancaire. Son leadership et son expertise seront certainement précieux pour la SGFG dans la poursuite de ses objectifs de protection des déposants et de promotion de la stabilité financière.

Au 31 décembre 2025, M. Lhassane BENHALIMA n'exerce aucun mandat en dehors de celui détenu pour CIH BANK.

Madame Laïla Mamou, Administratrice

Madame Laila Mamou occupe le poste de Directrice Générale Déléguée de Crédit Agricole Consumer Finance et Directrice de Filiales et Participations. De 1989 à 2018, elle a été Présidente du Directoire de Wafasalaf S.A au Maroc.

Mme Mamou est diplômée d'un DESS en Gestion des administrations et des services publics de l'IAE de CAEN et possède une certification en administration de l'Institut Marocain des Administrateurs.

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Entreprise	Type de Mandat
CIH BANK	Administrateur
MADAEF	Administratrice indépendante
CGI (Groupe CDG)	Administratrice indépendante Membre Comité d'engagements et d'investissement (CEI)
CDG Développement	Membre du Conseil de surveillance

Monsieur Hassan Boulaknadal, Administrateur Indépendant

Monsieur Hassan Boulaknadal est actuellement administrateur indépendant dans le Conseil d'Administration de CIH. En 1994, Hassan Boulaknadal a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine de la gestion d'actifs au sein de la BMCE. Après six années, en 2000, il a accédé au poste de directeur général de BMCE Capital Gestion, tout en occupant des responsabilités au sein de la banque d'affaires BMCE CAPITAL, où il a assumé les fonctions de secrétaire général et d'administrateur de diverses filiales du groupe. Parallèlement à ses activités bancaires, Hassan Boulaknadal s'est également impliqué dans les questions de réglementation financière en tant que président de l'ASFIM de 2002 à 2008.

En 2009, il a été nommé par Sa Majesté le Roi au sein du CDVM (aujourd'hui AMMC) en tant que directeur général, poste qu'il a occupé jusqu'en 2016. Pendant son mandat, Boulaknadal s'est engagé au niveau international dans les organes de régulation, où il a été élu président de l'Union des régulateurs arabes de 2011 à 2013. En 2016, Hassan Boulaknadal a été désigné Directeur de l'Office des changes et a également présidé le comité d'allocation d'actifs de la Caisse marocaine des retraites, en parallèle.

Actuellement, Hassan Boulaknadal est président Directeur Général de la CIMR

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Qualité	Mandant	Entité / Filiale / Participation
Administrateur	CIMR	A6 IMMOBILIER
Administrateur	CIMR	AFMA
Intuitu personae	N/A	AJIAL
Administrateur	CIMR	AJIAL
Intuitu personae	N/A	AKILAM
Administrateur	CIMR	AL MADA HOLDING
Administrateur	CIMR	AL MADA VENTURE CAP
Intuitu personae	N/A	ALHIF
Administrateur	CIMR	Am Invest Morocco
Intuitu personae	N/A	AUTO HALL
Administrateur	CIMR	BANQUE CENTRALE POPULAIRE
Administrateur	CIMR	BRASSERIES DU MAROC
Administrateur	CIMR	CDV PATRIMOINE
Administrateur	CIMR	CDV PROMOTION
Administrateur	CIMR	CENTURIS

Administrateur	CIMR	CFG BANK
Administrateur	CIMR	CHENE CAPITAL
Intuitu personae	N/A	CIMR
Intuitu personae	N/A	CIMR ATTADAMOUN
Administrateur	CIMR	CIMR ATTADAMOUN
Intuitu personae	N/A	CIMR FONCIA
Intuitu personae	N/A	CIMR IDDIKHAR
Administrateur	CIMR	CIMR IDDIKHAR
PCA	CIMR	CIMR IMMO PREMIUM
PCA	CIMR	CIMR INVEST IMMO
PCA	CIMR	CIMR PATRIMOINE
Intuitu personae	N/A	CIMR PREVOYANCE
Administrateur	CIMR	CIMR PREVOYANCE
Administrateur	CIMR	CIMR TRESO PLUS
Intuitu personae	N/A	CIMR TRESO PLUS
Intuitu personae	N/A	COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
Intuitu personae	N/A	COSUMAR
Intuitu personae	N/A	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER
Administrateur	CIMR	EQDOM
Intuitu personae	N/A	GENERATION PERFORMANCE
Intuitu personae	N/A	H PARTNERS
Administrateur	CIMR	LAFARGE HOLCIM MAROC
Intuitu personae	N/A	LARBEL
Intuitu personae	N/A	LESIEUR CRISTAL
Administrateur	CIMR	M'Office
Administrateur Unique	CIMR	NEJMA
Administrateur	CIMR	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
Administrateur	CIMR	OPCI EDUCAPITAL
Administrateur Unique	CIMR	PASTEUR
Intuitu personae	N/A	RAMICAL
Administrateur Unique	CIMR	RANILA
Membre Conseil de Surveillance	CIMR	RISMA
Administrateur	CIMR	SAPINO
Administrateur	CIMR	SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA
Administrateur	CIMR	SOMED

Madame Assia BENHIDA

Madame Assia BENHIDA est associée chez PwC Advisory – Responsable ESG et Market Leader Maghreb depuis 2019 à 2025.

Elle est présidente de la Commission Développement Durable de la CGEM pour un mandat de 2023 à 2026.

Elle est experte en ESG et Durabilité pour le compte de Science Po Paris et de l'Université Mohamed 6 Polytechnique (UM6P) et auprès de L'Agence Nationale de Gestion Stratégique et des participations de l'Etat (ANGSPE).

Principaux mandats occupés au 31 12 2025

Entreprise	Type de Mandat
CGEM	Administrateur
CIH BANK	Administrateur indépendant
Association des Entreprises	Administrateur
Dislog Group	Administrateur indépendant

11- Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

Au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 aucun jeton de présence n'a été servi. En vertu de la convention conclue entre CIH Bank et le Conseil d'Administration du 19 février 2020, ce dernier autorise la rémunération des administrateurs, hors salariés de CIH Bank et de l'actionnaire majoritaire, membres des comités suivants :

- a) Le Comité de Nomination de Rémunération et de Gouvernance
 - b) Le Comité des grands engagements et investissements, anciennement nommé Comité Stratégique ;
 - c) Le Comité d'Audit ;
 - d) Comité des Risques ;
- **Principe :**
 - Le Conseil d'Administration autorise la rémunération des administrateurs membres des comités qui émanent du Conseil.
 - **Eligibilité :**
 - Tout administrateur membre d'un des comités précédents ou de tout comité venant à être créé par le Conseil d'Administration et ne rentrant pas dans le champ de l'exclusion suivante.
 - **Exclusion :**
 - Ne bénéficient pas de cette rémunération, les :
 - Les administrateurs et mandataires sociaux, salariés du C.I.H ;
 - Les administrateurs et mandataires sociaux, salariés de l'actionnaire majoritaire Massira Capital Management ainsi que les administrateurs de CDG.
 - **Règle d'attribution :**
 - Participation à la réunion du comité sous toute forme présenteielle, par visio-conférence, par messagerie ou tout autre moyen ;
 - La participation est justifiée par la feuille de présence signée.
 - **Proposition de nouvelles règles de rémunération : Le Contrat forfaitaire**

Courant l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a adopté de nouvelles règles de rémunération par l'application du contrat forfaitaire pour les administrateurs. Cette démarche vise à garantir une approche équitable et cohérente des modalités de rémunération, en alignant les conditions de tous les administrateurs éligibles, y compris les administrateurs indépendants.

➤ **Règles d'assiduité**

- Entre 25% et 75% d'absence : rémunération au prorata de la participation effective des réunions.
- Au-delà de 75% d'absence : aucune rémunération ne sera versée.

➤ **Montant annuel de rémunération :**

- En tant que membre d'un comité : 300.000 Dirhams brut /an ;
- En tant que Président d'un comité : 350.000 Dirhams brut/an.

La rémunération brute destinées aux membres du Conseil d'Administration de CIH Bank pour les exercices 2023, 2024 et 2025 s'élève à :

- 1 010 KDH pour l'exercice 2023 totalement décaissé en 2023.
- 1 150 KDH pour l'exercice 2024 dont 805 KDH décaissé en 2024.
- 2 250 KDH pour l'exercice 2025 totalement décaissé en 2025.

12- Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

13- Les comités émanant du Conseil d'Administration¹

Suite à la fin du mandat de Monsieur Ahmed Réda CHAMI, la décision de nomination d'un nouveau Président du Comité des Risques et celle de nomination d'un membre du Comité de nomination, rémunération et de gouvernance seront prises lors du prochain conseil d'administration.

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination, rémunération et gouvernance	<p>2 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; – M. Hassan BLOULAKNADAL, membre indépendant 	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité des grands engagements et investissements	<p>5 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Lotfi SEKKAT Président Directeur Général de CIH Bank, Président du Comité ; – M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM – M. Hassan BOULAKNADAL, membre indépendant – Mme Myriem TAZI Consultante indépendante en stratégie – M. Mahmoud BERRICHI, Directeur du pôle risk management du groupe CDG 	<ul style="list-style-type: none"> – Statue sur les actes de gestion ; d'octroi de crédit, d'acquisition et de cession d'éléments d'actifs et plus généralement toute question jugée importante par le Conseil d'administration ; – Statuer sur les Grands Engagements et Investissement de la banque ; – Donne son avis sur les sujets d'investissements ou de désinvestissements suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Politique de gestion du Patrimoine Hors Exploitation ; – Politique d'investissement en activités connexes ; – Politique d'investissement du portefeuille de placements ; – Politique d'Investissements en participations ; 	Mensuel
Comité d'Audit	<p>3 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mme Dayae OUDGHIRI, Présidente de la Société FULGURANS, Présidente du Comité ; – Mme Laila MAMOU, Présidente du fonds de dotation for Youth – M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM 	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé d'assister le Conseil d'Administration et d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. 	Au moins quatre fois par an
Comité des Risques	<p>3 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – M. Lhassane BENHALIMA, Président du Comité ; – M. Mahmoud BERRICHI Directeur du Pôle Risk Management à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) – M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM 	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière de définition de la stratégie globale des risques et du niveau d'appétence aux risques au regard de la capacité au risque de CIH BANK. – Assisté le Conseil d'Administration dans le suivi de la stratégie des risques, la gestion et surveillance des risques et des niveaux auxquels CIH BANK est exposés. 	Au moins quatre fois par an

¹ A la date d'enregistrement du présent document

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Durabilité	<p>2 administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mme Laila MAMOU : Présidente – Monsieur Hassan BENHALIMA : membre indépendant 	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé du suivi de la stratégie RSE et des engagements ESG ; – De l'intégration des risques climatiques et ESG dans la gouvernance des risques, – Du suivi de la finance durable, de la décarbonation et de l'inclusion, – De l'examen et la validation des rapports ESG et climatiques à destination des régulateurs. 	Au moins quatre fois par an

14- Les règles de composition des comités émanant du Conseil d'Administration.

Comités	Composition
Comité de nomination, rémunération et gouvernance	<p>Composition :</p> <p>Le Comité de rémunération, de nomination et de gouvernance est constitué de Trois (3) membres ayant tous la qualité d'administrateur (actuellement le comité est composé d'un membre avec 2 nominations prévues lors des prochains conseils d'administration y compris le remplacement de M. Ahmed Reda Chami). La composition du Comité pourra être modifiée à tout moment par simple décision du Conseil d'administration.</p> <p>Nomination :</p> <p>Parmi les Trois (3) membres du Comité de nomination et de rémunération ayant la qualité d'administrateur, (Deux) membres sont désignés parmi les administrateurs nommés sur proposition de la CDG et un (1) membre est désigné parmi les autres administrateurs.</p>
Comité des grands engagements et investissements	<p>Composition :</p> <p>Le Comité des Grands Engagements et Investissements est constitué de six (6) membres, désignés par le conseil d'administration, ayant tous la qualité d'administrateur.</p> <p>Durée des mandats :</p> <p>Les membres du Comité des Grands Engagements et Investissements se sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.</p> <p>Présidence :</p> <p>La présidence du Comité des Grands Engagements et Investissements est assurée par le Président Directeur Général du CIH. Le Président du Comité convoque les membres du Comité, fixe l'ordre du jour des réunions et préside les séances. Il rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité, ainsi que des avis et propositions formulés par celui-ci.</p>
Comité d'Audit	<p>Composition :</p>

Comités	Composition
	<p>Le Comité d'Audit est constitué de cinq 5 membres. Aucun employé ou dirigeant du CIHBANK ne peut être membre du Comité d'Audit.</p> <p>Le Comité d'Audit est composé d'administrateurs non dirigeants nommés par le Conseil d'Administration, dont un au minimum est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire n°5/W/2016.</p> <p>Ces membres doivent disposer de l'expérience et des compétences requises dans les domaines financier, bancaire, comptable ainsi que dans les activités de l'audit ou du contrôle interne.</p> <p>La composition et les règles de désignation du Comité d'Audit pourront être modifiées à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.</p> <p>Nomination :</p> <p>Trois (3) membres sont désignés parmi les administrateurs nommés sur proposition de la CDG et un (1) membre du Comité d'Audit est désigné parmi les autres administrateurs</p> <p>Présidence :</p> <p>La présidence du Comité d'Audit est assurée par un des membres choisis parmi les administrateurs qui doit être indépendant et qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de CIH BANK.</p> <p>Le Président du Comité d'Audit convoque les membres du Comité, fixe l'ordre du jour des réunions et préside les séances. Il rend compte aussi souvent que nécessaire au Conseil d'Administration des travaux du Comité, ainsi que des avis et propositions formulés par celui-ci.</p>
Comité des Risques	<p>Composition :</p> <p>Le Comité des Risques est constitué de (5) membres ((dont une nomination prochaine lors du conseil d'administration suite à la fin du mandat de M. Ahmed Reda Chami), Aucun employé ou dirigeant du CIHBANK ne peut être membre du Comité des Risques.</p> <p>Le Comité des Risques est composé d'administrateurs non dirigeants, dont un au minimum est indépendant au sens de l'article premier de la circulaire n°5/W/2016.</p> <p>Ces membres doivent disposer de l'expérience et des compétences requises dans les domaines bancaires et de gestion des risques.</p>

Comités	Composition
	<p>La composition du Comité des Risques pourra être modifiée à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.</p> <p>Le Comité des Risques peut associer à ses travaux, sans voix délibérative et sur invitation du Président du Comité : la Direction Générale, les responsables de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale, de la Conformité, du Contrôle Permanent, des Finances, des Risques ainsi que les Commissaires aux comptes et toutes autres personnes jugées nécessaires à l'exercice de ses attributions, selon les points à l'ordre du jour du comité.</p> <p>Nomination :</p> <p>Les membres sont nommés parmi les administrateurs par le Conseil d'Administration.</p> <p>Durée des mandats :</p> <p>Les membres du Comité des Risques sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.</p> <p>Présidence :</p> <p>Le Comité des Risques est présidé par un administrateur indépendant, qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement. Il est désigné parmi les membres du Comité par le Conseil d'Administration.</p>
Comité Durabilité	<p>La composition du Comité des Risques pourra être modifiée à tout moment par simple décision du Conseil d'Administration.</p> <p>Nomination :</p> <p>Les membres sont nommés parmi les administrateurs par le Conseil d'Administration.</p> <p>Durée des mandats :</p> <p>Les membres du Comité des Risques sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.</p>

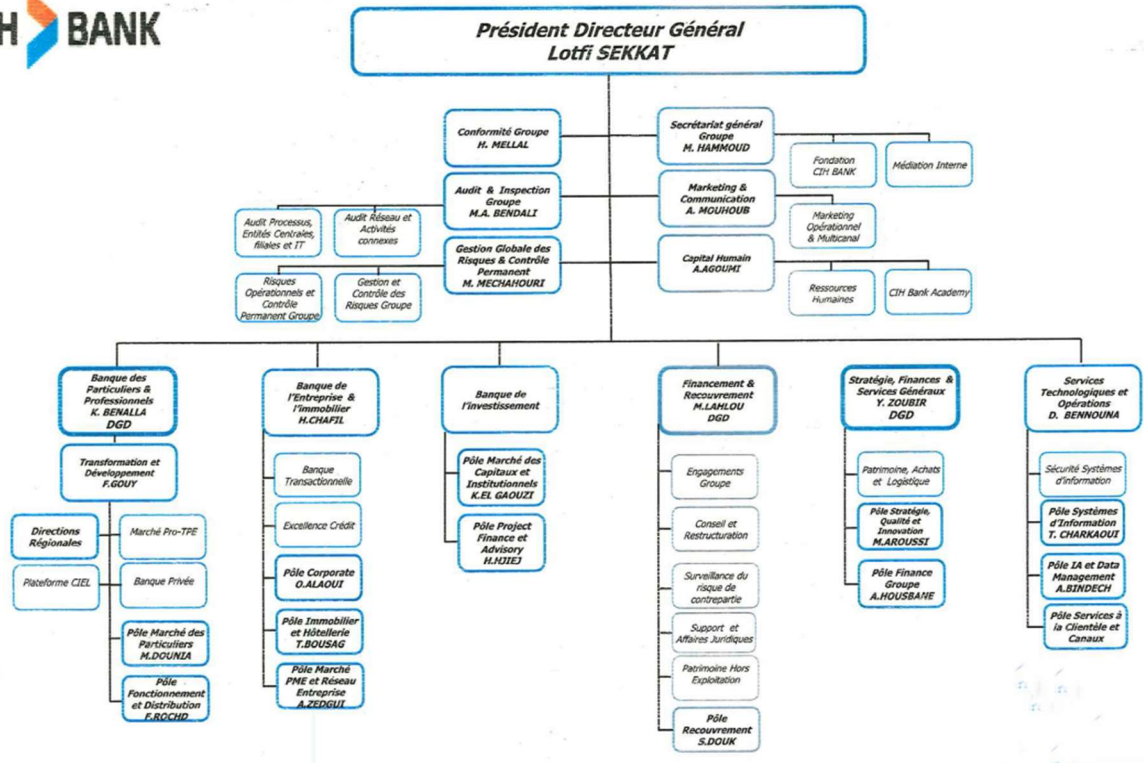
Source : CIH Bank

III. Organes de direction

1- Organigramme fonctionnel

Afin d'accompagner la stratégie de la banque en termes de croissance et développement, CIH Bank a procédé en janvier 2026 à une réorganisation de son organigramme fonctionnel répondant ainsi à une meilleure spécialisation des métiers allant dans la stratégie et la visions de la banque.

Ainsi l'organigramme fonctionnel de CIH Bank à la date de l'enregistrement du document de référence, se présente comme suit :



Source : CIH Bank

2- Les principaux dirigeants de la banque

Au sein de CIH BANK, la liste des principaux dirigeants se présente comme suit à la date d'enregistrement du présent document de référence :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
SEKKAT Lotfi	Président Directeur Général	11/06/2019
BENALLA Khalid	Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels	19/5/2023
ZOUBIR Younes	Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie, Finances & Services généraux	19/5/2023
Mounir LAHLOU	Directeur Général Délégué en charge de Financement & Recouvrement	18/6/2025
HAMMOUD Mouna	Secrétaire Générale du Groupe	01/09/2021

Source : CIH Bank

2-1 Organisation :

— La banque des particuliers et professionnels :

Dans le cadre de son positionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, la Banque des Particuliers et Professionnels répond à ces principales missions :

- Assurer un suivi au plus près du terrain, grâce à une organisation décentralisée au niveau des régions, assurant : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont ;
- Développer de nouvelles sources de PNB par la diversification de l'offre notamment aux professionnels ;
- Veiller à une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 338 agences à fin décembre 2024 implantées dans 81 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales.

— La Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier :

La Banque de l'Entreprise s'occupe principalement d'activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des institutionnels et des grandes entreprises. Pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée, les structures en central sont renforcées par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss.

CIH Bank a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation
- Financement des investissements
- Crédits par signature

- Opérations internationales
- Produits de placement
- Monétique
- Gestion des flux
- Bancassurance

La Banque de l'Immobilier a été créée pour renforcer le positionnement de CIH Bank dans le marché immobilier. Elle a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional. Ce renforcement vise plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

L'organisation de la Banque de l'immobilier a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH Bank en matière de promotion immobilière
- Fidéliser et conquérir la clientèle des promoteurs immobiliers par un réseau autonome de proximité
- Promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes
- Développer les synergies avec les différents centres de profits
- Améliorer la gestion et le suivi du risque

Les entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier comprennent :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière
- La Direction Middle Office Immobilier
- La Direction Post Évaluation et Analyse du marché de l'Immobilier
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière

Le maillage régional des centres d'affaires immobiliers compte 10 centres à travers tout le royaume, ayant pour objectif de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle des promoteurs immobiliers, privés ou institutionnels.

— **La Banque d'Investissement :**

Les activités de marché de gré à gré et organisé ainsi que les opérations internationales ont été confiées à la nouvelle structure dédiée, la Banque de Financement et d'Investissement. Cette structure permet de :

- Concentrer les activités spécifiques du marché de l'Entreprise dans la structure dédiée via un fin ciblage des clients pour une prise en charge sur mesure et plus d'efficacité
- Améliorer la contribution des activités de marché aux résultats de CIH Bank

Les entités au sein de la Banque d'Investissement incluent :

- La Direction des Marchés de capitaux
- La Direction de l'International & de l'Offshore

- La Direction du Corporate Finance

Cette structuration vise à offrir une gestion plus spécialisée et efficace pour répondre aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

– **Gestion globale des risques, recouvrement et contrôle permanent**

La Gestion globale des risques et recouvrement regroupe :

- Le recouvrement des particuliers et professionnels ainsi que la direction des affaires spéciales et patrimoine hors exploitation ;
- La gestion des engagements et des risques ;
- Le support des affaires juridiques ;
- Le contrôle permanent.

– **Stratégie, Finance et développement**

L'entité Finances, Stratégie Finance et Développement a pour mission :

- De tenir une comptabilité fiable et une gestion fiscale efficace ;
- De garantir un contrôle de gestion et des actifs et passifs de l'entreprise ;
- D'assurer une communication sur les résultats financiers et les opérations financières de la banque conforme aux réglementations en vigueur, et de veiller à un suivi efficace des filiales et participations de l'entreprise ;
- Veiller au respect des orientations stratégiques du groupe CIH Bank par les différentes entités

La Direction s'occupe également de la gestion de la filiale du groupe CIH Bank, LANA Cash, spécialisée dans les opérations de transfert de fonds.

– **Services Technologiques, Orga et Qualité**

L'organigramme général de la banque, l'entité Services Technologiques, Orga et Qualité regroupe :

- **Le Pôle Système d'Information** comprenant la Direction Production & Infrastructure et la Direction Organisation & Assistance Fonctionnelle. Ce pôle a pour principale mission de fournir aux directions métiers de CIH Bank un système d'information qui répond aux besoins exprimés, d'assurer le support nécessaire et d'accompagner les directions métiers dans leurs choix futurs. D'autre part, elle est chargée d'accompagner les directions métiers au niveau organisationnel, d'assurer le support avec une description des processus et procédures organisationnelles et d'accompagner les métiers dans les processus de certification. Tout cela passe par une veille technologique et une mise à niveau perpétuelle des outils et moyens techniques.
- **La Direction Qualité** qui a pour mission de veiller au respect des normes qualités, instituée par la banque. Aussi, CIH Bank a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique. Ce projet avait pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la

norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients, ainsi CIH-BANK s'inscrit comme la première banque marocaine à certifier deux activités à la fois, selon la norme ISO 9001 version 2008. Cette certification délivrée par Bureau Veritas, vient couronner le projet qui avait duré près de deux ans et demi.

- **Services à la Clientèle et Canaux alternatifs** qui a pour mission de traiter les prêts et les flux & transactions.
- **Secrétariat Général Groupe**

Ce pôle a pour mission :

- D'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- De coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et réglementaires et intégrant les meilleures pratiques
- D'assurer la fonction de Médiateur Interne au sein de la Banque
- D'assurer la fonction de mise en place de la stratégie RSE de la Banque

- **Pôle Conformité**

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH Bank a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages Swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH Bank a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

- **Pôle Audit et Inspection Générale**

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

- **Pôle Marketing et Communication**

La mission principale de la Direction Marketing et Communication est le développement de produits attrayants qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante. Dans un environnement hautement concurrentiel, l'innovation produit reste le point de différenciation majeur de CIH Bank.

La Direction s'occupe de la médiatisation des différents lancements de produits. Elle veille à la production d'un contenu de communication externe adapté à la cible et à sa diffusion sur les canaux adéquats.

— **Pôle Capital Humain & Services Généraux**

Parmi les principales missions de ce Pôle est de bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Le pôle s'assure de la gestion proactive des ressources humaines de la Banque, sa principale richesse, pour gagner en efficacité et compétence, tout en favorisant l'épanouissement du capital humain de la banque.

Le Pôle a également pour mission d'assurer la gestion du patrimoine de l'entreprise, de ses achats et logistique pour accompagner le développement des activités de la banque et ce aux meilleurs coûts du marché.

2-2 Curriculum Vitae des principaux dirigeants

— **M. Lotfi SEKKAT (61 ans), Président Directeur Général**

Voir (10-Curriculum Vitae et mandats des membres du Conseil d'Administration)

— **M. Khalid BENALLA (60 ans), Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels**

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés à Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

Principaux mandats occupés à la date d'enregistrement du présent document :

Entreprise	Type Mandat
LANA CASH	Administrateur
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
CIH PATRIMMO	Administrateur
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Représentant permanent du CIH BANK
SOFAC	Administrateur

Source : CIH Bank

— **M. Younes ZOUBIR (51 ans) Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie Finance et Services généraux**

M. Younes ZOUBIR est actuellement Directeur Général Délégué en charge de la Stratégie Finance et Développement, poste qu'il occupe depuis mai 2023.

Il a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité puis celle de la Direction Financière en 2008, en tant que membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH Bank pour prendre en charge le Pôle Finances, pour ensuite être nommé en mai 2020 Directeur Général Adjoint des Finances, Services à la Clientèle & Canaux Alternatifs.

M. ZOUBIR est titulaire d'un Executive MBA de l'emlyon business school.

Principaux mandats occupés à la date d'enregistrement du présent document :

Entreprise	Type Mandat
LANA CASH	Représentant permanent du CIH BANK
UMNIA BANK	Représentant permanent du CIH BANK
GHOSN ENNAKHIL	Représentant permanent du CIH BANK
AJARINVEST	Administrateur
CIH PATRIMMO	Président du Conseil d'Administration
TIVOLI	Président du Conseil d'Administration
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI EPARGNE CROISSANCE	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI EPARGNE OBLIGATIONS	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI TRESORERIE	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI COSMOS	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI CASH	Président du Conseil d'Administration
SICAV BMCI TRESO PLUS	Président du Conseil d'Administration

Source : CIH Bank

— **M. Mounir LAHLOU (58 ans) Directeur Général Délégué en charge de Financement & Recouvrement**

M. Mounir LAHLOU est actuellement Directeur Général Délégué en charge Financement & Recouvrement, poste qu'il occupe depuis juin 2025.

Il a débuté sa carrière en 1990 au sein du Crédit du Maroc où il a successivement occupé les fonctions de Directeur du Trade Center puis de Directeur du Centre d'Affaires PME-PMI. En 2000, il rejoint BMCI, d'abord comme Directeur Commercial à BMCI Salaf, avant de prendre des responsabilités croissantes notamment en tant que Directeur du Pôle Énergie, Services, Environnement et Télécom, puis Directeur de Centre d'Affaires, Directeur du Développement Commercial, Directeur des Métiers Spécialisés et de la Synergie, Directeur Réseau Corporate, et enfin Directeur Corporate Banking en charge du Marché Domestique.

En 2024, il intègre CIH Bank en tant que Directeur Général Adjoint en charge du Financement et du Recouvrement avant d'être promu Directeur Général Délégué en 2025.

M. LAHLOU est diplômé en Management Industriel de l'ISEN à Lille (France).

Aucun mandat n'est occupé à la date d'enregistrement du présent document.

– **Mouna HAMMOUD (52 ans), Secrétaire Générale du Groupe**

Mme Mouna HAMMOUD a rejoint CIH Bank en 2020 en tant que Directrice du Pôle Conformité.

Elle a intégré en mai 2020 le Secrétariat Général en qualité de Secrétaire Général Adjoint et Médiateur Interne. Depuis septembre 2021, elle est nommée Secrétaire Générale Groupe du CIH en charge de la Gouvernance, de la RSE et de la Médiation Interne.

Mme HAMMOUD occupait avant le CIH le poste de Directrice Juridique de la Caisse de Dépôt et de Gestion de 2008 à décembre 2019 et de Responsables du Conseil Juridique, de l'inspection Générale et des Actes Sociaux à ONA S.A de 2004 à 2008. Elle a également été que consultante senior en droit des affaires au sein du Cabinet Deloitte de 2001 à fin 2003.

Mme HAMMOUD est titulaire d'un DESS en Droit des Affaires de l'Université Paris XII et d'une licence en droit Privé de l'Université Mohamed V de Rabat.

Principaux mandats occupés à la date d'enregistrement du présent document :

Entreprise	Type Mandat
TIVOLI	Administrateur
UMNIA BANK	Membre du Conseil de Surveillance
CIH PATRIMMO	Administrateur

2-3 Rémunération attribuée aux principaux dirigeants¹

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH Bank s'élève à :

- 18 371 KDH au titre de l'exercice 2025 ;
- 13 577 KDH au titre de l'exercice 2024 ;
- 11 710 KDH au titre de l'exercice 2023 ;
- 14 749 KDH au titre de l'exercice 2022 ;
- 13 499 KDH au titre de l'exercice 2021.

Montant Encours des prêts accordés aux membres de direction²

- 12 646 KDH au titre de l'exercice 2025 ;
- 9 371 KDH au titre de l'exercice 2024 ;
- 9 665 KDH au titre de l'exercice 2023 ;
- 18 862 KDH au titre de l'exercice 2022 ;
- 17 763 KDH au titre de l'exercice 2021.

¹ Correspond à la rémunération attribuée à 7 dirigeants pour l'année 2021, 2022 et à 4 dirigeants pour l'année 2023, 2024 et 5 dirigeants pour 2025

² Correspond aux Encours des prêts accordés à 7 dirigeants pour l'année 2021, 2022 et à 4 dirigeants pour l'année 2023, 2024 et 5 dirigeants pour 2025

Intéressement et participation du personnel actionnaire

Suite à l'augmentation de capital réalisée en 2025, le montant total des actions détenues par le personnel est de 1.196 272 actions, soit 3,36% du capital social.

Il convient de préciser que cette opération ne concerne pas exclusivement les employés, contrairement à l'augmentation de capital effectuée en 2022, qui était spécifiquement réservée à ce public.

3- Les comités internes³

Au cours du 1^{er} semestre 2024, le CIH a procédé à une refonte de ses comités internes dans un nouveau système. La nouvelle comitologie comprend 55 comités qui sont regroupés par familles, selon une approche business.

Répartition des comités par familles	Nombre	%
Comité DG	1	2%
Stratégie et Développement Commercial	7	13%
Financement, Recouvrement et suivi des risques de contreparties	20	36%
Contrôle Interne	7	13%
Risques Globaux	6	11%
Produits, Services et Technologies	9	16%
Gouvernance, capital humain et budget	5	9%
Total	55	100%

➤ **Cartographie : Matrice des comités – Nomenclature**

³ A la date d'enregistrement du présent document

CIH  BANK	Comité des grands engagements et investissements	Comité d'Audit	Comité des Risques	Comité de Nomination, de rémunération et de Gouvernance		Comité Durabilité
Stratégie et Développement Commercial	Financement, Recouvrement et Suivi des Risques et Contreparties	Contrôle Interne	Risques Globaux	Produits, Services et Technologies	Gouvernance, Capital Humain et Budget	
Comité DG						
Comité Pilotage stratégique, Innovation et nouveaux produits	Comité des Engagements et Investissements	Comité de Contrôle Interne	Comité Managements des Risques Globaux	Comité Organisation et Système d'Information	Comité de Gouvernance Interne	
Comité Commercial BPP, SOFAC et Umeia	Comité de provisionnement			Comité de Coordination Multicanal	Comité Administratif	
Comité Commercial Banque d'Investissement	Comité de Recouvrement	Comité Sécurité des Systèmes d'Information	Comité des grands risques	Comité Management de la Qualité et gestion de la relation client	Comité RSE	Comité RSE
Comité Commercial Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier	Comité de Surveillance des risques de contreparties	Comité management de la Conformité	Comité des Risques Sensibles	Comité des Services à la Clientèle	Comité d'arbitrage	
Comité Commercial Elargi	Comité de Suivi de l'activité Recouvrement et Contentieux	Comité Risques Opérationnels et Contrôle Permanent	Comité Risques Nouveaux Produits et services	Comité Tarification et Rentabilité	Comité d'Hygiène et Sécurité	
Comité Activité Non Bancaires et Suivi des Filiales	Comité de Suivi du PHE et des Affaires Spéciales	Comité Contrôle comptable et Assainissement	Comité Pilotage Risque de Crédit	Comité Banque Transactionnelle		
Comité Commercial Régional	Comité des Crédits BPP DGA Finance/DGD BPP	Comité Contrôle Permanent BPP	Comité ALM	Comité Qualité		
	Comité Retail DGA Finance/DGD BPP	Comité Contrôle Permanent Régional		Comité Gestion de la Relation client		
	Comité des Crédits Particuliers Directeur Engag / Pôle animation					
	Comité des Crédits au PRO et TPE Directeur Engag / Marché Pro					
	Comité Régional de Crédit Resp régional/Régional					
	Comité Crédit BEI DGA Finance/DGA BEI					
	Comité Corporate/DRMM Directeur / Pôle Corp					
	Comité Immobilier et Hôtelier Directeur / Pôle Immo					
	Comité Central de Recouvrement DGA Finance					
	Comité de Trésorerie et de Placement DGD Financement					
	Comité des Prêts au Personnel Directeur réseau / Pôle Cap humain					
	Comité PHE DGA Finance					
	Comité de Suivi des Dépassements					
	Excellence crédit					

fréquence des Comités relevant de la Présidence			
Hebdomadaire		Mensuelle	Bimestrielle
Trimestrielle		Semestrielle	Annuelle

➤ **Mission des Comités : la vision Business**

Liste des familles de comité	Nbre de comités	Principales attributions
<i>Comité de Direction Générale</i>	1	<i>Cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque.</i>
<i>Stratégie et Développement Commercial</i>	7	<i>Piloter et animer la stratégie de la banque ; Valider et superviser le processus de développement de nouveaux produits et de nouvelles activités.</i>
<i>Financement, Recouvrement et Suivi des Risques de Contreparties</i>	20	<i>Décisions d'octroi de crédits toutes activités et tous marchés ; Décisions d'investissement et de placement, pour le compte de la banque ; Recouvrement et surveillance des risques de contreparties.</i>
<i>Contrôle Interne</i>	7	<i>Supervision de la surveillance permanente et de la conformité du groupe CIH BANK ; Surveillance du dispositif de contrôle interne et décider des mesures correctrices appropriées.</i>
<i>Risques globaux</i>	6	<i>Evaluation du profil risque de la banque et surveillance de la conformité réglementaire de la banque en matière de couverture des différents risques ; Suivi de l'exposition des filiales du Groupe en matière de risques.</i>
<i>Produits, Services et Technologies</i>	9	<i>Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; Suivre l'exécution du schéma directeur du système d'information pluriannuel et sa déclinaison annuelle et opérationnelle.</i>
<i>Gouvernance, Capital Humain et Budget</i>	5	<i>Suivre les travaux de mise en conformité de la Gouvernance d'Entreprise vis-à-vis des dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques ;</i>

		<i>Donner les orientations pour la prise en charge de sujets de gouvernance induits par l'évolution de la banque et de son environnement.</i>
Total comités	55	

➤ **Rythmique et cadencement des comités**

<p>Répartition des comités par Présidence</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition des comités par présidence</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Comités présidés par le PDG</td> <td>24</td> <td>44%</td> </tr> <tr> <td>Comités présidés par les métiers</td> <td>31</td> <td>56%</td> </tr> <tr> <td>Total comités</td> <td>55</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition des comités par présidence	Nombre	%	Comités présidés par le PDG	24	44%	Comités présidés par les métiers	31	56%	Total comités	55	100%	<p>Répartition des comités par présidence</p> <ul style="list-style-type: none"> Comités présidés par le PDG Comités présidés par les métiers 																												
Répartition des comités par présidence	Nombre	%																																								
Comités présidés par le PDG	24	44%																																								
Comités présidés par les métiers	31	56%																																								
Total comités	55	100%																																								
<p>Répartition des comités par fréquence de réunion</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition des comités par fréquence</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hebdomadaire</td> <td>18</td> <td>33%</td> </tr> <tr> <td>Mensuelle/ Bimensuelle</td> <td>8</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>Trimestrielle/ Semestrielle</td> <td>29</td> <td>53%</td> </tr> <tr> <td>Total comités</td> <td>55</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition des comités par fréquence	Nombre	%	Hebdomadaire	18	33%	Mensuelle/ Bimensuelle	8	15%	Trimestrielle/ Semestrielle	29	53%	Total comités	55	100%	<p>Répartition des comités par fréquence</p> <ul style="list-style-type: none"> Hebdomadaire Mensuelle/ Bimensuelle Trimestrielle/ Semestrielle 																									
Répartition des comités par fréquence	Nombre	%																																								
Hebdomadaire	18	33%																																								
Mensuelle/ Bimensuelle	8	15%																																								
Trimestrielle/ Semestrielle	29	53%																																								
Total comités	55	100%																																								
<p>Charge ETP / Trimestre par membres du comité DG</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Charge ETP/Trimestre par membre du comité DG</th> </tr> <tr> <th>Membre CDG</th> <th>Président</th> <th>DGD BPP</th> <th>DGD Str et Finances</th> <th>SGG</th> <th>DGA Financ et Rec</th> <th>DGA GGRCP</th> <th>DGA Sces tech, org..</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre ETP/Trimestre</td> <td>23</td> <td>32</td> <td>28</td> <td>18</td> <td>28</td> <td>18</td> <td>20</td> </tr> <tr> <th>Membre CDG</th> <th>DGA Bq Invest</th> <th>DGA B entrep et Imm</th> <th>DGA Sces clients et Canaux</th> <th>DGA Mark et Comm</th> <th>DGA Cap Hum et MG</th> <th>P.Audit</th> <th>P.Rconformité</th> </tr> <tr> <td>Nombre ETP/Trimestre</td> <td>17</td> <td>24</td> <td>14</td> <td>14</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>		Charge ETP/Trimestre par membre du comité DG								Membre CDG	Président	DGD BPP	DGD Str et Finances	SGG	DGA Financ et Rec	DGA GGRCP	DGA Sces tech, org..	Nombre ETP/Trimestre	23	32	28	18	28	18	20	Membre CDG	DGA Bq Invest	DGA B entrep et Imm	DGA Sces clients et Canaux	DGA Mark et Comm	DGA Cap Hum et MG	P.Audit	P.Rconformité	Nombre ETP/Trimestre	17	24	14	14	10	9	6
Charge ETP/Trimestre par membre du comité DG																																										
Membre CDG	Président	DGD BPP	DGD Str et Finances	SGG	DGA Financ et Rec	DGA GGRCP	DGA Sces tech, org..																																			
Nombre ETP/Trimestre	23	32	28	18	28	18	20																																			
Membre CDG	DGA Bq Invest	DGA B entrep et Imm	DGA Sces clients et Canaux	DGA Mark et Comm	DGA Cap Hum et MG	P.Audit	P.Rconformité																																			
Nombre ETP/Trimestre	17	24	14	14	10	9	6																																			

➤ **Répartition des comités par métier référent**

Métier référent	Liste des comités gérés																																																					
<p>DGD Banque des Particuliers et des Professionnels</p> <p>11 comités</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Comité Commercial BPP, SOFAC et UMNIA</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Comité Commercial Elargi</td> <td>Trimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Comité commercial régional</td> <td>Mensuelle</td> <td>Directeur régional</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Comité des Crédits BPP</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>DGD BPP</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Comité Retail</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>DGD BPP</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>Comité Crédit Particuliers</td> <td>Comité Crédit Particuliers</td> <td>Hebdomadaire</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	3	Comité Commercial BPP, SOFAC et UMNIA	Hebdomadaire	PDG	6	Comité Commercial Elargi	Trimestrielle	PDG	8	Comité commercial régional	Mensuelle	Directeur régional	15	Comité des Crédits BPP	Hebdomadaire	DGD BPP	16	Comité Retail	Hebdomadaire	DGD BPP	17	Comité Crédit Particuliers	Comité Crédit Particuliers	Hebdomadaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18</td> <td>Comité de Crédit aux Professionnels et TPE</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>D. Pole</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>Comité Régional de Crédit</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>Directeur régional</td> </tr> <tr> <td>35</td> <td>Comité Contrôle Permanent BPP</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGD BPP</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>Comité Contrôle Permanent Régional</td> <td>Trimestrielle</td> <td>Directeur régional</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td>Comité Gestion de la Relation Client</td> <td>Bimestrielle</td> <td>DGD BPP</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	18	Comité de Crédit aux Professionnels et TPE	Hebdomadaire	D. Pole	19	Comité Régional de Crédit	Hebdomadaire	Directeur régional	35	Comité Contrôle Permanent BPP	Trimestrielle	DGD BPP	36	Comité Contrôle Permanent Régional	Trimestrielle	Directeur régional	50	Comité Gestion de la Relation Client	Bimestrielle	DGD BPP
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																																			
3	Comité Commercial BPP, SOFAC et UMNIA	Hebdomadaire	PDG																																																			
6	Comité Commercial Elargi	Trimestrielle	PDG																																																			
8	Comité commercial régional	Mensuelle	Directeur régional																																																			
15	Comité des Crédits BPP	Hebdomadaire	DGD BPP																																																			
16	Comité Retail	Hebdomadaire	DGD BPP																																																			
17	Comité Crédit Particuliers	Comité Crédit Particuliers	Hebdomadaire																																																			
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																																			
18	Comité de Crédit aux Professionnels et TPE	Hebdomadaire	D. Pole																																																			
19	Comité Régional de Crédit	Hebdomadaire	Directeur régional																																																			
35	Comité Contrôle Permanent BPP	Trimestrielle	DGD BPP																																																			
36	Comité Contrôle Permanent Régional	Trimestrielle	Directeur régional																																																			
50	Comité Gestion de la Relation Client	Bimestrielle	DGD BPP																																																			
<p>DGD en charge de la Stratégie, Finances et Développement</p> <p>6 comités</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Comité de Pilotage Stratégique, Innovation et Nouveaux Produits</td> <td>Bimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Comité Activités Non Bancaires et Suivi des Filiales</td> <td>Semestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>Comité de trésorerie et de placement</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>DGD Stratégie, Fin et Dev</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	2	Comité de Pilotage Stratégique, Innovation et Nouveaux Produits	Bimestrielle	PDG	7	Comité Activités Non Bancaires et Suivi des Filiales	Semestrielle	PDG	24	Comité de trésorerie et de placement	Hebdomadaire	DGD Stratégie, Fin et Dev	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>33</td> <td>Comité de Contrôle Comptable et Assainissement</td> <td>Mensuelle</td> <td>DGD Stratégie, Fin et Dev</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>Comité ALM</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGD Stratégie, Fin et Dev</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>Comité Tarification et Rentabilité</td> <td>Semestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	33	Comité de Contrôle Comptable et Assainissement	Mensuelle	DGD Stratégie, Fin et Dev	41	Comité ALM	Trimestrielle	DGD Stratégie, Fin et Dev	46	Comité Tarification et Rentabilité	Semestrielle	PDG																				
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																																			
2	Comité de Pilotage Stratégique, Innovation et Nouveaux Produits	Bimestrielle	PDG																																																			
7	Comité Activités Non Bancaires et Suivi des Filiales	Semestrielle	PDG																																																			
24	Comité de trésorerie et de placement	Hebdomadaire	DGD Stratégie, Fin et Dev																																																			
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																																			
33	Comité de Contrôle Comptable et Assainissement	Mensuelle	DGD Stratégie, Fin et Dev																																																			
41	Comité ALM	Trimestrielle	DGD Stratégie, Fin et Dev																																																			
46	Comité Tarification et Rentabilité	Semestrielle	PDG																																																			

Métier référent	Liste des comités gérés							
DGA Financement et Recouvrement 12 comités	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence
	9	Comité des Engagements et Investissements	Hebdomadaire	PDG	23	Comité Central de Recouvrement	Hebdomadaire	Pôle Recouvrement
	10	Comité Provisionnement	Trimestrielle	PDG	26	Comité PHE	Mensuelle	DGA Financement et Recouvrement
	11	Comité de Recouvrement	Hebdomadaire	PDG	27	Comité de Suivi des Dépassements	Mensuelle	DGA Financement et Recouvrement
	12	Comité de Surveillance des Risques de Contreparties	Trimestrielle	PDG	37	Comité des Grands Risques	Mensuelle	DGA Financement et Recouvrement
	13	Comité de Suivi de l'Activité Recouvrement et Contentieux	Trimestrielle	PDG	38	Comité des Risques Sensibles	Trimestrielle	DGA Financement et Recouvrement
	14	Comité de Suivi du PHE et des Affaires Spéciales	Mensuelle	PDG	40	Comité de Pilotage des Risques de Crédit	Trimestrielle	DGA Financement et Recouvrement
DGA Gestion Globale des Risques et Contrôle Permanent 3 comités	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence				
	32	Comité Risques Opérationnels et Contrôle Permanent	Trimestrielle	DGA GGRCP				
	36	Comité Management des Risques Globaux	Trimestrielle	PDG				

Métier référent	Liste des comités gérés							
DGA en charge du Pôle Capital Humain et Services Généraux 3 comités	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence				
	26	Comité des Prêts au Personnel	Hebdomadaire	DGA Capital Humain et services généraux				
	52	Comité d'Entreprise	Trimestrielle	DGA Capital Humain et services généraux				
	53	Comité d'hygiène et de Sécurité.	Trimestrielle	DGA Capital Humain et services généraux				
DGA en charge de l'Inspection Générale Groupe 1 comité	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence				
	29	Comité de Contrôle Interne	Trimestrielle	PDG				
Pôle Conformité Groupe 1 Comité	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence				
	31	Comité Management de la Conformité	Trimestrielle	P.Conformité				
Le Secrétariat Général Groupe 5 comités	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence
	1	Comité DG	Hebdomadaire	PDG	50	Comité Administratif	Hebdomadaire	PDG
	48	Comité de Médiation Interne	Hebdomadaire	Secrétaire Général Groupe	51	Comité RSE	Semestrielle	PDG
	49	Comité de Gouvernance Interne	Annuelle	PDG				

Métier référent	Liste des comités gérés																																					
DGA en charge des Services Technologiques, Orga et Qualité 6 comités	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30</td> <td>Comité Sécurité des Systèmes d'Information</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGA S.Techn, Orga et Qualité</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>Comité Organisation et Système d'Information</td> <td>Bimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>41</td> <td>Comité de Coordination Multicanal</td> <td>Bimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> </tbody> </table>			N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	30	Comité Sécurité des Systèmes d'Information	Trimestrielle	DGA S.Techn, Orga et Qualité	40	Comité Organisation et Système d'Information	Bimestrielle	PDG	41	Comité de Coordination Multicanal	Bimestrielle	PDG	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>42</td> <td>Comité Management de la Qualité et Gestion de la Relation Client</td> <td>Trimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>43</td> <td>Comité Gestion des Services à la Clientèle</td> <td>Trimestrielle</td> <td>PDG</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>Comité Qualité</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGA S.Techn, Orga et Qualité</td> </tr> </tbody> </table>			N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	42	Comité Management de la Qualité et Gestion de la Relation Client	Trimestrielle	PDG	43	Comité Gestion des Services à la Clientèle	Trimestrielle	PDG	46	Comité Qualité	Trimestrielle	DGA S.Techn, Orga et Qualité
	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																		
	30	Comité Sécurité des Systèmes d'Information	Trimestrielle	DGA S.Techn, Orga et Qualité																																		
	40	Comité Organisation et Système d'Information	Bimestrielle	PDG																																		
	41	Comité de Coordination Multicanal	Bimestrielle	PDG																																		
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																			
42	Comité Management de la Qualité et Gestion de la Relation Client	Trimestrielle	PDG																																			
43	Comité Gestion des Services à la Clientèle	Trimestrielle	PDG																																			
46	Comité Qualité	Trimestrielle	DGA S.Techn, Orga et Qualité																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>Comité Commercial Banque d'Investissement</td> <td>Mensuelle</td> <td>PDG</td> </tr> </tbody> </table>						N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	4	Comité Commercial Banque d'Investissement	Mensuelle	PDG																									
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																																			
4	Comité Commercial Banque d'Investissement	Mensuelle	PDG																																			
Le DGA en charge de la Banque de l'Investissement 1 comité	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> <th>N°</th> <th>Nom du comité avec couleur</th> <th>Fréquence</th> <th>Présidence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>Comité Commercial de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier</td> <td>Mensuelle</td> <td>PDG</td> <td>23</td> <td>Comité Immobilier et Hôtellerie</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>DGA BE et BI</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>Comité de Crédit Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>DGA BE et BI</td> <td>45</td> <td>Comité Banque Transactionnelle</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGA BE et BI</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>Comité Corporate et Middle Market</td> <td>Hebdomadaire</td> <td>A préciser</td> <td>29</td> <td>Comité Excellence crédit</td> <td>Trimestrielle</td> <td>DGA BE et BI</td> </tr> </tbody> </table>						N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	5	Comité Commercial de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier	Mensuelle	PDG	23	Comité Immobilier et Hôtellerie	Hebdomadaire	DGA BE et BI	20	Comité de Crédit Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier	Hebdomadaire	DGA BE et BI	45	Comité Banque Transactionnelle	Trimestrielle	DGA BE et BI	22	Comité Corporate et Middle Market	Hebdomadaire	A préciser	29	Comité Excellence crédit	Trimestrielle	DGA BE et BI
N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence	N°	Nom du comité avec couleur	Fréquence	Présidence																															
5	Comité Commercial de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier	Mensuelle	PDG	23	Comité Immobilier et Hôtellerie	Hebdomadaire	DGA BE et BI																															
20	Comité de Crédit Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier	Hebdomadaire	DGA BE et BI	45	Comité Banque Transactionnelle	Trimestrielle	DGA BE et BI																															
22	Comité Corporate et Middle Market	Hebdomadaire	A préciser	29	Comité Excellence crédit	Trimestrielle	DGA BE et BI																															
DGA en charge de la Banque de l'Entreprise et de l'Immobilier 6 comités																																						

PARTIE IV. ACTIVITE

I. Historique et principaux faits marquants

CIH Bank est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création de CIH Bank sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc "_CPIM.
1967	<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; - Introduction en bourse du CIH.
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques.
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financières - automatisation au niveau des agences.
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires.
1989	CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BOA et la BCP dans le secteur bancaire.
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire.
2002	CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDILOG I pour un montant de 50 000 000 DH.
2003	<ul style="list-style-type: none"> - CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 DH ; - Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 MMDH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; - Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources.
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier.
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières.
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire du CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Épargne.
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 DH en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires.
2009	<ul style="list-style-type: none"> - La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; - Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du nouvel organigramme ; - Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; - Création de CIH Courtage ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 MMDH.

<p>2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34%, soit un prix d'acquisition de 519 MDH ; - Signature d'un protocole d'accord entre CIH et SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; - Ouverture d'un bureau de représentation en France ; - Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH ; - Acquisition par la CDG, le 20 décembre, de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM ; - Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46,21% pour un montant de 229 MDH.
<p>2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 MMDH ; - Création d'une filière MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché.
<p>2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; - Acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; - Cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroc-Guinéenne ; - Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; - Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; - Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA.
<p>2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 MAD ; - Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH Bank et adopte une nouvelle identité ; - Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement ; - Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc ; - Cession par MCM de 1 330 406 actions CIH Bank à parts égales entre la Compagnie d'Assurances et de Réassurances ATLANTA et SANAD, portant ainsi sa participation dans CIH bank à 65,88%.
<p>2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat auprès du Groupe CDG de 10% du capital d'ATLANTA ; - Augmentation de capital de SOFAC de 85 MDH ; - Finalisation du Process de catégorisation de la Banque avec la DGI et signature de la convention avec catégorie « A ».
<p>2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de 14 nouvelles agences, portant le réseau à 257 agences ; - Lancement du service du paiement de la vignette à distance ; - Lancement du pack [CODE30], dédié aux jeunes de moins de 30 ans ; - Déploiement du nouveau système d'information Nov@bank dans toutes les agences ; - Souscription de 40% dans le capital de AJARINVEST ; - Prise de participation de 40% dans le capital de UMNIA Bank ; - Participation à l'augmentation du capital de SOFAC ; - Première notation de CIH Bank attribuée par l'agence Fitch Ratings : « BB+ » avec perspectives stables.
<p>2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dématérialisation de la restitution de l'IR au titre des intérêts de prêts destinés à l'acquisition ou à la construction de logements à usage d'habitation principale ; - Gratuité à vie de l'offre [CODE30] ; - Création d'un Centre de Relation Clientèle ; - Finalisation de la constitution juridique de la banque participative sous une nouvelle marque commerciale intitulée : Umnia Bank ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de la note « BB+ » avec perspectives stables attribuée par l'agence Fitch Ratings à CIH Bank ; - Lancement de l'offre Juniors [CODE18], dédiée aux jeunes de moins de 18 ans ; - Lancement du projet Ghosn Ennakhil, un projet de promotion immobilière situé dans la région du nord, visant à construire des biens à usages résidentiel et touristique.
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Première application de la norme IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018 ; - Ouverture de 16 nouvelles agences, portant le réseau à 283 agences ; - Lancement de la première agence mobile ; - Lancement de la nouvelle plateforme digitale de SOFAC intitulée CREDIZ ; - Proposition de nouveaux produits gratuits pour les femmes Sayidati et Sayidati Pro ; - Certification selon la norme ISO 9001-version 2015, des processus de la bancassurance, la monétique, le financement des entreprises et des crédits immobiliers.
2019	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de nouvelles fonctionnalités CIH Mobile et CIH Net à travers les Smart services ; - Confirmation de la certification du système de management de la qualité lié aux processus de la bancassurance, la monétique, le financement des entreprises et les crédits immobiliers par la norme ISO 9001-2015 ; - Déploiement d'un nouveau dispositif d'agences mobiles ; - Lancement de nouveaux partenariats pour le développement des points de Cash et implantation de nouveaux GAB ; - Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 497,8 MDH ; - Lancement de l'OPCI « CIH PATRIMMO » SPI-RFA avec un apport d'un montant de 434 MDH ; - Ouverture de 18 nouvelles agences portant ainsi le réseau de la banque à 300 agences.
2020	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif de gestion de la pandémie COVID 19 ; - Décision de Bank Al-Maghrib de réduire le taux directeur de 50 points de base, le ramenant de 2 % à 1,5 %, En parallèle, la Banque centrale procède à la libération intégrale de la réserve obligatoire au profit des banques. - CIH Bank s'est joint à l'élan de solidarité nationale en contribuant au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 pour un montant de 150 MDH ; - Déploiement du plan de continuité des activités, mettant en œuvre prioritairement les mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs et des clients. Les options stratégiques de digitalisation avancée adoptées par CIH BANK depuis plusieurs années ont permis une continuité des services vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et de toutes ses parties prenantes ; - Contribution dans la distribution des aides servies par l'État au bénéfice de centaines de milliers de citoyens à travers la mise à disposition de son réseau d'agences et de guichets automatiques ; - Accord de reports des échéances à 65 000 clients impactés, dont 57 000 ont été accordés à titre gracieux conformément aux orientations du comité de veille économique ; - Lancement de l'offre de financement et d'accompagnement « INTELAK AL MOUSTATMIR » et l'offre d'aide aux entreprises en difficulté « DAMANE OXYGENE » ; - Mise en exploitation d'une nouvelle Direction Régionale à Saïss et l'ouverture de sept nouvelles agences, ainsi que l'implantation de 60 nouveaux GAB chez les partenaires dans le cadre de la densification des points de son réseau de distribution. Par ailleurs, CIH Bank a continué l'enrichissement de son offre digitale à travers le lancement de nouvelles fonctionnalités.
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une nouvelle version d'ouverture des comptes à distance selon un processus entièrement digitalisé ; - Ouverture de 6 nouvelles agences ainsi que 63 automates de retraits et de dépôts supplémentaires ; - Enrichissement du canal digital de la banque avec de nouvelles offres et fonctionnalités de CIH Mobile et CIH Net ; - CIH renouvelle sa quadruple certifications ISO 9001 V 2015 des activités : monétique, crédits immobiliers, bancassurance et financement des entreprises ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation d'une opération de titrisation de créance en devises pour un montant d'émission de 558,6 MDH afin de refinancer le bilan et réduire le gap de taux induit par les opérations de couverture de change à long terme traitées par certains clients (établissements publics de CIH Bank) ;
<p style="text-align: center;">2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de participation dans le capital de la compagnie d'assurance participative Takafulia Assurance à hauteur de 20% ; - Enrichissement de l'offre produits avec le « Code 60 » et le crédit immobilier dédié aux jeunes actifs « Code Sakane » et enrichissement des fonctionnalités sur le canal digital (CIH PAY, E-Trade, la nouvelle application de l'EER en ligne avec une internalisation des appels sortants...); - Expansion du réseau de 5 nouvelles agences portant le réseau actuel à 318 agences ainsi que le déploiement de 667 Nouveaux GAB dont 277 chez le réseau partenaires et équipement d'une partie du réseau avec 83 automates de dépôt ; - Réalisation d'un programme d'émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de 800 000 000 DH ; - Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 180,5 MDH réservée aux actionnaires et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription ; - Augmentation de capital en numéraire réservée exclusivement au personnel de CIH Bank et de ses filiales d'un montant de 400 MDH ; - Elargissement du réseau de la filiale LANACASH à 511 agences.
<p style="text-align: center;">2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'extension du réseau avec 6 nouvelles agences et déploiement de 22 nouveaux GAB portant ainsi le réseau à 326 agences et 715 GAB ; - Enrichissement des fonctionnalités sur les canaux digitaux confirmant la position de CIH Bank en tant qu'acteur de référence en la matière : E-chèque PRO, Apple Pay, Code 212 dédié aux Marocains du Monde ; - Lancement de nouvelles offres dédiées (Code Maalem, Offre pack PME et l'Offre Pro Sayidati), ainsi que la spécialisation de certaines agences de la banque pour la clientèle entreprise ; - Initiation de la première opération de titrisation synthétique d'actifs en devises au Maroc en lançant le fonds « FT Synthésium » ; - Finalisation de l'acquisition de BMCI Asset Management, filiale du Groupe BMCI spécialisée dans la gestion d'OPCVM, qui deviendra « CIH Capital Management ».
<p style="text-align: center;">2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la stratégie d'extension du réseau, à travers l'ouverture de 12 nouvelles agences et l'installation de 24 guichets automatiques. Ainsi, le Groupe compte désormais 338 agences et 739 GAB ; - Mise en place des partenariats stratégiques afin d'améliorer l'accessibilité des services et offrir un accompagnement personnalisé aux clients ; - Augmentation de capital social en numéraire d'un montant de 350 MDH réservée aux actionnaires et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription ; - Réalisation d'une d'émission obligataire subordonnée par placement privé pour un montant global d'un milliard 1 000 000 000 DH ; - Emission obligataire subordonnée de SOFAC pour un montant global de 250 000 000 DH ; - Obtention de la certification pour le système de management Anti-Corruption (SMAC).
<p style="text-align: center;">2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'élaboration du plan stratégique CIH Bank 2030 et début de la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route ; - Renforcement de la proximité client grâce à l'ouverture de 11 nouvelles agences et à l'installation de 139 guichets automatiques bancaires supplémentaires. Le Groupe compte désormais 437 agences et 1 221 GAB renforçant ainsi son maillage territorial ;

<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 1,5 MMDH réservée aux actionnaires et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription ; - Réalisation d'une d'émission obligataire subordonnée par placement privé pour un montant global de 1 000 000 000 DH ; - Emission obligataire perpétuelle de 250 MDH pour SOFAC suivie d'une augmentation de capital de 254 MDH pour SOFAC
--

Source : CIH Bank

II. Appartenance du CIH à Massira Capital Management

1- Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe à la Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH Bank.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 31 décembre 2025 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

La société MCM a pour objet :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 50,05% du capital social de CIH Bank.

a) Historique de la société

25-janv-06	- Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK.
20-mars-06	- Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH Bank.
	- Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH Bank.

27-juin-06	- Augmentation du capital de MCM de 3 000 000 DH à 3 161 277 300 DH.
06-juil-06	- Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%.
20-mars-07	- Augmentation du capital de MCM de 3 161 277 300 DH à 3 193 000 000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune.
15-avr-08	- Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre.
11-nov-09	- Participation de MCM à l'augmentation de capital du CIH pour un montant de 263 189 682 DH, par incorporation des dividendes CIH : MCM devient actionnaire du CIH à hauteur de 67,88%.
30-nov-09	- Augmentation du capital de MCM de 3 193 000 000 DH à 3 435 668 000 DH, par incorporation des dividendes MCM pour un montant de 243 MDH.
20-déc-11	- Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.
22-juil-14	- Cession par MCM de 1 330 406 actions CIH Bank à part égale entre la Compagnie d'assurances et de réassurances ATLANTA et SANAD qui devient ATLANTASANAD en 2020 suite à une opération de fusion.

Source : CDG
b) Evolution de l'actionariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%
Total	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%

Source : CDG
c) Principaux indicateurs financiers de Massira Capital Management

En KDH	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2025
Total bilan	4 390 095	4 390 710	4 381 576
Produits financiers	252 873	254 431	255 219
Résultat net	242 592	232 261	252 153

Source : CDG - Données sociales

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH Bank au profit de ses actionnaires.

d) Flux financiers entre CIH Bank et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH Bank sont les dividendes distribués au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2023(n)	2024(n)	2025(n)
Total Dividendes de n distribués en n+1	427 277	440 961	498 479
Nombre d'actions détenus par MCM	17 530 419	17 530 419	17 820 419
Dividende par action (en DH)	14	14	14

Dividendes de n distribués en n+1 à MCM (en MDH)	245 425	245 425	249 486
--	---------	---------	---------

Source : CIH Bank

A ce jour, il n'existe entre CIH Bank et MCM aucune convention réglementée ni convention qui suit les conditions normales du marché conclue et dont l'exécution s'est poursuivie durant les exercices 2023, 2024 et 2025.

2- Présentation du Groupe CDG⁴

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne confiée et en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Par ailleurs, la CDG a adopté en juin 2017 une nouvelle stratégie prévoyant de nouveaux positionnements en ligne avec les enjeux économiques du Maroc. Elle intervient désormais en tant qu'expert pour compte de l'Etat et d'acteurs tiers, en tant que financeur des collectivités territoriales et des PME et en tant qu'investisseur stratégique tourné vers le développement du tissu productif dans des secteurs clés de l'économie marocaine. Son organisation s'articule à présent autour de 5 grands domaines d'activité : Gestion de l'épargne et prévoyance / Développement territorial / Tourisme / Banque&finance / investissement.

▪ **Gestion de l'épargne et prévoyance**

La CDG mobilise l'épargne nationale et garantit la sécurité et la fructification des dépôts qui lui sont confiés. En canalisant ses ressources vers des investissements productifs, la Caisse se positionne comme un acteur clé du progrès économique et social au Maroc.

La CDG apporte également sa contribution au développement national à travers ses activités dans le domaine de la prévoyance sociale. L'institution a développé une grande expertise en matière de gestion des caisses de retraites, lui permettant de conduire avec succès l'absorption des caisses internes de plusieurs offices et établissements publics.

Cette mission se conjugue avec une participation active à la réflexion portant sur la réforme du système national de retraite et l'extension de la couverture sociale.

▪ **Développement territorial**

La CDG est un intervenant public central du développement territorial. En participant au développement de l'immobilier, de l'aménagement urbain et de secteurs à fort potentiel de croissance (zones industrielles intégrées, zones franches, agropoles et complexes dédiés à l'agro-industrie), la CDG contribue à la dynamisation et à l'essor de l'économie nationale. Elle s'appuie

⁴ Source : CDG

sur CDG Développement et les différentes filiales opérant dans les secteurs d'activité clés pour le développement territorial du Maroc.

▪ **Tourisme**

La promotion de la destination Maroc et le développement de structures touristiques de qualité à travers le Royaume constituent une priorité stratégique pour la CDG. Accompagnateur engagé de la politique touristique nationale, la CDG consacre des investissements substantiels pour faire émerger de nouvelles destinations attractives et de nouveaux produits. Plaçant le tourisme comme pilier phare de son Plan Stratégique 2022, la CDG a mis en place la « Branche Tourisme », portée par MADAËF, et dédiée au regroupement des actifs touristiques et au pilotage de l'ensemble des filiales du Groupe opérant dans le secteur touristique. A travers ses différentes filiales, Madaëf intervient sur toute la chaîne de valeur touristique. Une complémentarité de métiers qui lui confère la capacité de développer des synergies communes à son portefeuille et de renforcer ses expertises.

▪ **Investissement**

CDG Invest, en charge de la Branche Investissement de la CDG, est un investisseur et gestionnaire de fonds de capital investissement, intervenant autour des grands enjeux de l'économie marocaine : diversification productive, régionalisation, développement des PPP, développement de l'entrepreneuriat et développement durable. Les activités de CDG Invest sont déployées à travers deux fonds fermés « Fipar-Holding » et « Nama Holding », et deux sociétés de gestion « CDG Invest PME » et « CDG Invest Infrastructures », ainsi que plusieurs programmes dont « 212 Founders », un programme de financement et d'accompagnement de startups innovantes.

▪ **Banque et finance**

En tant qu'institution financière de référence, la CDG contribue activement à la modernisation du secteur bancaire et des marchés de capitaux au Maroc et déploie une large gamme d'instruments d'intervention pour soutenir le développement des entreprises et encourager l'inclusion financière. Le Groupe articule son intervention autour de filiales spécialisées, capables de concevoir et d'optimiser différents instruments et mécanismes de financement et d'investissement. La CDG s'est ainsi imposée comme un acteur de premier plan dans la banque de détail (CIH Bank), la banque d'investissement (CDG Capital), le secteur de la réassurance (SCR) et les garanties de crédit bancaire (Finéa). À travers son implication dans le secteur financier, la CDG entend renforcer son rôle de sécurisation, de transformation et d'allocation efficiente de l'épargne au service du développement national à long terme. En réponse à la complexification croissante de la finance nationale et internationale, la CDG se positionne également en acteur structurant, capable selon les besoins du marché d'accélérer l'adoption de produits financiers de nouvelle génération et l'émergence de nouveaux styles de gestion.

Un modèle économique

Le modèle économique de la CDG présente des caractéristiques spécifiques qui lui permettent de sécuriser une épargne d'origine privée, tout en accompagnant les politiques publiques au service du développement économique du Maroc. Il est fondé sur trois piliers complémentaires : la mobilisation des ressources financières, la capacité à gérer des projets complexes et la solidité des fonds propres.

• **Mobilisation des ressources financières :**

La CDG se distingue par une importante capacité à canaliser l'épargne qui commence par la mobilisation des dépôts et s'amplifie à travers plusieurs maillons (co-investisseurs, levées de dettes, création de richesse et d'autofinancement sur ses

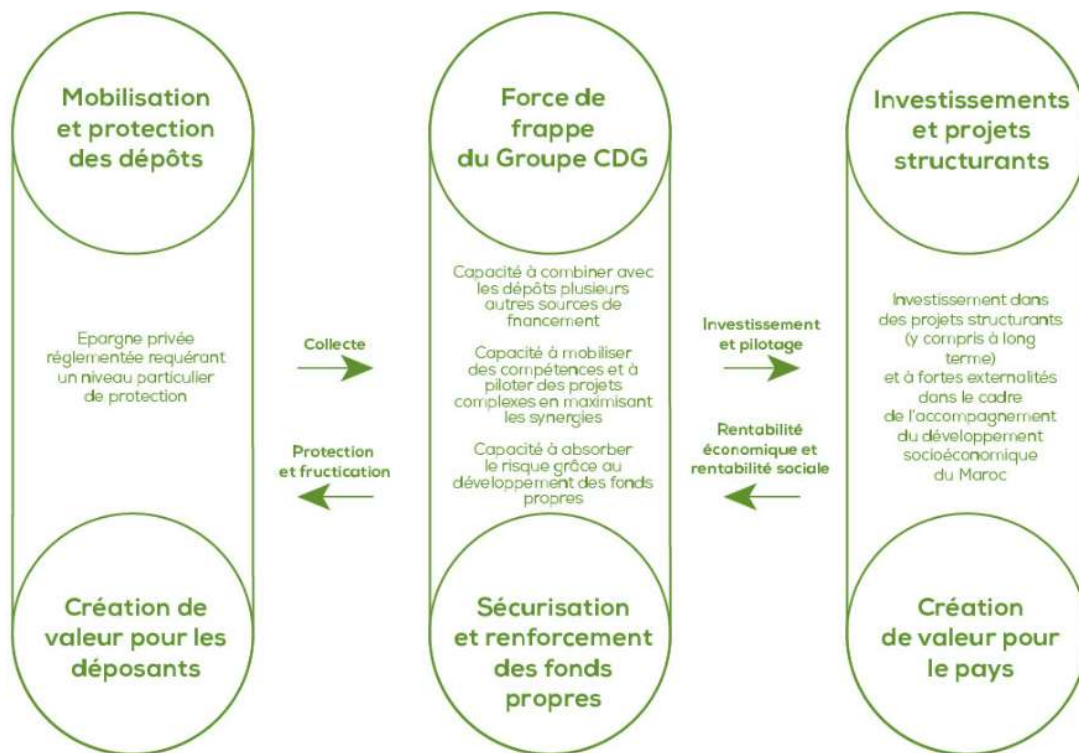
différentes activités, rotation d'actif). Cette capacité à compléter les dépôts par plusieurs autres sources de financement permet une démultiplication des fonds disponibles pour l'investissement et le développement socio-économique du Maroc.

• **Mobilisation des compétences :**

La CDG a réussi à acquérir un savoir-faire unique en matière de gestion des projets complexes, qui la dote aujourd'hui d'une grande capacité à mobiliser les compétences et à fédérer les partenaires. Le Groupe bénéficie au travers de son portefeuille de métiers d'une large palette de savoir-faire (ingénierie, gestion de projet...) et de fortes expertises sectorielles (promotion immobilière, aménagement de zones spécialisées, banque et assurance...). Le développement de synergies au sein du Groupe fait partie intégrante de son modèle économique. La capacité de la CDG à gérer des projets complexes conforte sa capacité à mobiliser des financements. Elle permet en effet de réaliser ces investissements dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

• **Solidité des fonds propres :**

L'Institution a accumulé des fonds propres permettant d'absorber le risque lié à la diversité de ses différents investissements, lui permettant de garantir le capital des dépôts qui lui sont confiés ainsi que leur rendement. Le renforcement des fonds propres est donc une condition indispensable à la pérennité du modèle économique de la CDG.



Source : CDG

Aucune autre filiale du groupe n'est cotée à la bourse des valeurs de Casablanca hormis CIH Bank.

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

En MDH	2023	2024	2025
Produit net bancaire	10 254	13 498	16 038
Résultat net part du groupe	1 371	3 464	4 974
Total bilan	355 463	381 684	432 316
Fonds propres part du groupe	15 308	19 375	24 198

Source : CDG-comptes consolidés

Principaux flux entre CIH Bank et les entités du groupe CDG

La mise en place d'un contrat d'emprunt signé entre la CDG et le CIH au depuis l'exercice 2021, la convention a pour objet la mise en place d'un contrat d'emprunt dans le cadre de l'article 20 de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédits.

Les Conditions et modalités de rémunération se présentent comme suit :

- Montant du prêt : 269 261 020 DH.
- Montant du capital restant dû : 144 260 650 DH.
- Durée : indéterminée.
- Taux d'intérêt : équivalent au taux des BDT à maturité de 52 semaines + spread de 280 Bps, révisable chaque six mois sur la base du TMP S1 des BDT 52 semaines.
- Rémunération : les intérêts seront servis selon une fréquence trimestrielle.
- Le montant des intérêts comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2025 s'élève à 7 840 246 DH.

Hormis la convention de la mise en place d'un contrat d'emprunt, aucune convention entre CIH BANK et les entités du groupe CDG n'est conclue courant la période 2023-2025.

III. Structure des participations de CIH BANK

À fin décembre 2025, le portefeuille de participations de CIH Bank se compose de 30 entités pour un montant net de 3 047 MDH en hausse de 285 MDH par rapport à 2024.

La structure du portefeuille des participations de CIH Bank à fin décembre 2025 se présente comme suit :

En MDH	Nombre	Valeur de souscription	Part/Total	Montant Net de Provisions	Produits* inscrits au CPC
Sociétés financières	12	1 577	51,76%	1 576	167
Sociétés hôtelières et immobilières	2	190	6,24%	-	35
Sociétés d'aménagement	10	17	0,56%	2	-
Filiales à 100%	6	1 263	41,45%	1 009	94
TOTAL	30	3 047	100%	2 587	296

Source : CIH Bank

*Correspondent uniquement aux dividendes perçus par CIH Bank

Dans le détail, le portefeuille des participations à fin 2025 recouvre 30 entités comme suit :

Titre	Capital Social	VN	Actions détenues en nombre	Actions détenues en %	Situation au 31 Décembre 2025			Produits inscrits au CPC de l'exercice
					Montant	Provisions	Montant Net des provisions	
SOCIETES FINANCIERES					1 577 275 071	1 440 000	1 575 835 071	166 911 418
ATLANTASANAD	602 835 950	10	6 028 360	9,99%	410 056 515	-	410 056 515	34 964 488
SOFAC	242 017 500	100	1 605 151	66,30%	689 782 450	-	689 782 450	70 181 857
Umnia BANK	1 100 000 000	100	3 600 000	40,00%	440 000 000	-	440 000 000	-
AJARINVEST	7 000 000	100	28 000	40%	2 800 000	-	2 800 000	61 200 000
TAKAFULIA ASSURANCES	50 300 000	100	100 600	20,00%	10 060 000	-	10 060 000	-
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19 005 000	100	12 670	6,67%	1 267 000	-	1 267 000	114 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200 000	100	70 000	7,13%	7 000 000	-	7 000 000	-
INTERBANK	11 500 000	100	6 899	6%	690 000	690 000	-	-
SGFG	1 000 000	100	588	6%	59 000	-	59 000	-
SBVC Casablanca	387 517 900	100	116 256	3%	11 765 106	-	11 765 106	451 073
MAROCLEAR	100 000 000	5 000	275	1%	275 000	-	275 000	-
FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMANE	-	-	-	0%	750 000	750 000	-	-
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC	-	-	-	0%	2 770 000	-	2 770 000	-
SOCIETES D'AMENAGEMENT					17 402 500	15 392 400	2 010 100	-
PALM-BAY	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000 000	10 000 000	-	-
SIDI IFNI	100 000	100	200	20%	20 000	20 000	-	-
SIDETSA	6 100 000	100	9 150	15%	915 000	915 000	-	-
SUD LUXE	300 000	100	450	15%	45 000	45 000	-	-
IMEG C/C	2 100 000	100	3 000	14%	300 000	300 000	-	-
SICOPAR	37 000 000	500	7 423	10%	3 737 400	3 737 400	-	-
IDMAJ SAKANE	20 000 000	100	20 000	10%	2 000 000	-	2 000 000	-
SED FES	10 000 000	100	5 000	5%	375 000	375 000	-	-
SMIT	100 000 000	100	219	0%	10 100	-	10 100	-
ADER-FES	35 000 000	100	1	0%	-	-	-	-
SOCIETES HOTELIERES & IMMOBILIERES					189 681 567	189 361 567	320 000	35 195 875
LE TIVOLI	44 462 000	100	444 609	89,36%	189 361 567	189 361 567	-	-
RHOSN ENNAKHIL	400 000	100	3 200	80,00%	320 000	-	320 000	35 195 875
FILIALES à 100%					1 262 914 685	253 931 400	1 008 983 285	94 424 539
CIH COURTAGE	1 000 000	100	10 000	100,00%	1 000 000	-	1 000 000	34 500 000
SANGHO	494 000	100	4 940	100,00%	253 831 400	253 831 400	-	-
LANA CASH	100 000 000	100	999 994	100,00%	99 999 400	-	99 999 400	-

CIH PATRIMMO	434 400 000	100	8 000 606	100,00%	838 444 213	-	838 444 213	59 924 539
HMST (Ex SCI NATHALIE)	100 000	100	1 000	100,00%	100 000	100 000	-	
CIH Capital Management	1 000 000	100	10 000	100,00%	69 539 672		69 539 672	
TOTAL					3 047 273 823	460 125 367	2 587 148 456	296 531 832

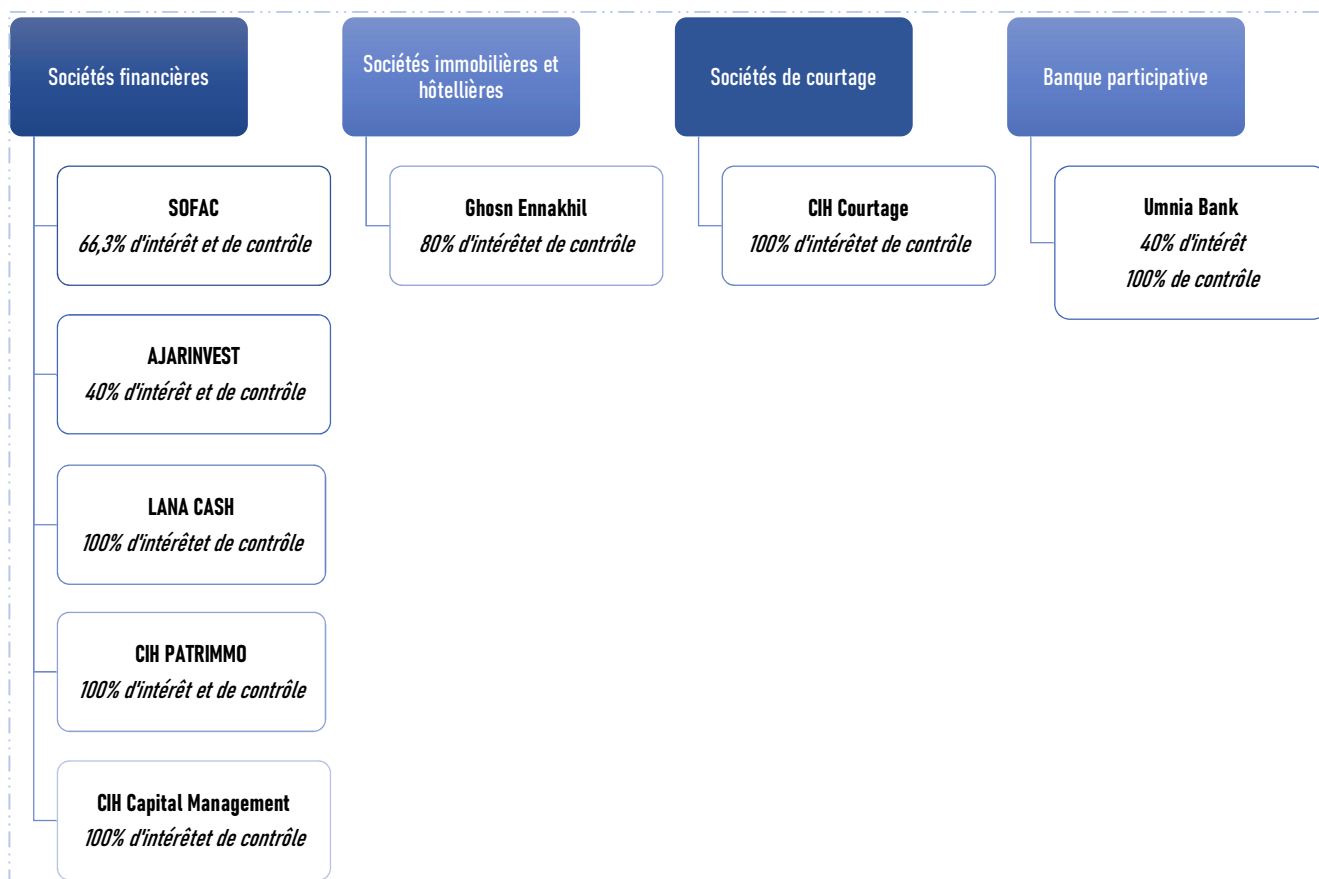
Le volume des participations de CIH Bank dans les sociétés financières et assimilées représente la majeure partie du portefeuille des participations avec un montant de 1 577 MDH et 51,76% du total du portefeuille. Ces participations dont l'essentiel a été initié dans le cadre du plan stratégique 2010-2014, ont généré des produits sous forme de dividendes encaissés courant l'exercice 2024 de 167 MDH.

Le portefeuille des filiales à 100% de CIH Bank est de 1 263 MDH, représentant ainsi 41,45% du portefeuille de CIH Bank.

Le portefeuille des participations hôtelières et immobilières ainsi que le portefeuille des sociétés d'aménagement représentent respectivement 6,24% et 0,56% du total portefeuille.

IV. Filiales de CIH Bank

1- L'organigramme juridique du Groupe CIH Bank au 31 décembre 2025 se présente comme suit :



Source : CIH Bank

2- Faits marquants de l'activité des filiales :

Les principaux faits ayant marqué l'activité des filiales se profilent comme suit :

En 2023, CIH Bank acquiert BMCI Asset Management pour 70 MDH, en renommant la filiale « CIH Capital Management ». Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de diversification des métiers de la banque.

Courant 2023, la filiale SOFAC a réalisé une opération d'augmentation de capital de 100 MDH par apport en numéraire. L'année 2023 a été, également, marquée par la première émission du programme de titrisation pour SOFAC à émissions multiples.

En 2024, SOFAC a procédé à une émission obligataire subordonnée d'un montant total de 250 MDH par placement privé.

En 2025, LANACASH a accédé au statut d'acquéreur de plein exercice qui lui permet, grâce à l'ouverture du marché des paiements et la transformation du CMI en processeur national, de proposer une offre élargie destinée aux commerçants. De son côté, SOFAC a réalisé plusieurs opérations financières :

- Emission subséquente II du Fonds FT AUTOMOBILITY à hauteur de 460 MDH ;
- Emprunt perpétuel subordonné de 250 MDH ;
- Extension du Plafond du programme de BSF de 7 MMDH à 9 MMDH ;
- Emission de BSF à hauteur 2 560 MDH ;
- Création du Fonds FT AUTOLEASE III pour une émission de 1 538 MDH et
- Augmentation de capital social d'un montant de 253 802 700 DHS réalisée par l'émission de 315 675 actions nouvelles.

3- Palier SOFAC (SOFAC, Badeel, SOFASSUR, SSF)

SOFAC

Dénomination sociale	SOFAC
Nature juridique	SA
Capital social	242 017 500 DH
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
PNB social au 31 décembre 2025	1 004,1 MDH
PNB consolidé au 31 décembre 2025	1 102,0 MDH
Résultat net social au 31 décembre 2025	185,0 MDH
Résultat net consolidé au 31 décembre 2025	292,8 MDH
% d'intérêt CIH Bank	66,32%
Autres actionnaires	Poste Maroc (33,56%) / Flottant (0,12%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	70,2 MDH

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2025

CIH Bank a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC, le 30 Décembre 2011, portant sa participation dans la société à 46,21%.

La banque a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire à l'issue de laquelle, la participation de CIH Bank dans SOFAC est portée à 59,8% et ce, suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC.

CIH Bank a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca, suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse. L'OPR obligatoire s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, et a porté la participation de CIH Bank à 60,5%.

En 2015, la participation de CIH Bank dans SOFAC passe de 60,5% à 66,3% suite à la participation de la banque à l'augmentation de capital réalisée par la société de financement spécialisée.

Au cours de l'exercice 2016, SOFAC a augmenté son capital d'un montant de 100 MDH.

La participation de CIH Bank dans la SOFAC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement stratégique, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

L'année 2021 a confirmé la présence de SOFAC sur le marché leasing et une mise en œuvre du produit garantie CCG « DAMAN ISTITMAR »

En 2023, SOFAC a augmenté son capital pour 99 MDH et par apport en numéraire, et réalise sa première émission du programme de titrisation à émissions multiples.

SOFAC acquiert à 100% du capital Badeel, société de service spécialisée dans la LLD location ongue durée et les services de mobilité.

En 2024, SOFAC réalise une émission obligataire subordonnée d'un montant total de 250 MDH par placement privé, accompagné par l'ouverture de deux nouvelles agences à Rabat et Agadir.

En 2025, SOFAC a réalisé un emprunt perpétuel subordonné de 250 MDH en juin 2025 et a, également, augmenté son capital social d'un montant de 253 802 700 DH réalisée par l'émission de 315 675 actions nouvelles en décembre 2025.

BADEEL

Dénomination sociale	BADEEL SMARTLEASE S.A.
Siège social	161, Avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	SA
Capital social	68 186 000 DH
Objet	BADEEL Smartlease S.A. est une société anonyme de droit marocain spécialisée dans la location longue durée.
% intérêt dans BADEEL	66,32%
Autres actionnaires	Sofac (100%)
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2025	76 252 KDH
Résultat net au 31 décembre 2025	15 167 KDH

Source : SOFAC

BADEEL est un opérateur de LLD et de services de mobilité créé en 2018 et qui a officiellement lancé la commercialisation de son offre en 2019. BADEEL propose la Location Longue Durée nouvelle génération à destination de tous les publics et développe de nouveaux services de mobilité.

BADEEL est une Société Anonyme de droit marocain au capital social de 68 186 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC depuis octobre 2022.

SOFAC a pu finaliser l'acquisition de la totalité du capital de la société BADEEL Smartlease SA en 2022 avec une restructuration de sa dette et une contractualisation des enveloppes de refinancement pour le développement de son activité.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de SOFAC d'anticiper les évolutions du marché, de proposer des offres innovantes et de renforcer sa position de leader dans l'automobile et la mobilité intelligente, offrant des solutions complètes incluant l'optimisation du budget, l'entretien, l'assurance et l'assistance.

L'exercice 2023 a été marqué par la relance commerciale qui s'est traduite par l'évolution des produits d'exploitation de la société.

Au courant de la période 2022-2025, aucune remontée de dividendes n'a été enregistrée par SOFAC. En termes de flux, aucun flux n'a été payé par SOFAC à BADEEL durant la période 2022-2025.

SOFASSUR

Dénomination sociale	SOFASSUR
Nature juridique	SARL
Capital social	100 000 DH
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
PNB social au 31 décembre 2025	95,9 MDH
PNB consolidé au 31 décembre 2025	-
Résultat net social au 31 décembre 2025	68,9 MDH
Résultat net consolidé au 31 décembre 2025	-
% d'intérêt CIH Bank	66,32%
Autres actionnaires	SOFAC (100,0%)
Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2025	57,9 MDH

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2025

SOFASSUR société à capital de 100 000 DH est une filiale à 100% de SOFAC spécialisée dans le courtage d'assurance.

SOFAC STRUCTURED FINANCE (SSF)

Dénomination sociale	SOFAC STRUCTURED FINANCE
Nature juridique	Société anonyme
Capital social	2 000 000 DH
Siège social	57, BD ABDELMOUMEN
Objet	Entreprise se livrant pour son compte, au placement ou à la gestion de valeurs mobilières, à des opérations sur les valeurs ou au contrôle des sociétés.
PNB social au 31 décembre 2025	14,3 MDH
PNB consolidé au 31 décembre 2025	-
Résultat net social au 31 décembre 2025	6,6 MDH

Résultat net consolidé au 31 décembre 2025	-
% d'intérêt CIH Bank	66,32%
Autres actionnaires	SOFAC (100,00%)
Dividendes versés à SOFAC au titre de l'exercice 2025	-

Source : Comptes de SOFAC au 31 décembre 2025

SOFAC STRUCTURED FINANCE est une filiale à 100% spécialisée dans la gestion des FPCT (Fonds de Placement Collectifs en titrisation) au capital de 2 MDH.

4- UMNIA Bank

Dénomination sociale	UMNIA Bank
Nature juridique	SA
Capital social	1 100 000 000 DH
Siège social	397 Route El Jamiaa Oasis – Casablanca
Objet	Banque participative
PNB au 31 décembre 2025	356,8 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	57,05 MDH
% d'intérêt CIH Bank	40,00%
% droit de vote	100,00%
Autres actionnaires	QIIB (40,0%), CDG (20,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	-

Source : UMNIA Bank-Comptes sociaux au 31 décembre 2025

Créée en 2016, UMNIA Bank est une banque participative marocaine dédiée à la finance participative. Elle est née d'un partenariat entre la CDG, CIH Bank et le Qatar International Islamic Bank (QIIB).

La banque propose des produits tels que des contrats de financement, des produits d'investissement, de placement et d'épargne.

En 2017, onze agences UMNIA Bank ont ouvert leurs portes, dans différentes villes du Royaume.

Par ailleurs, l'année 2018 est marquée par la libération totale du capital social d'UMNIA Bank, portant ce dernier à 600 MDH. Aussi, douze agences supplémentaires ont ouvert en 2018, portant le nombre d'agences UMNIA BANK à 23 agences.

En 2018, une augmentation du capital social d'Umnia Bank de 500 MDH a été opéré pour atteindre 1,1 G DH de capital social.

Dans une stratégie d'expansion, le réseau d'agence d'Umnia BANK continue d'évoluer avec 2 agences supplémentaires portant le réseau à 52 agences à fin 2023

En 2024, L'activité de financement de UMNIA BANK maintient une solide croissance avec une progression de 26,1%, soit une hausse de 1,1% sur 12 mois. Par ailleurs, le résultat net s'établit à 15,2 MDH après avoir été négatif un an auparavant.

En 2025, l'activité de la société UMNIA BANK a évolué de façon significative durant l'exercice 2025, avec :

- PNB de 356,8 MDH
- Dépôts de la clientèle de 5 324 MDH contre 4 530 MDH en décembre 2024
- Financements 11 446 MDH (marge comprise) contre 8 854 MDH en décembre 2024
- Un réseau à 53 agences à fin 2025

- Le périmètre d'activité comprend la collecte des dépôts et la distribution des produits de financement de type MOURABAHA pour acquisition de logement, Mourabaha pour acquisition de voitures, Mourabaha promotion immobilière, et Mourabaha pour Equipement destiné aux entreprises.

Le périmètre d'activité comprend la collecte des dépôts et la distribution des produits de financement de type Mourabaha pour acquisition de logement, Mourabaha pour acquisition de voitures, Mourabaha promotion immobilière, et Mourabaha pour Equipement destiné aux entreprises.

5- AJARINVEST

Dénomination sociale	AJARINVEST
Nature juridique	SA
Capital social	7 000 000 DH
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan – Rabat
Objet	Société de gestion d'une ou plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant
Produits d'exploitation au 31 décembre 2025	310,9 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	160,04 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	40,00%
Autres actionnaires	CDG Capital (45%) CDG Développement (15%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	-

Source : AJARINVEST-Comptes sociaux au 31 décembre 2025

Créée en 2016, AjarInvest est la société de gestion du groupe CDG chargée de la structuration et de la gestion d'OPCI. Elle est née d'un partenariat entre la CDG (60%) et CIH Bank (40%). La Société de gestion a pour activité principale, tant au Maroc qu'à l'étranger la gestion d'une ou de plusieurs sociétés et fonds ayant pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans des immeubles en vue de leur location ainsi que les opérations s'y rapportant.

En date du 23 juillet 2019, AJARINVEST a été agréée par l'AMMC, sous la référence n° AG/SDG/01/2019, pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'OPCI.

A fin 2023, les OPCl gérés par AJARINVEST sont au nombre de 11.

A fin 2024, AJARINVEST gère un total de 16 OPCl.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille géré par AJARINVEST présente les chiffres suivants :

- Nombre d'OPCI en activité : 17
- Volume géré : Environ 93 MMDH

6- CIH COURTAGE

CIH BANK a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	CIH BANK SA
Capital social	1 000 000 DH
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3 ^{ème} étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	Le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2025	62,52 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	44,289 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Autres actionnaires	-
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	34,5 MDH

Source : CIH COURTAGE-Comptes sociaux au 31 12 2025

Dans l'objectif de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH Bank a créé en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH Bank se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances. La création de cette entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH Bank permettent au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

7- GHOSN ENNAKHIL

Dénomination sociale	GHOSN ENNAKHIL
Nature juridique	SA
Capital social	400 000 DH
Siège social	Lotissement Attaoufik Immeuble Zenith 1 Rdc Sidi Maarouf Casablanca
Objet	Promoteur immobilier
Produits d'exploitation au 31 décembre 2025	29 MDH
Chiffre d'affaires	20,9 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	1,2 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	80,00%
Autres actionnaires	Lazrak Immobilier (20,0%)
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	35,1 MDH

Source : GHOSN ENNAKHIL -Comptes sociaux au 31 12 2025

Créée en septembre 2000, la société a pour objet l'achat, la vente, la conception, la réalisation et la gestion pour son compte ou pour le compte d'autrui de tous hôtels, motels, complexes touristiques, restaurants, centres d'animations et de loisirs et de toutes activités de promotion hôtelière et touristique.

8- CIH PATRIMMO

CIH BANK a créé, en décembre 2019, CIH PATRIMMO présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH PATRIMMO
Nature juridique	Société anonyme à capital variable, Société de Placement Immobilier à Règles de Fonctionnement Allégées (SPI-RFA)
Capital social	434 400 000 MAD
Siège social	187, avenue Hassan II
Objet	Acquisition de biens immeubles exclusivement en vue de leur location, et toutes les opérations nécessaires à leur usage ou leur revente.
Produits d'exploitation (Produits sur opérations immobilières) au 31 décembre 2025	68,8 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	59,2 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	59,9 MDH

Source : CIH PATRIMMO comptes sociaux au 31 12 2025

9- LANA CASH

CIH BANK a créé en 2019 LANA CASH présentée comme suit :

Dénomination sociale	LANA CASH
Nature juridique	Société anonyme
Capital social	100 000 000 MAD
Siège social	3 Rue Abou Dhabi Oasis, 20103 – Casablanca
Objet	Etablissement de paiement conformément aux dispositions de la loi n° 103-12.
Produits d'exploitation au 31 décembre 2025	21 677,87 KDH
Résultat net au 31 décembre 2025	-5,3 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	-

LANA CASH est un établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib depuis Mai 2019, ses principales missions sont :

- Opérations de transfert de fonds : L'envoi et la réception au niveau national ainsi que la réception au Maroc de fonds en provenance de l'étranger,
- Services de paiement : Paiement de factures, recharges auprès de plusieurs opérateurs en agence ou sur WE PAY (plateforme digitale : WALLET) et les Paiement d'achats auprès des commerçants partenaires

En 2021, LANA CASH a procédé à une augmentation de capital tel que décidé en Mai 2020 cette augmentation de 25 MDH est totalement libéré par son actionnaire CIH Bank.

A fin 2024, le réseau LANACASH compte plus de 1000 agences entre agences propres et partenaires, avec un produit d'exploitation de 4 419 KDH en évolution continue grâce à l'évolution du volume des opérations réalisées dans son réseau d'agence. Bien que le résultat net reste négatif en 2024, il s'est amélioré par rapport à 2023.

A fin 2025, le réseau LANACASH compte 1 993 agences entre agences propres et partenaires, avec un produit d'exploitation de 21 959 KDH en évolution continue grâce à la croissance du volume des opérations réalisées dans son réseau d'agence. Bien que le résultat net reste négatif en 2025, le résultat courant s'est légèrement amélioré par rapport à 2024.

En 2025, Lana Cash est devenu acquéreur de plein exercice. Le démarrage effectif de la nouvelle activité acquisition monétique a eu lieu en juin 2025 avec +1 700 TPEs placés entre juillet et décembre 2025.

10- CIH Capital Management

Dénomination sociale	CIH Capital Management
Nature juridique	Société anonyme
Capital social	1 000 000 DH
Siège social	26 Place Des Nations Unies - Casablanca
Objet	Etablissement qui exerce une activité de gestion d'actifs : OPCVM
Produits d'exploitation au 31 décembre 2025	54,6 MDH
Résultat net au 31 décembre 2025	18,1 MDH
% d'intérêt et de droit de vote CIH Bank	100,00%
Dividendes versés à CIH Bank au titre de l'exercice 2025	-

Source : CIH Capital Management

Filiales à 100%, spécialisée en gestion d'OPCVM et acquis par CIH Bank en 2023, l'acquisition de cette nouvelle filiale anciennement dénommée BMCI Asset management, s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à offrir à sa clientèle de nouveaux produits innovants de placement et de gestion d'épargne

En 2023, CIH Capital Management a enregistré un produit d'exploitation de 22,1 MDH, marquant une diminution de 21% par rapport à 2022. Le résultat net s'élève à 643 KDH, soit une baisse de 80% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est attribuée à une période de transition caractérisée par une réorganisation du portefeuille client.

En 2024, CIH Capital Management a enregistré un produit d'exploitation de 30,2 MDH, marquant une augmentation de 37% par rapport à 2023. Le résultat net s'élève à 4045 KDH, soit une amélioration de 3402 KDH par rapport à l'année précédente.

En 2025, CIH Capital Management a enregistré un produit d'exploitation de 54,6 MDH, marquant une augmentation de 79% par rapport à 2024. Le résultat net connaît une variation positive de +348% par rapport à 2024 passant de 4 045,8 KDH en 2024 à 18 132,3 KDH en 2025.

Pour CIH Capital Management, l'année 2025 a été marquée par :

- L'obtention de 13 Visas et Agréments de renouvellement des notes d'information des fonds ;
- La création d'un nouveau fonds : Fonds d'impact social.

11- Conventions réglementées entre CIH BANK et ses Filiales*

Dans le but de permettre à CIH Bank de connaître une croissance durable, la banque intégrée les filiales dans son plan stratégique et dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme du développement du Groupe avec un positionnement, une spécialisation et diversification des services offerts par les filiales en synergie et complétant l'offre de la banque avec un positionnement dans :

- Les services financiers spécialisés Via SOFAC ainsi que la gestion pour compte des crédits à la consommation portée dans le bilan de la banque et traité dans le back office de la filiale ;

- Le placement Immobilier avec le fond OPCV CIH PATRIMMO

- L'activité de courtage (CIH Courtage) destinée à promouvoir l'activité de bancassurance.

- Offres de placement dans des fonds OPCVM pour les clients de CIH BANK par l'intermédiaire de sa filiale CIH CAPITAL MANAGEMENT.

- Offrir des services personnalisés et complémentaires grâce à la filiale LANACASH (établissement de paiement), assurant une plus grande proximité via son large réseau d'agences propres et partenaires.

Le tableau suivant résume les principaux flux entre CIH Bank et ses principales filiales durant la période 2023-2025 :

Objet de la convention	2023		2024		2025	
	Montant comptabilisé	Montant réglé	Montant comptabilisé	Montant réglé	Montant comptabilisé	Montant réglé
Accord d'assistance technique « TSA » conclu entre CIH Bank et Umnia Bank	7 910,59	11 613,66	7 967,66	11 747,67	7 057,02	8 783,32
Convention de recouvrement avec SOFAC	-2 079,61	-1 876,83	-1 918,08	-1 676,13	-1 599,43	-2 190,08
Convention de gestion des crédits à la consommation par SOFAC	-24 338,82	-46 705,54	-25 421,06	-26 836,58	-27 256,47	-35 406,54
Convention de prêt avec SOFAC	2 811,85	3 093,04	-	-	-	-

*La description des conventions réglementées est disponible sur le rapport financier annuel

Contrat d'acquisition de l'actif immobilier LE TIVOLI	-	-	100 300,00	100 300,00	-	-
Convention de garantie avec Badeel	27 000,00	-	27 000,00	5 000,00	27 000,00	5 000,00
Contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA et CIH Bank	-59 793,70	-71 752,4*	-59 793,70	-	-59 793,68	-59 793,68
Convention Virex avec LANA CASH	-	-	-	-	1 975,28	1 975,28
Convention rémunération d'administrateurs					2 550,00	2 550,00
Total des flux	-48 489,69	-33 875,67	48 134,82	88 534,96	-50 067,28	-79 081,70

* Dont -11 958 KDH au titre des exercices antérieurs.

Données en KDH
Source : CIH Bank

a- Conventions conclues avec BADEEL :

En 2023, la banque conclue une convention de garantie avec Badeel dont l'objet est de délivrer un engagement qui servira à atténuer le report à nouveau déficitaire généré entre 2022 et 2027 de Badeel. Le remboursement des montants engagés se fera après le retour à la meilleure fortune de la société Badeel.

Modalité de la convention : La Garantie fera l'objet d'un ou de plusieurs appels selon les modalités convenues. Tout paiement par le Garant réduira à due concurrence le montant de la Garantie.

-Montant maximum de l'engagement : 27 000 000 DH

-Montant décaissé en 2025 : 5 000 000 DH

b- Opération financière entre CIH BANK et sa Filiale CIH PATRIMMO

Aux termes d'opérations d'apport en nature des actifs par Le Crédit Immobilier et Hôtelier à l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA et en exécution du traité d'apport conclu entre elles, l'ensemble des actifs sont apportés à l'OPCI en contrepartie de la souscription par le CIH des actions de l'OPCI et de la prise à bail des actifs par le CIH, en qualité de locataire.

CIH et L'OPCI ont souhaité couvrir notamment les dépenses, coûts, perte de valeur résultant de la réalisation de mise en conformité.

CIH Bank a cédé à son OPCI « CIH PATRIMMO », des actifs immobiliers avec un montant global de produit de cession de 433 893 167 DH.

Le Capital social de « CIH PATRIMMO » de 434 400 000 MAD est répartie comme suit :

- 433 893 167 DH : apport en nature de CIH Bank valeur des actifs cédés à l'OPCI en date du 30/12/2019 ;
- 506 833 DH : apport en numéraire, en date du 28/12/2020 ;

La description des 2 conventions réglementées entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK se présente comme suit :

- **Convention 1: contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK**

Parties concernées : Le Crédit Immobilier et Hôtelier est actionnaire et administrateur de l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA.

Nature et objet de la convention : L'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA donne à bail au Crédit Immobilier et Hôtelier, un ensemble de locaux, pour usage de siège social de CIH Bank et à toutes activités connexes ou complémentaire.

Date d'effet : 28/12/2020

Modalités de la convention : Loyer annuel hors TSC de 19 241 112 DH HT

Charges comptabilisées au 31/12/2025 : 21 261 428 DH HT

Montant décaissé au 31/12/2025 : 21 261 428 DH HT

- **Convention 2: contrat de bail entre l'OPCI CIH PATRIMMO et CIH BANK**

Parties concernées : Le Crédit Immobilier et Hôtelier est actionnaire et administrateur de l'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA.

Nature et objet de la convention : L'OPCI CIH PATRIMMO SPI-RFA donne à bail au Crédit Immobilier et Hôtelier, un ensemble de locaux, pour l'exercice d'une activité bancaire.

Date d'effet : 13/01/2019

Modalités de la convention : Loyer annuel de 38.532.247,13 DH HT avec un règlement du loyer payable semestriellement et d'avance

Charges comptabilisées au 31/12/2025 : 38.532.247 DH HT

Montant décaissé au 31/12/2025 : 38.532.247 DH HT

c- Conventions conclues avec les Filiales SOFAC et UMNIA Bank

Convention de recouvrement conclues avec SOFAC

- **Objet de la convention :** la sous-traitance de la gestion par SOFAC des relances téléphoniques des clients ayant des impayés inférieurs ou égales à 4 échéances.
- **Modalités de la convention :** SOFAC assurera la gestion des relances téléphoniques des clients mettant à la disposition du CIH son savoir-faire en matière de démarchage téléphonie dans le domaine du recouvrement
- **Charges comptabilisées au 31/12/2025 :** 1.599.429 MAD HT
- **Montant décaissé au 31/12/2025 :** 2.190.084 MAD

Convention de gestion des crédits à la consommation avec SOFAC

- **Objet de la convention :** cette convention entre CIH BANK et SOFAC a pris effet le 03 juin 2014. Elle a pour objet la sous-traitance d'une partie de la chaîne de traitement des crédits à la consommation en faveur de SOFAC. Ainsi, SOFAC assurera la gestion pour compte en mettant à la disposition de CIH BANK son savoir-faire en matière des crédits à la consommation.
- **Modalités de la convention :** CIH Bank distribuera les crédits et portera leurs encours sur ses livres.
- **Date de signature de la convention :** 16/05/2016
- **Charges comptabilisées au 31/12/2025 :** 27 256 471 DH
- **Montant décaissé au 31/12/2025 :** 35 406 539 DH

Accord d'assistance technique « TSA » conclu avec Umnia Bank

- **Objet de la convention :** CIH BANK fourni les services requis pour que Umnia Bank puisse réaliser ses activités
- **Modalités essentielles :** facturation varient selon les prestations
- **Produits comptabilisés au 31/12/2025 :** 7 057 015 MAD HT
- **Montant encaissé au 31/12/2025 :** 8 783 317 DH
- **Parties concernées :** CIH Bank et LE TIVOLI ;
- **Impact résultat en 2024 :** NEANT ;

Convention VIREX entre CIH Bank et LANA CASH

- **Objet de la convention :** Collecte des versements des clients LANA CASH sur les comptes CIH Bank.
- **Modalités de la convention :** Facturation mensuelle.

- Charges comptabilisées au 31/12/2025 : 1 975 280 HT DH
- Le montant décaissé au 31/12/2025 : 1 975 280 DH.

Convention de rémunération d'administrateurs

- **Conditions et modalités de rémunération :** Le Conseil d'Administration du 18 juin 2025 autorise la rémunération des administrateurs membres des comités suivants :
 - Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
 - Le Comité Stratégique ;
 - Le Comité d'Audit ;
 - Le Comité des Risques.
- **Eligibilité :** Tout administrateur membre d'un des 4 comités précédents ou de tout comité venant à être créé par le Conseil d'Administration et ne rentrant pas dans le champ de l'exclusion suivante.
- **Exclusion :** Ne bénéficient pas de cette rémunération les :
 - Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés de CIH ;
 - Les Administrateurs et mandataires sociaux, salariés de l'actionnaire majoritaire.
- **Montant de la rémunération :**

En tant que Président d'un comité : 350 000 DH brut /an.
En tant que membre d'un comité : 300 000 DH brut /an ;
- **Modalités de règlement :** Paiement effectué trimestriellement ou semestriellement.
- **Charges comptabilisées au 31/12/2025 :** 2 550 000 DH HT.
- **Le montant décaissé au 31/12/2025 :** 2 250 000 DH.

d- Contrats conclus avec les conditions normales du marché entre CIH Bank et ses filiales.

A ce jour, il n'existe aucun contrat conclu avec les conditions normales du marché entre CIH Bank et ses filiales.

Les tableaux suivants résument les relations entre les sociétés consolidées du Groupe CIH Bank au titre des deux exercices 2023, 2024 et 2025 :

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	Entreprises consolidées par intégration globale		
	2023	2024	2025
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Prêts et créances	2 676 499	2 437 459	4 505 663
Comptes de régularisations et autres actifs	36 669	28 448	21 439
PASSIF			
Dépôts			
Comptes de régularisations et autres passifs	627 318	602 799	533 973
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-

En KDH

Source : CIH Bank

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	Entreprises consolidées par intégration globale		
	2023	2024	2025
RESULTAT			
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	38 977	72 131	79 349
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	38 977	72 083	76 362
Commissions (produits)	39 889	34 992	38 308
Commissions (charges)	12 104	14 951	18 461
Autres	28 199	20 581	25 260

V. Le secteur bancaire

1- Présentation générale

a- Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Etablissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

En janvier 2025, le secteur bancaire marocain a mis en œuvre deux nouvelles normes de Bâle : le ratio de liquidité structurelle à long terme (NSFR) et le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP). Ces exigences, instaurées par Bank Al-Maghrib, ont pour objectif de renforcer la stabilité du secteur bancaire et de répondre aux exigences des standards internationaux.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Ratio de fonds propres CET1	Rapport entre ses fonds propres de base CET1 et le total des actifs pondérés	≥ 8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Ratio de levier	Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan.	≥ 3%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés. A noter que BAM a libéré intégralement le compte de réserve au profit des Banques en date du 16/06/2020	= 0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - Créances pré-douteuses ; - Créances douteuses ; - Créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;

L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;

▪ La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

b- Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire entre 2021 et 2025 se profilent comme suit :

- ✓ Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- ✓ Publication par BAM de la circulaire relative aux datations de paiement et ventes à réméré ;
- ✓ Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- ✓ La Banque Centrale augmente à deux reprise son taux directeur en 2022 passant de 1,5% à 2,5% afin d'assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ;
- ✓ En 2022, Holmarcom finalise l'acquisition de Crédit du Maroc
- ✓ Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, le 21 mars 2023, de relever le taux directeur de 50 points de base à 3% et ce, pour prévenir l'enclenchement de spirales inflationnistes ;
- ✓ Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé compensation (GSIMT) annonce le lancement, à partir du 1er juin 2023, du virement interbancaire instantané ;
- ✓ En décembre 2023, Bank Al Maghrib décide de maintenir inchangé le taux directeur à 3% ;
- ✓ L'introduction en bourse (IPO) de CFG Bank ;
- ✓ La Banque centrale décide en Décembre 2024, de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,50% étant donné que l'inflation a évolué vers des niveaux conformes à l'objectif de stabilité des prix ;
- ✓ La cession par Société Générale de sa participation dans Société Générale Marocaine de Banques ainsi que de La Marocaine Vie au groupe Saham.
- ✓ En 2025, Bank Al Maghrib poursuit sa politique monétaire accommodante en réduisant le taux directeur, en le ramenant à 2,25% en Mars 2025.
- ✓ L'introduction en bourse des sociétés Vicenne, Cash Plus et SGTM en 2025.

2- Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

L'évolution des ressources des banques commerciales pour la période 2023-2025, se présente comme suit :

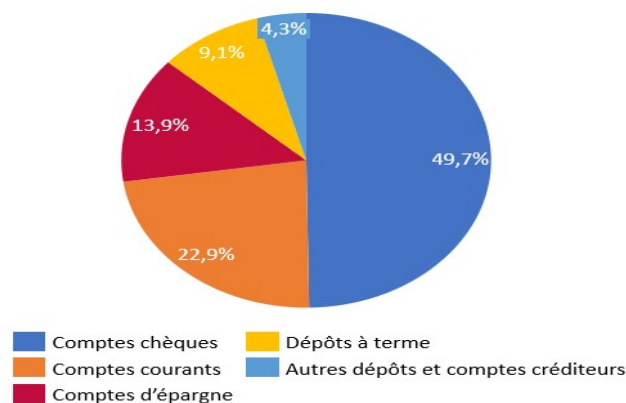
En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Dettes envers les sociétés de financement	3 329	2 473	-25,71%	3 049	23,27%
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,60%	1 373 812	7,62%
<i>Comptes chèques</i>	<i>574 550</i>	<i>630 687</i>	<i>9,77%</i>	<i>682 514</i>	<i>8,22%</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>234 524</i>	<i>270 179</i>	<i>15,20%</i>	<i>314 701</i>	<i>16,48%</i>
<i>Comptes d'épargne</i>	<i>181 914</i>	<i>186 762</i>	<i>2,67%</i>	<i>191 523</i>	<i>2,55%</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>123 507</i>	<i>130 917</i>	<i>6,00%</i>	<i>125 569</i>	<i>-4,08%</i>
<i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i>	<i>50 278</i>	<i>58 038</i>	<i>15,43%</i>	<i>59 506</i>	<i>2,53%</i>
Emprunts Financiers Extérieurs	12 803	12 433	-2,89%	14 289	14,93%
Titres de créances émis	63 896	66 582	4,20%	58 533	-12,09%
Total ressources	1 244 799	1 358 072	9,10%	1 449 683	6,75%

Source : GPBM

À fin 2024, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 358 072,4 MDH, en hausse de 9,1% par rapport à fin 2023. Cette évolution est le résultat de la hausse des dépôts de la clientèle de 9,6% à 1 276 583,9 MDH, portés essentiellement par les comptes courants (+15,2% à 270 179,4 MDH) et les comptes chèques (+9,8% à 630 687,1 MDH) qui en représentent respectivement 21,2% et 49,4% du total dépôts de la clientèle.

À fin 2025, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 449 683,0 MDH, en hausse de 6,8% par rapport à fin 2024. Cette évolution est due à la hausse des dépôts de la clientèle de 7,6% à 1 373 812,4 MDH, portés essentiellement par les comptes courants (+16,5% à 314 700,8 MDH) et les comptes chèques (+8,2% à 682 513,8 MDH) qui en représentent respectivement 22,9% et 49,7% du total dépôts de la clientèle.

Structure des dépôts de la clientèle à fin Décembre 2025



Source : Statistiques GPBM

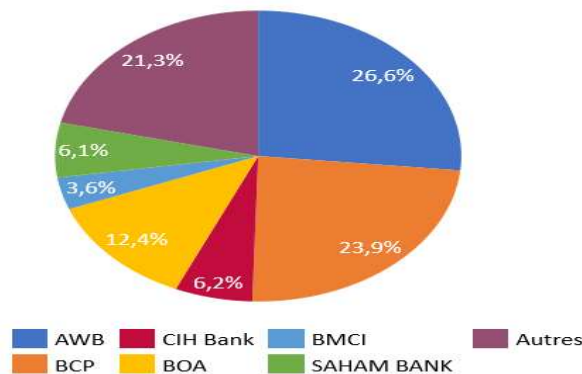
La ventilation des ressources collectées par les banques commerciales à fin Décembre 2025, se présente comme suit :

En MDH	AWB	BCP	BOA	SAHAM BANK	CIH BANK	BMCI	Autres
Dettes envers les sociétés de financement	1 155,74	871,30	33,74	379,56	299,63	105,82	202,71
Dépôts de la clientèle	364 825,05	327 777,64	170 061,62	83 462,27	85 433,25	48 802,33	293 450,22
Emprunts Financiers Extérieurs	5 116,91	970,83	255,94	157,83	718,86	0,00	7 068,47
Titres de créances émis	5 794,50	0,00	5 472,80	4 095,40	8 247,00	4 972,90	29 950,63
Total ressources clientèle	376 892	329 620	175 824	88 095	94 699	53 881	330 672

Source : Statistiques GPBM

Les ressources clientèle d'AWB et BCP représentent 50,8% de marché (26,6%, 23,9% respectivement) à fin décembre 2025.

Parts de marché des ressources à fin Décembre 2025 :



Source : Statistiques GPBM

Evolution des crédits à l'économie :

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques commerciales depuis 2023 est présentée comme suit :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Créances sur les sociétés de financement	68 651,26	70 462,92	2,64%	77 668,57	10,23%
<i>Comptes ordinaires des sociétés de financement</i>	<i>2 825,82</i>	<i>4 998,89</i>	<i>76,90%</i>	<i>5 507,03</i>	<i>10,17%</i>
<i>Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement</i>	<i>499,85</i>	<i>529,76</i>	<i>5,98%</i>	<i>552,33</i>	<i>4,26%</i>
<i>Comptes et prêts de trésorerie à terme</i>	<i>8 107,22</i>	<i>8 548,82</i>	<i>5,45%</i>	<i>9 595,94</i>	<i>12,25%</i>
<i>Prêts financiers</i>	<i>57 218,30</i>	<i>56 385,37</i>	<i>-1,46%</i>	<i>62 013,19</i>	<i>9,98%</i>
<i>Créances en souffrance nettes de provisions des SF</i>	-	-	NA	-	NA
<i>Provisions et agios réservés des SF</i>	-	-	NA	-	NA
Créances sur la clientèle	1 131 648,19	1 099 976,53	-2,80%	1 164 274,35	5,85%
<i>Comptes Chèques débiteurs</i>	<i>8 437,51</i>	<i>8 607,73</i>	<i>2,02%</i>	<i>9 841,24</i>	<i>14,33%</i>
<i>Comptes Courants débiteurs</i>	<i>82 495,59</i>	<i>80 684,05</i>	<i>-2,20%</i>	<i>81 666,65</i>	<i>1,22%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>172 230,38</i>	<i>179 964,87</i>	<i>4,49%</i>	<i>165 254,38</i>	<i>-8,17%</i>
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>308 862,19</i>	<i>272 057,81</i>	<i>-11,92%</i>	<i>344 619,89</i>	<i>26,67%</i>
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>55 659,94</i>	<i>56 141,90</i>	<i>0,87%</i>	<i>58 447,02</i>	<i>4,11%</i>
<i>Crédits Immobiliers</i>	<i>280 936,42</i>	<i>282 389,92</i>	<i>0,52%</i>	<i>287 042,14</i>	<i>1,65%</i>

Autres Crédits	129 566,48	122 812,13	-5,21%	116 961,57	-4,76%
Créances en souffrance brutes	93 459,68	97 318,12	4,13%	100 441,46	3,21%
Créances en souffrance nettes de provisions	29 289,25	30 674,73	4,73%	32 140,79	4,78%
Provisions et agios réservés	64 488,51	66 925,78	3,78%	68 614,11	2,52%
Total crédits	1 200 299,46	1 170 439,45	-2,49%	1 241 942,92	6,11%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2024, le total des crédits octroyés par les banques commerciales se déprécie de 2,5% à 1 170 439,45 MDH, intégrant une hausse de 2,64% à 70 462,92 MDH des créances sur les sociétés de financement et une baisse de 2,8% à 1 099 976,53 MDH des créances sur la clientèle (93,98% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation des crédits immobiliers passant de 280 936,42 à 282 389,92 MDH (25,67% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 0,87% des crédits à la consommation à 56 141,90 MDH (5,10 % de l'encours des crédits à la clientèle)
- Une dépréciation de 11,9% des crédits à l'équipement à 272 057,81 MDH (24,73% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation des crédits de trésorerie à 4,49% à 179 964,87 MDH (16,36% % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une baisse de 5,21% des autres crédits à 122 812,1 MDH (11,2% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,1% à 97 318,12 MDH (8,8% de l'encours des crédits à la clientèle).

A fin 2024, les créances en souffrance brutes représentent 8, 8% des créances sur la clientèle, et 8,3% à fin 2023 soit une hausse de 0,6 pts.

Le secteur bancaire a connu une appréciation des créances en souffrance sur la clientèle qui passent 93 459,6 MDH à fin 2023 à 97 318,1 MDH à fin 2024. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité de l'évolution des créances clients, en particulier les créances accordées aux ménages et les entreprises non financières.

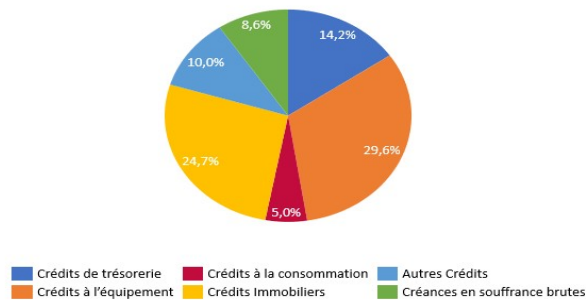
À fin 2025, le total des crédits octroyés par les banques commerciales augmente de 6,1% à 1 241 942,92 MDH, intégrant la hausse respective de 5,85% à 1 164 274,35 MDH des créances sur la clientèle (93,75% du total des crédits), et la hausse de 10,23% des créances sur les sociétés de financement à 77 668,57 MDH, laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation des crédits immobiliers passant de 282 389,92 à 287 042,14 MDH (24,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 26,7% des crédits à l'équipement à 344 619,89 MDH (29,6% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 4,11% des crédits à la consommation à 58 447,02 MDH (5,02 % de l'encours des crédits à la clientèle)
- Une dépréciation de 8,17% des crédits de trésorerie à 165 254,38 MDH (14,2% % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une baisse de 4,76% des autres crédits à 116 961,6 MDH (10,0% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 3,2% à 100 441,46 MDH (8,6% de l'encours des crédits à la clientèle).

A fin 2025, les créances en souffrance brutes représentent 8, 6% des créances sur la clientèle, et 8,8% à fin 2024 soit une baisse de 0,2 pts.

Le secteur bancaire a connu une hausse des créances en souffrance sur la clientèle qui passent 97 318,1 MDH à fin 2024 à 100 441,5 MDH à fin 2025. Cette hausse est due à la forte contentialité de certains secteurs au sein de l'économie nationale.

Structure des crédits à la clientèle à fin Décembre 2025



Source : Statistiques GPBM

a- Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois :

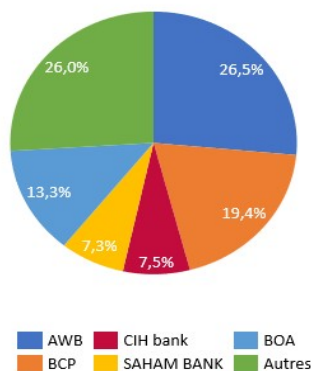
Les crédits octroyés par les banques commerciales à fin Décembre 2025. La ventilation des engagements des principales banques se présente comme suit :

En MDH		AWB	BCP	BOA	SAHAM BANK	CIH BANK	Autres
Créances sur les sociétés de financement	Montant	19 581	29 171	9 821	2 405	1 976	14 714
	%	25,21%	37,56%	12,65%	3,10%	2,54%	18,94%
Créances sur la clientèle	Montant	309 154	212 269	155 241	88 170	91 652	307 788
	%	26,55%	18,23%	13,33%	7,57%	7,87%	26,44%
Créances en souffrance nettes de provisions	Montant	5 888	5 425	5 432	2 278	3 349	9 769
	%	18,32%	16,88%	16,90%	7,09%	10,42%	30,39%
Total crédits clientèle	Montant	328 735	241 441	165 063	90 575	93 628	322 501
	%	26,47%	19,44%	13,29%	7,29%	7,54%	25,97%

Source : Statistiques GPBM

A fin Décembre 2025, AWB maintient sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques commerciales avec une part de marché de 26,5%, suivie de BCP représente 19,4%.

Parts de marché des crédits à fin Décembre 2025



Source : Statistiques GPBM

3- Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2023	2024	Var	2025	Var
<i>Engagements de financement donnés</i>	198 760	258 353	29,98%	297 127	15,01%
<i>Engagements de garantie donnés</i>	184 300	203 465	10,40%	238 584	17,26%
Engagements Hors Bilan donnés	383 060	461 818	20,56%	535 711	16,00%
<i>Engagements de financement reçus</i>	5 711	13 169	>100%	8 651	-34,31%
<i>Engagements de garantie reçus</i>	160 113	162 571	1,53%	178 148	9,58%
Engagements Hors Bilan reçus	165 824	175 740	5,98%	186 798	6,29%
TOTAL ENGAGEMENTS	548 884	637 558	16,16%	722 509	13,32%

Source : Statistiques GPBM

A fin 2024, les engagements hors bilan donnés augmentent de 20,56% à 461 818,3 MDH par rapport à fin décembre 2023, suite à la hausse respective des engagements de financement données et des engagements de garantie donnés de 30,0% et 10,4% à 258 353,0 MDH et 203 465,2 MDH.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 6,0% à 175 739,6 MDH, cette hausse s'explique principalement par la hausse des engagements de de financement reçus.

A fin 2025, les engagements hors bilan donnés augmentent de 16,00% à 535 710,8 MDH par rapport à fin décembre 2024, suite à la hausse respective des engagements de financement données et des engagements de garantie donnés de 15,0% et 17,3% à 297 126,7 MDH et 238 584,1 MDH.

Les engagements hors bilan reçus affichent également une progression de 6,3% à 186 798,3 MDH, cette hausse s'explique principalement par la hausse des engagements de garantie reçus.

En MDH		AWB	BCP	BOA	CIH BANK	SAHAM BANK	Autres
Engagements Hors Bilan Donnés	<i>Montant</i>	239 496	89 088	39 848	26 339	24 963	115 978
	<i>%</i>	44,71%	16,63%	7,44%	4,92%	4,66%	21,65%
Engagements Hors Bilan Reçus	<i>Montant</i>	48 384	44 102	17 115	14 130	11 734	51 333
	<i>%</i>	25,90%	23,61%	9,16%	7,56%	6,28%	27,48%

Source : Statistiques GPBM

A fin Décembre 2025, La part du marché en engagements hors bilan donnés et reçus sont accaparés par AWB avec respectivement 44,7% et 25,9%, tandis que la BCP ressort avec des parts de marchés de 16,6% en engagements donnés et 23,6% en engagements reçus.

VI. Activité du CIH Bank

1- Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2023-2025 :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Dépôts à vue	42 857	47 924	11,82%	56 896	18,72%
Comptes d'épargne	10 190	11 210	10,01%	12 262	9,38%
Dépôts à terme	11 237	11 945	6,30%	11 930	-0,13%
Autres comptes créditeurs	1 837	2 584	40,66%	4 417	70,97%
Dépôts de la clientèle	66 121	73 663	11,41%	85 505	16,08%

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
Y compris les intérêts courus non échus

Revue analytique 2023-2025

A fin 2024, les dépôts de la clientèle atteignent 73,7 MMDH en hausse de 11,41% par rapport à fin 2023. Cette variation s'explique par l'effet de la hausse des ressources non rémunérées de 11,82%, les ressources rémunérées ont augmenté de 10,01% au niveau des comptes d'épargne et une hausse de 6,30% des dépôts à terme.

A fin 2025, les dépôts de la clientèle atteignent 85,5 MMDH en hausse de 16,08% par rapport à fin 2024. Cette variation s'explique par l'effet de la hausse des ressources non rémunérées de 18,72%, les ressources rémunérées ont également augmenté de 9,38% au niveau des comptes d'épargne et une baisse de 0,13% des dépôts à terme.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Dépôts à vue	64,82%	65,06%	66,54%
Comptes d'épargne	15,41%	15,22%	14,34%
Dépôts à terme	16,99%	16,24%	13,95%
Autres comptes créditeurs	2,78%	3,49%	5,17%
Dépôts de la clientèle	66 121	73 663	85 505

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH Bank en 2025, fait ressortir que les dépôts à vue représentent 66,54% des dépôts de la clientèle, contre 13,95% pour les dépôts à terme.

Par ailleurs, l'évolution des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Secteur Public	1 501	757	-49,60%	1 183	56,28%
Entreprises financières	2 478	2 881	16,25%	3 037	5,41%
Entreprises non financières	10 412	10 572	1,53%	16 159	52,85%
Autre clientèle*	51 730	59 454	14,93%	65 126	9,54%
Total dépôts de la clientèle	66 121	73 663	11,41%	85 505	16,08%

*composé principalement de la clientèle de la banque

Source : CIH Bank

A fin 2025, les dépôts du secteur public ont augmenté de 56,28%, ainsi que les dépôts des entreprises financières et entreprises non financières ont augmentés respectivement de 5,41% et 52,85%. Par ailleurs la catégorie dépôts autres clientèle marque également une hausse de 9,54% par rapport à 2024.

L'effort de collecte vis-à-vis de la clientèle de la banque et aussi la prospection permettent une évolution plus importante des dépôts des ménages et entreprises privées.

2- Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances nettes sur la clientèle sur la période 2023-2025 :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	17 260	17 711	2,62%	21 455	21,14%
Crédit et financements participatifs à l'équipement	9 739	10 740	10,28%	16 371	52,43%
Crédits et financements participatifs immobiliers	28 587	28 382	-0,72%	31 386	10,59%
Autres crédits et financements participatifs	13 633	20 093	47,38%	18 163	-9,60%
Créances sur la clientèle	69 219	76 926	11,13%	87 376	13,58%
Créances acquises par affacturage	3 298	1 542	-53,24%	934	-39,42%

Source : CIH Bank- Comptes sociaux

Revue Analytique 2023-2025

A fin 2024, les créances sur la clientèle ont augmenté de 11,13% s'établissant à 76,9 MMDH contre 69,2 MMDH en 2023.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 47,38% des autres crédits et financements participatifs passant de 13 633 MDH en 2023 à 20 093 MDH en 2024 expliquée principalement par la hausse des opérations de pensions ;
- Une augmentation de 10,28% des crédits et financements participatifs à l'équipement s'établissant à 10 740 MDH en 2024 contre 9 739 MDH en 2023 s'expliquant par la hausse de l'activité de financement avec les entreprises ;
- Une amélioration de 2,62% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de 17 260 MDH à fin 2023 à 17 711 MDH à fin 2024 ;
- Une dépréciation de 0,72% des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 28 382 MDH à fin 2024 au lieu de 28 587 MDH à fin 2023 ;

En parallèle, les créances acquises par affacturage ont baissé de 53,24% en 2024 s'établissant à 1 542 MDH au lieu de 3 298 MDH en 2023.

A fin 2025, les créances sur la clientèle ont augmenté de 13,58% s'établissant à 87,4 MMDH contre 76,9 MMDH en 2024.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 52,43% des crédits et financements participatifs à l'équipement s'établissant à 16 371 MDH en 2025 contre 10 740 MDH en 2024 s'expliquant par la hausse de l'activité de financement avec les entreprises ;
- Une amélioration de 21,14% des crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation, passant de à 17 711 MDH à fin 2024 à 21 455 MDH à fin 2025 ;
- Une augmentation de 10,59% des crédits et financements participatifs immobiliers s'établissant à 31 386 MDH à fin 2025 au lieu de 28 382 MDH à fin 2024 ;
- Une dépréciation de 9,60% des autres crédits et financements participatifs passant de 20 093 MDH en 2024 à 18 163 MDH en 2025 ;

En parallèle, les créances acquises par affacturage ont baissé de 39,42% en 2025 s'établissant à 934 MDH au lieu de 1 542 MDH en 2024.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

	2023	2024	2025
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	24,94%	23,02%	24,55%
Crédit et financements participatifs à l'équipement	14,07%	13,96%	18,74%
Crédits et financements participatifs immobiliers	41,30%	36,90%	35,92%
Autres crédits et financements participatifs	19,70%	26,12%	20,79%
Créances sur la clientèle	69 219	76 926	87 376

Source : CIH Bank

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 38,04% sur la période 2023-2025.

Poursuivant sa politique de diversification, la structure des créances sur la clientèle de CIH Bank est marquée par une baisse progressive de la part des crédits immobiliers sur la période 2023-2025 qui passe de 41,30% en 2023 à 35,92% à fin 2025.

Par ailleurs, l'évolution des créances sur la clientèle par catégorie sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Secteur Public	2 076	3 628	74,75%	5 022	38,42%
Entreprises financières	11 288	18 244	61,62%	19 126	4,83%
Entreprises non financières	35 854	32 749	-8,66%	40 044	22,28%
Autre clientèle	23 299	23 847	2,35%	24 119	1,14%
Total créances	72 517	78 468	8,21%	88 310	12,54%

Source : CIH Bank

En 2025, les créances du secteur public continuent d'évoluer soit une hausse de 38,42% s'établissant à 5 022 MDH, après une évolution de +74,75% enregistré en 2024. La catégorie entreprise non financières évolue également de 22,28%, contrairement à l'année précédent.

Depuis quelques années CIH BANK a mis en place une stratégie de diversification des emplois, ainsi la banque marque le passage d'une banque centrée uniquement sur le secteur immobilier vers une banque dont le positionnement est autour du financement des besoins des particuliers et de la famille, de même les crédits hors immobiliers représentent 60% à fin Décembre 2025.

3- Taux de transformation

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution du taux de transformation sur la période 2023-2025 :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Créances brutes sur la clientèle	71 486	79 796	11,62%	91 910	15,18%
Dépôts de la clientèle	66 121	73 663	11,41%	85 505	16,08%
Taux de transformation*	108,11%	108,32%	0,21pts	107,49%	-0,83 pts

Source : CIH Bank

*Taux de transformation = Créances brutes sur la clientèle / dépôts de la clientèle

Le taux de transformation augmente de 0,21 points en 2024, en 2025 le taux de transformation baisse de 0,83 points.

4- Créances en souffrance par classe :

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances en souffrance⁷ par classe sur la période 2023-2025 :

En MDH	2023	2024	Var	2025	Var
Créances pré-douteuses	401	491	22,51%	290	-40,85%
Provision	26	37	40,79%	17	-53,91%
Créances douteuses	220	472	114,66%	2184	>100%
Provision	40	173	>100%	1282	>100%
Créances compromises	4 240	4 823	13,75%	5 516	14,36%
Provision	2 201	2 661	20,88%	3 234	21,55%
Total créances en souffrance	4 862	5 787	19,02%	7 990	38,07%

Source : CIH Bank comptes sociaux

A fin 2024, les créances en souffrances s'établissent à 5,8 MMDH, soit une hausse de 19,0% par rapport à 2023 suite à un déclassement important des créances en souffrance en 2024, le taux de couverture est passé de 46,63% à 49,59% à fin 2024.

A fin 2025, les créances en souffrances s'établissent à 8,0 MMDH, soit une augmentation de 38,1% par rapport à 2024 suite à un déclassement important des créances en souffrance en 2025, le taux de couverture est passé de 49,59% à 56,74% à fin 2025.

4-1- Taux de couverture et de sinistralité

Le tableau présenté ci-dessous présente le taux de couverture et de sinistralité sur la période 2023-2025 :

⁷ Créances brutes nettes d'agios réservés

	2023	2024	2025
Créances clientèle bruts	71 486	79 796	91 910
Provisions	2 267	2 870	4 534
Créance en souffrance	4 862	5 787	7 990
Taux de couverture	46,63%	49,59%	56,74%
Taux de sinistralité	6,80%	7,25%	8,69%

Source : CIH Bank - Comptes sociaux
 Taux de couverture : provisions/CES
 Taux de sinistralité : CES/ créance clientèle brut

5- Evolution de la part de marché en termes emplois :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
CIH Bank	6,12%	7,36%	7,87%

*Créances CIH Bank/Total créances secteur- Statistiques GPBM

6- Evolution de la part de marché en termes de ressources :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
CIH Bank	5,68%	5,75%	6,22%

*Dépôts CIH Bank/Total dépôts secteur-Statistiques GPBM

La part de marché détenue par CIH Bank ne cesse d'évoluer passant de 6,12% en 2023 à 7,87% en 2025 en termes d'emplois et de 5,68% en 2023 à 6,22% en 2025 en termes de ressources.

7- L'évolution des engagements par signature :

La revue analytique des engagements reçus par signature est présentée et commentée dans la partie « engagements Hors Bilan »

8- L'évolution des ratios de solvabilité :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base sociale de CIH Bank sur la période 2023 -2025 :

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Fonds propres prudentiels (A)	8 453	9 621	13,82%	12 221	27,02%
Fonds propres Tier One (C)	6 804	7 492	10,11%	9 350	24,80%
Fonds propres CET 1 (D)	5 340	6 031	12,94%	7 890	30,82%
Total des actifs pondérés (B)	61 573	66 444	7,91%	81 999	23,41%

Ratio de solvabilité* (A/B)	13,73%	14,48%	0,75 pts	14,90%	0,42 pts
Ratio CET1*(D/B)	8,67%	9,08%	0,41 pts	9,62%	0,54 pts
Ratio Tier 1* (C/B)	11,05%	11,28%	0,23 pts	11,40%	0,12pts

* Méthode de Calcul par ratio établie en se référant à la réglementation bancaire définition de la méthode de calcul des ratios prudentiels

A fin 2025, le ratio de solvabilité ressort une hausse de 0,42 pts atteignant 14,90% au lieu de 14,48% en 2024. Par ailleurs, le ratio Tier 1 et le CET1 s'établissent à 11,40% et 9,62% ? soit une hausse respective de 0,12 pts et 0,54 pts par rapport à 2024.

9- Principaux produits commercialisés par CIH Bank⁸

CIH Bank propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH Bank sont déclinés ci-après :

Catégories	Produits
Crédits aux particuliers	ISKANE Éducation, ISKANE MADMOUNE FOGALOGUE, ISKANE MADMOUNE FOGARIM, ISKANE ASTAFID, ISKANE ACQUISITION, ISKANE TABDIL, ISKANE EL HANA, ISKANE RAHA, CREDIT SALAM, ISKANE ARD, Code SAKANE, Code 212, Sayidati Pro
Crédits aux professionnels	AVANCE PRO, TAJHIZ PRO, ISTIQRAR PRO, Fonds de commerce PRO, CIH LEASE, CREDIASSUR, Pro sayidati, Code Maalem
Crédits aux entreprises	FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION, FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, CREDITS PAR SIGNATURE, OPERATIONS A L'INTERNATIONAL, OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN, OPERATION PREFINANCEMENT, OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF, Pack PME
Crédits à la consommation	CREDIT AUTO CLASSIQUE, CREDIT AUTO LOA, CREDIT MADMOUN CHAMIL, AVANCE EXPRESS, CREDILIBRE, CREDIT TAMADROUSS, AVANCE TITRE, CREDITITRE, CREDIASSUR, CREDINET EDUCATION
Epargne et placement	PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE, COMPTE SUR CARNET, COMPTE A TERME, BONS DE CAISSE, OPCVM, AC, OBLIGATIONS et TCN, AVENIR EPARGNE PLUS, AVENIR EPARGNE
Bancassurance et assistance	ASSURANCE HOMME CLE, ASSUR PRO, AVENIR HIMAYA, AVENIR COMPTE et AVENIR COMPTE PRO, AVENIR EDUCATION, AVENIR RETRAITE, AVENIR HABITATION, AVENIR PREVOYANCE, AVENIR SANTE, CIH ETUDIANTS EXPATRIES, PARTENARIAT AVEC MONDIAL ASSURANCE
Monétique	CARTE SAYIDATI, CARTE CODE 30, CARTE CODE 18, CARTE VISA CLASSIC INTERNATIONALE, CARTE E-SHOPPING ,CARTE GOLD ,CARTE SAPHYR ,CARTE AL MOUSSAFIR,CARTE BINATNA ,CARTE O' JOUR,CARTE VISA CLASSIC,CARTE VISA ELECTRON,CARTE ESSENTIEL ,CARTE,MAESTRO « DIGITALIS » ,CARTE SILA, CARTE CODE 60, carte "GAMER", carte multiservice "WORLD", carte "DEPOVITE"
Banque à distance	CIH ON LINE PARTICULIERS & ENTREPRISES, CIH MOBILE, ALLO HSABI, MOBI HSABI, WePay , CIH PAY ,Apple Pay, Google Pay

Source : CIH Bank

⁸ Tous les produits commercialisés par CIH Bank sont portés par CIH Bank SA

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Approche RSE

En 2025, CIH BANK a défini 14 enjeux matériels pour sa nouvelle stratégie RSE à horizon 2030. Ces enjeux sont organisés autour de 4 piliers d'engagement, en harmonie avec les valeurs et la signature de la banque, qui se positionne comme « La Banque de demain dès aujourd'hui » au service des nouvelles générations et en cohérence avec la stratégie globale de la Banque à horizon 2030.



La stratégie RSE de CIH BANK a été concrétisée par une feuille de route RSE, comprenant des actions spécifiques liées à chaque enjeu. Elle a également été renforcée par la création d'un Comité Durabilité émanant directement du Conseil d'Administration ainsi que par l'engagement d'une démarche climat intégrant les exigences réglementaires relatives à la transition vers la durabilité.





Entre fin 2025 et début 2026, la Banque a réalisé une analyse de double matérialité avec le soutien d'un cabinet expert. Cette analyse permet d'identifier les enjeux de durabilité les plus significatifs pour notre organisation, selon deux lectures simultanées et complémentaires : l'impact de nos activités sur l'environnement et les personnes d'une part, l'incidence de ces enjeux sur notre modèle de création de valeur d'autre part.

CIH BANK a pleinement intégré la démarche RSE dans son projet d'entreprise. Cette vision, axée sur la performance globale, part du principe que le respect des engagements RSE est une source de création de valeur pour l'entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette dynamique a été reconnue par l'intégration de la Banque au MASI ESG ainsi que par le lancement d'un projet de labellisation RSE de la CGEM, dont l'obtention est envisagée en 2026.

Contribution aux ODDs :

ODD	Cibles	Enjeux matériels
	D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Soutien aux communautés & engagement des collaborateurs
	D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Finance inclusive et éducation financière Finance et immobilier durables
	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Diversité des collaborateurs et équité Parcours & rémunération

	<p>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne</p>	<p>Finance inclusive et éducation financière Finance et immobilier durables</p>
	<p>D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>	<p>Finance et immobilier durables</p>
	<p>Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p> <p>Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance</p> <p>D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p> <p>Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p> <p>D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.</p>	<p>Accompagnement des TPE/Start-up Finance inclusive et éducation financière</p> <p>Diversité des collaborateurs et équité Qualité de vie et Dialogue social</p> <p>Parcours & rémunération</p>
	<p>Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.</p>	<p>Accompagnement des TPE/Start-up</p>
	<p>D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et</p>	<p>Finance inclusive et éducation financière Diversité des collaborateurs et équité Qualité de vie et Dialogue social</p> <p>Parcours & rémunération</p>

	parvenir progressivement à une plus grande égalité	
	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Changement climatique
	<p>D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée</p> <p>Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p> <p>Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p>	<p>Ethique des affaires</p> <p>Gouvernance & gestion des risques ESG</p>

Dialogue avec les parties prenantes

Ci-dessous sont listées l'ensemble des catégories de parties prenantes avec qui nous entretenons un haut degré de relation. Pour chacune d'entre elles, les modes de dialogue sont riches et complémentaires.

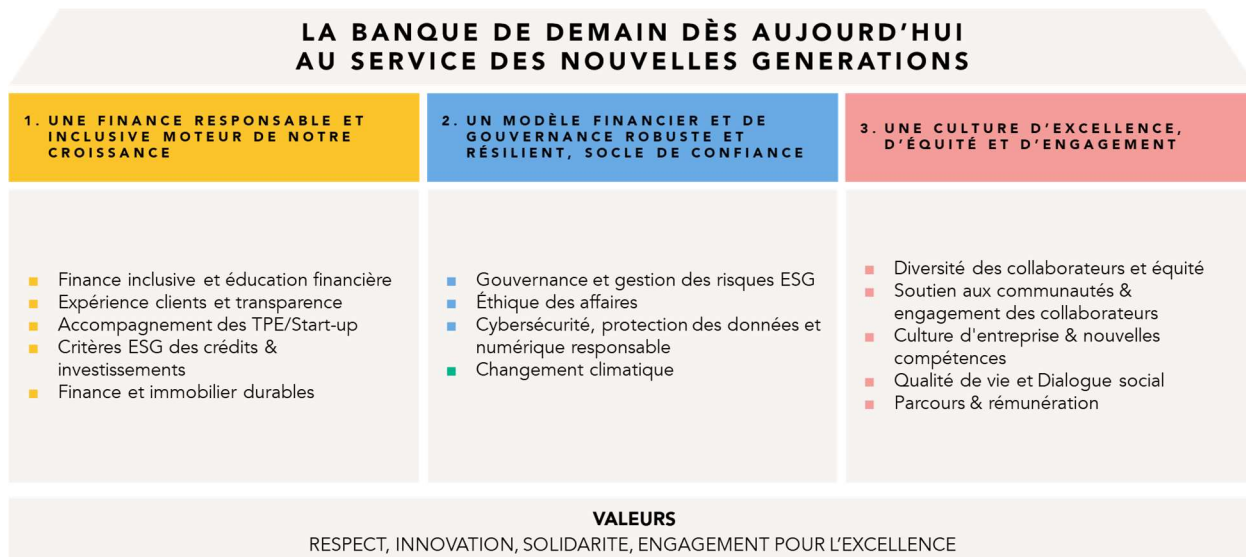
Une consultation structurée a été conduite auprès de 67 parties prenantes internes et externes sous forme d'ateliers et d'entretiens individuels, sur la base des enjeux définis potentiels. Les parties prenantes externes mobilisées sont issues de diverses catégories : clients, fournisseurs, administrateurs, partenaires, bailleur de fonds international, actionnaire, société civile...

Des échanges du Comité RSE sur la confrontation aux résultats qualitatifs issus des entretiens et ateliers ont permis de procéder à des arbitrages, en termes de réintégration et de regroupement de certains enjeux fortement interdépendants.

À l'issue de cette analyse, 14 enjeux ont été sélectionnés comme matériels et stratégiques par le Comité RSE, puis examinés par le Comité de durabilité.

STRATEGIE RSE 2025-2030

14 enjeux matériels, découlent la nouvelle stratégie RSE de la Banque 2025-2030 suite à l'exercice de double matérialité :



. Capital Humain

1- Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

	2023	Var	2024	Var	2025	Var
Effectif	2289	3,10%	2394	4,30%	2469	3,13%

Source : CIH Bank

Au 31 décembre 2025, l'effectif permanent de CIH Bank a atteint 2469 personnes en hausse de 3,13% par rapport à fin 2024.

Les tableaux ci-dessous décrivent la structure de l'effectif de CIH Bank :

Au 31 décembre 2023 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total - 2023
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Cadres responsables		Cadres		Grades		
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin		
Durée ≤ 10 ans	17	6	179	184	20	17	12	1	216	268	240	235	1395
11 ans ≤ Durée ≤ 20 ans	5	4	35	39	3	3	5	0	115	76	50	24	359
21 ans ≤ Durée ≤ 30 ans	6	5	61	34	16	1	2	0	99	78	24	0	326
Durée ≥ 31 ans	1	1	48	23	1	0	2	1	79	46	7	0	209
SOUS - TOTAL	29	16	323	280	40	21	21	2	509	468	321	259	2289
TOTAL	45		603		61		23		977		580		

Au 31 décembre 2024 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total - 2024
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Cadres responsables		Cadres		Grades		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Durée ≤ 10 ans	16	9	205	255	61	48	12	3	213	261	225	243	1551
11 ans ≤ Durée ≤ 20 ans	8	5	40	43	5	2	3	0	120	87	51	29	393
21 ans ≤ Durée ≤ 30 ans	3	4	47	30	7	0	2	0	58	48	14	0	213
Durée ≥ 31 ans	1	1	53	26	4	0	1	1	91	50	9	0	237
SOUS - TOTAL	28	19	345	354	77	50	18	4	482	446	299	272	2394
TOTAL	47		699		127		22		928		571		

Au 31 décembre 2025 :

Tranche d'ancienneté	Permanents												Total - 2025
	Fonctions Support						Fonctions Commerciales						
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Cadres responsables		Cadres		Grades		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Durée ≤ 10 ans	55	46	200	200	37	22	68	28	166	273	259	281	1635
11 ans ≤ Durée ≤ 20 ans	30	15	31	38	3	3	110	67	33	30	45	30	435
21 ans ≤ Durée ≤ 30 ans	21	13	22	16	5	0	20	17	20	13	8	0	155
Durée ≥ 31 ans	20	8	36	25	5	0	38	20	57	29	6	0	244
SOUS - TOTAL	126	82	289	279	50	25	236	132	276	345	318	311	2469
TOTAL	208		568		75		368		621		629		

Indicateur	Unité	2023	2024	2025
Effectif par ancienneté				
≤ 10 ans	Nombre	1395	1551	1635
11 - 20 ans	Nombre	359	393	435
21 - 30 ans	Nombre	326	213	155
≥ 30 ans	Nombre	209	237	244

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de l'effectif par nature du contrat de travail :

Nature du contrat de travail	Effectif 2023	Effectif 2024	Effectif 2025
Contrats à durée indéterminée	2200	2274	2314
Contrats à durée déterminée	6	21	24
Contrats ANAPEC	83	99	131
TOTAL	2289	2394	2469

Source : CIH Bank

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des indicateurs suivants sur les trois derniers exercices :

- Nombre de représentants de personnel ;
- Nombre de jours de grève ;
- Nombre d'accidents de travail ;
- Nombre de licenciements ;
- Nombre de démissions ;
- Nombre de recrutements ;
- Nombre de litiges sociaux et leurs natures.

Indicateurs		2023	2024	2025
Représentants du personnel		39 représentants titulaires et 39 Suppléants	39 représentants titulaires et 39 Suppléants	39 représentants titulaires et 39 Suppléants
Jours de grève		0	0	1
Accidents de travail		42	50	43
Recrutements	Cadres responsables	7	20	29
	Cadres	201	265	199
	Grades	104	134	90
Démissions	Cadres responsables	5	16	19
	Cadres	105	145	123
	Grades	41	43	35
Licenciements	Cadres responsables	0	0	0
	Cadres	1	3	1
	Grades	0	4	1
Litiges sociaux (individuels ou collectifs)	Nombre	1	1	1
	Nature	Individuels	Individuel	Individuel

Source : CIH Bank

2- Politique des Ressources Humaines

Dans un environnement marqué par l'accélération des mutations technologiques et l'évolution constante du cadre réglementaire, la Banque place l'agilité de son capital humain au cœur de sa résilience stratégique.

Notre politique RH, fondée sur des principes de cohérence, d'équité et de responsabilité, structure un parcours collaborateur harmonisé, garantissant à chacun un cadre de développement stimulant et respectueux.

Ancrée dans les valeurs de diversité et de non-discrimination, notre gestion des ressources humaines s'articule autour de cinq axes stratégiques majeurs qui façonnent l'expérience collaborateur :

- **Anticiper** : Identifier les compétences de demain pour adapter nos métiers aux évolutions de l'écosystème bancaire.
- **Attirer** : Déployer une marque employeur forte et proactive afin de capter les meilleurs talents via une expérience candidat d'excellence.
- **Retenir** : Créer un environnement engageant et inclusif pour fidéliser nos experts et renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Former** : Accélérer la montée en compétences et la reconversion professionnelle (upskilling/reskilling) grâce à des programmes d'apprentissage accessibles et certifiants.
- **Piloter** : Optimiser la gestion de nos ressources par l'analyse de la donnée sociale (HR Analytics), permettant un ajustement agile de notre feuille de route.

Cette dynamique est soutenue par un chantier permanent de modernisation de nos processus digitaux, visant à simplifier l'interaction entre la Banque et ses collaborateurs tout en garantissant une efficacité opérationnelle accrue.

– Recrutement

En 2025, CIH BANK a maintenu une dynamique d'acquisition de talents soutenue, s'appuyant sur un processus de recrutement structuré, éthique et performant. Ce dispositif garantit l'adéquation entre les ambitions stratégiques de la Banque et ses ressources humaines :

Planification budgétaire : Identification et validation des nouveaux postes lors des exercices de planification annuelle.

Centralisation des besoins : Consolidation des demandes de ressources émanant des différentes directions opérationnelles.

Sourcing et sélection : Identification des profils par l'entité Développement RH, avec le support ponctuel de cabinets experts pour les métiers de niche.

Parcours d'évaluation : Évaluation des compétences par l'entité Développement RH, complétée par une validation technique et managériale au sein des métiers.

Gouvernance : Approbation finale de chaque recrutement par le Comité Administratif pour assurer la cohérence des effectifs.

Politique de rémunération : Alignement des propositions sur la nouvelle grille salariale, garantissant l'équité et l'attractivité sur le marché.

– La diversité de nos effectifs

Le Code d'Éthique et de Déontologie rappelle l'importance que CIH BANK accorde au principe d'égalité des chances dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel, tant dans les affectations ou promotions que dans la rémunération.

En 2025, la Banque a renforcé son engagement en faveur de l'équité professionnelle et de l'inclusion à travers des avancées structurantes en matière de genre, de performance et de modernisation des processus RH.

➤ **Genre**

Fidèle à sa vocation de banque citoyenne et responsable, CIH BANK poursuit le déploiement de sa Charte pour l'Équité professionnelle, l'Inclusion et l'Autonomisation économique des femmes, inscrite au cœur de sa stratégie RSE.

Certification EDGE MOVE – Niveau 2

En 2025, CIH BANK a obtenu la certification EDGE Certification – niveau EDGE Move, marquant une étape déterminante dans la structuration et la reconnaissance internationale de sa démarche en faveur de l'équité de genre.

Le niveau EDGE Move (niveau 2) atteste :

- De l'existence d'une politique formalisée et déployée en matière d'équité professionnelle ;
- D'analyses approfondies des écarts éventuels en matière de rémunération et d'évolution de carrière ;
- De dispositifs concrets visant à garantir l'égalité des opportunités à tous les niveaux de responsabilité ;
- D'un engagement mesurable et piloté par des indicateurs de performance clairs.

Cette certification positionne CIH BANK parmi les institutions engagées dans une transformation durable de leurs pratiques managériales et organisationnelles.

Dans le cadre de cette certification, un plan d'action structuré sur les deux prochaines années a été défini.

– **Refonte du système de performance**

En 2025, CIH BANK a engagé une refonte structurante de son système de management de la performance, avec pour objectifs :

- Une meilleure lisibilité des objectifs individuels
- Une évaluation plus objective et plus équitable ;
- Une articulation claire entre performance, reconnaissance et évolution professionnelle.

– **Modernisation des processus RH**

Dans une logique d'efficacité opérationnelle et d'expérience collaborateur optimisée, la Banque a poursuivi en 2025 la refonte et l'automatisation de ses principaux processus RH, en s'appuyant sur les meilleures pratiques d'un nouveau système d'information.

Les chantiers déployés ont concerné notamment :

- Les processus administratifs ;
- Le processus de management de la performance ;
- Les dispositifs de rémunération.

Cette modernisation permet :

- Une sécurisation accrue des données ;
- Une traçabilité renforcée ;
- Une réduction des délais de traitement ;
- Une meilleure fluidité des parcours collaborateurs.

– **L'âge**

Portée par la croissance de ses activités et l'extension progressive de son réseau, la Banque poursuit le renforcement de ses équipes en s'appuyant sur l'intégration de jeunes talents. Cette orientation se reflète dans la structure actuelle de ses effectifs, marquée par

une présence significative de profils récemment recrutés : 47 % des collaborateurs comptent moins de cinq ans d'ancienneté. Par ailleurs, 27 % des effectifs se situent dans la tranche d'âge de 25 à 30 ans, illustrant l'attractivité de l'institution auprès des jeunes diplômés et des profils en début de carrière.

– **Rémunération**

La politique de rémunération menée par le CIHBANK a pour objectif d'attirer, de motiver et de fidéliser sur le long terme les collaborateurs en leur offrant une rémunération équitable et compétitive par rapport au secteur bancaire, tout en garantissant l'équité interne et en restant conforme aux dispositions de la Convention Collective des Banques et à la réglementation locale.

– **Gestion des Carrières**

En 2025, notre politique RH a franchi une étape structurante en plaçant l'équité et la proactivité au cœur de l'évolution professionnelle.

En 2025, La banque réaffirme son engagement pour la mixité des expériences. Qu'ils soient managériaux, experts ou transverses, tous les parcours sont valorisés de manière équivalente. Cette approche permet de capitaliser sur la richesse des profils pour répondre aux défis d'une banque en mouvement.

Au-delà de la simple gestion de carrière, la banque cultive l'engagement par des perspectives d'évolution claires et une culture d'apprentissage continu.

L'année a été marquée par le déploiement généralisé des People Reviews, permettant une revue collégiale et approfondie des compétences au sein de la banque. Ce dispositif garantit une meilleure visibilité sur notre vivier interne et assure une adéquation optimale entre les aspirations des collaborateurs et les besoins stratégiques de l'institution.

– **Formation**

▪ ***Renforcement du socle de valeurs et de la culture d'entreprise***

Dans la continuité de son ambition de consolider une identité institutionnelle, une réflexion stratégique approfondie a été conduite autour de la culture d'entreprise aboutissant à la formalisation d'un socle de valeurs fondamentales, structuré autour d'une charte et d'un code de conduite, destinés à guider durablement ses comportements, ses décisions et ses engagements.

L'année 2025 a marqué une étape déterminante avec la révélation officielle de ces valeurs, affirmant ainsi sa vision commune et son identité collective.

En 2026, l'enjeu portera sur leur pleine incarnation à travers le déploiement d'un dispositif d'animation auprès de l'ensemble des collaborateurs visant à ancrer concrètement ses valeurs dans les pratiques quotidiennes, au plus près des réalités terrain et des équipes.

▪ ***Déploiement de programmes structurants au service du développement du leadership***

Le développement des compétences est resté au cœur de priorités stratégiques de CIH Bank, avec un focus renforcé sur l'axe du leadership.

Plusieurs programmes structurants ont été finalisés et déployés afin de consolider durablement les capacités managériales et le leadership au sein de la banque. À ce titre, des cycles certifiants d'envergure ont été lancés, notamment « Leading People » et « Leadership Féminin – Women Empowerment », visant à accompagner les managers et les talents féminins dans le développement de leurs compétences managériales, relationnelles et stratégiques.

▪ ***Déploiement de parcours de formation « Up skilling & Reskilling » au service de la performance***

Des parcours Métiers intégrant à la fois des compétences techniques et comportementales ont été élaborés et déployés afin d'accompagner les trajectoires professionnelles, renforcer l'expertise et soutenir l'adaptabilité face aux transformations du secteur bancaire.

Enfin, des actions de team building ont complété ces dispositifs, contribuant au renforcement de la cohésion des équipes, à la stimulation de l'intelligence collective et à la promotion d'un environnement de travail collaboratif, engagé et performant.

La Fondation CIH BANK

▪ La Fondation CIH BANK : Ancrée localement, connectée globalement, engagée durablement

Créée en 2021, la Fondation CIH BANK incarne l'engagement de CIH BANK en faveur du développement socioéconomique du Maroc. Convaincue que la responsabilité sociétale des entreprises constitue un levier fondamental pour un impact durable, la banque a initié cette fondation afin d'apporter des réponses concrètes aux défis sociaux et d'accompagner les dynamiques de transformation positive à travers des initiatives stratégiques et structurées.

Soutien aux communautés & engagement des collaborateurs

1. Soutien aux communautés

À travers la Fondation CIH BANK, depuis sa création, le Groupe CIH BANK déploie une politique de mécénat structurée visant à contribuer au développement social et économique des communautés au Maroc.

L'action de la Fondation repose sur une approche partenariale avec des organisations associatives, académiques et institutionnelles, afin de soutenir des initiatives à fort impact dans les domaines de l'éducation, de l'insertion professionnelle, de l'entrepreneuriat et de l'inclusion sociale.

Les programmes soutenus contribuent notamment aux Objectifs de Développement Durable liés à l'éducation de qualité, au travail décent et à la réduction des inégalités.

Déploiement des programmes

En 2025, la Fondation CIH BANK a poursuivi le déploiement de ses actions à travers un réseau de partenaires engagés dans l'accompagnement des jeunes et le développement du capital humain.

Les initiatives soutenues ont porté principalement sur :

- l'accès à l'éducation et l'accompagnement académique ;
- la formation aux compétences numériques et aux métiers du digital ;
- l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes ;
- l'inclusion sociale par l'art, la culture et le sport ;
- des actions de solidarité et de soutien aux populations vulnérables.

Ces programmes sont mis en œuvre dans plusieurs régions du Royaume, contribuant à renforcer l'égalité des chances et l'autonomisation des jeunes.

2 : Impact et résultats

L'année 2025 a été marquée par le renforcement de l'impact territorial et par la consolidation des partenariats de la Fondation.

2. Chiffres clés 2025

1 535 bénéficiaires directs accompagnés

14 partenariats associatifs et institutionnels

12 régions couvertes au Maroc

12 actions terrain déployées

1 programme de mentorat

Ces actions participent au développement du capital humain et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de milieux à opportunités limitées.

3. Engagement des collaborateurs

Mécénat de compétences et mentorat

CIH BANK encourage l'engagement de ses collaborateurs dans les initiatives sociales portées par la Fondation, notamment à travers des dispositifs de mécénat de compétences.

Le programme **Mentorat by CIH BANK**

Le programme **Mentorat by CIH BANK** permet à des collaborateurs volontaires d'accompagner des étudiants et jeunes talents en partageant leur expérience professionnelle, leurs compétences et leur réseau.

Ce programme contribue à :

- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours académique et professionnel ;
- Développer les compétences transversales des bénéficiaires ;
- Créer des passerelles entre le monde académique et le monde de l'entreprise.

À travers ces initiatives, CIH BANK promeut un engagement collectif de ses collaborateurs au service de l'impact social et du développement des communautés.

Un engagement financier ciblé

CIH BANK est désormais le partenaire financier officiel de l'AFEM. Dans ce cadre, la banque met à disposition des femmes entrepreneurs des solutions de financement conçues pour répondre à leurs besoins spécifiques, qu'il s'agisse de lancer une activité ou de développer un projet existant. Des dispositifs tel que le programme INTELAKA sont proposés, offrant des conditions particulièrement avantageuses

Un accompagnement dédié

Ce partenariat ne se limite pas au financement : il prévoit également un accompagnement structuré des entrepreneures. L'accent est mis sur le renforcement des compétences managériales, techniques et stratégiques, à travers des formations ciblées, des programmes de mentorat et des actions d'incubation menées en collaboration avec l'AFEM. L'objectif est de soutenir la pérennité et de maximiser les chances de réussite des initiatives portées par les femmes entrepreneures.

En s'associant à l'AFEM – organisation pionnière créée en 2000 et présente sur l'ensemble du territoire – CIH BANK confirme son engagement à promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion économique des femmes, tout en contribuant au dynamisme du tissu entrepreneurial national. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable de la banque, notamment l'égalité entre les genres (ODD 5) et la croissance inclusive (ODD 8).

III. Politique de conformité

Avec l'extension des activités et du réseau, l'optimisation des consommations d'énergie et de matière s'impose et requiert la mise en place de nouvelles actions chaque année.

1- Impact environnemental direct

L'impact environnemental direct résulte de la construction, la rénovation et l'usage des bâtiments, siège et agences, ainsi que des déplacements des collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail et durant l'exercice de leur métier. Différents types d'énergie sont consommés (électricité, carburant, liquides frigorigènes...) pour l'éclairage, les déplacements, la climatisation, le fonctionnement du matériel informatique, les ascenseurs, les groupes électrogènes... Des déchets sont également produits : déchets de construction, papiers, toners, déchets organiques et contenants alimentaires en plastique et en métal. Du fait de la nature de l'activité, la consommation d'eau reste marginale.

2- Politique environnementale et mesures phares

La politique environnementale s'articule autour de deux grands axes : le choix de solutions et technologies à impact positif sur l'environnement et l'incitation des prestataires à travers une charte. La Banque a ainsi fait depuis quelques années les choix suivants :

- Usage de matériaux et équipements durables pour la construction et la rénovation des bâtiments (corian, bois, verre, climatisation éco-efficace...) depuis 2017 ;
- Généralisation progressive de l'éclairage LED depuis 2017 ;
- Généralisation des imprimantes multifonctions paramétrées recto/ verso par défaut et suppression des imprimantes individuelles ;
- Digitalisation des processus métiers fortement consommateurs de papier ainsi que des comités internes et des instances sociales ;
- Digitalisation d'une partie des imprimés et des courriers adressés à la clientèle ;
- Déploiement de la politique zéro archive au niveau des agences ;
- Remplacement au fur et à mesure des serveurs informatiques par des nouveaux serveurs nécessitant moins de réfrigération ;
- Réduction du nombre de voitures du parc auto et remplacement par des voitures plus efficaces.

Ces grands projets s'accompagnent d'un suivi par agence (eau et électricité) afin de sensibiliser aux excès de consommations avec intervention pour analyse et réparation en cas de besoin (fuite d'eau par exemple).

Indicateurs de performance environnementale :

Indicateur	Unité	2023	2024	2025	Commentaires
Consommations d'eau	Litres ou m3	5 227	8 394	6 800	Consommation du siège
Consommations d'électricité	KWh	2 118 503	2 139 322	2 114 034	
Siège	KWh	2 011 516	2 053 504	2 026 326	
Centre de backup	KWh	106 987	85 818	87 708	

Consommation de carburant	KWh	261 980	300 680	277 680	
Consommation de papier	Kgs	91 834	91 149	85 065	Le papier utilisé au niveau du siège est intégralement récupéré par une société spécialisée pour recyclage. Le service nettoyage opère en amont un tri en séparant plastique/métal et papier.
Consommations de tonners	Nombre	21	41	11	Les toners sont récupérés et remplacés par la société détentrice des imprimantes louées par la Banque.

3- Financement de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique

Depuis le lancement de la ligne de financement GREEN DEV, dédiée au financement de l'efficacité énergétique et des Energies renouvelables, en partenariat avec la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement, CIH BANK ne cesse de se positionner comme un acteur clé de la promotion et du financement de la transition énergétique et de la décarbonation de l'économie. En plus de l'accompagnement et du financement, la Banque se veut partenaire de la dynamique de lutte contre les changements climatiques à travers la participation et la contribution aux politiques sectorielles et à la dynamique nationale portant l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique

L'offre de financement "Green Dev" est un crédit d'investissement conçu en partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) dans le cadre de la ligne de financement GEF (Green Economy Financing Facility), permettant aux entreprises d'investir en efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Cette offre est une solution clé en main intégrant ce qui suit :

- Un financement sur mesure selon le besoin du client et la nature de l'investissement ;
- Une assistance technique gratuite permettant au client de bénéficier d'un audit énergétique à même de l'orienter dans le choix des postes, consommant de l'énergie, à optimiser et du matériel à acquérir ;
- Une subvention d'investissement variant de 10 % à 15 % du montant du prêt.

4- Fonction conformité

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et évaluation des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux et de Financement de Terrorisme ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Prévention de la Fraude et de la Corruption ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;

- Diffusion de la culture de conformité.

Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend deux entités :

- L'entité Veille réglementaire & Déontologie
- L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.
- Les contrôles automatisés imbriqués dans les systèmes de gestion

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le Contrôle du respect du socle procédural et normatif, assuré par la Direction Contrôle Permanent et Risques opérationnels
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe au Pôle Audit Interne et Inspection Générale qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

Nature des contrôles		Niveaux	Acteurs	Objet
Contrôle Permanent	Contrôle au fil de l'eau	1er niveau	Opérationnels Hiérarchie Back-office	Autocontrôle Contrôle hiérarchique Contrôle inter-entités
	Contrôle Indépendant	2ème niveau	Engagements Comptabilité Conformité Risques	Risque Crédit Risques comptables et budgétaires Risque de non-conformité Risques bâlois
Contrôle Périodique		3ème niveau	Audit interne	Cohérence et efficacité d'ensemble

Source : CIH Bank

PARTIES VI. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie de développement

a- Nouvelle trajectoire stratégique 2025–2030 : les raisons clés

L'ambition de CIH Bank s'articule autour d'une vision claire et structurante : s'imposer comme la banque de référence des nouvelles générations, en mesure d'accompagner ses clients à chaque étape déterminante de leur parcours de vie, à travers une proposition universelle, résolument innovante et fortement ancrée dans le digital. Loin d'être un simple énoncé de positionnement, cette vision constitue le socle fondateur du Plan Stratégique 2025–2030 et irrigue l'ensemble des arbitrages structurants qui en découlent.

Pour matérialiser cette ambition, la Banque a structuré son plan de transformation couvrant de manière exhaustive l'ensemble des métiers, des fonctions support et des dispositifs de pilotage. Cette architecture programmatique témoigne d'une volonté de conjuguer, avec rigueur et cohérence, trois impératifs indissociables : la croissance soutenue des revenus, l'efficacité opérationnelle à l'échelle industrielle et la maîtrise rigoureuse des risques dans un cadre prudentiel robuste.

La stratégie de CIH Bank repose sur quatre piliers majeurs, conçus comme autant de leviers de différenciation durable dans un paysage concurrentiel en pleine mutation :

- La première orientation consacre le positionnement historique et distinctif de la Banque en tant que banque des jeunes et de l'immobilier. Il s'agit de consolider un ancrage fort sur les primo-bancarisés — en particulier les jeunes — en inscrivant la relation client dans une logique de long terme, ponctuée d'une montée en gamme progressive et d'un accompagnement continu sur l'ensemble du cycle de vie. Ce positionnement, adossé à un ADN immobilier reconnu, confère à la Banque une identité de marché singulière et difficile à répliquer.
- La deuxième orientation porte sur le maintien d'une dynamique de conquête forte et segmentée. CIH Bank entend préserver son leadership en matière d'acquisition clients, tout en renforçant sa stratégie d'offre. Des propositions de valeur différenciées viendront soutenir cette stratégie de présence segmentée et ciblée.
- La troisième orientation vise à transformer la conquête en création de valeur durable, en activant pleinement le fonds de commerce existant. Le renforcement du multi-équipement, la progression du cross-sell et la captation accrue de la relation bancaire principale constituent les principaux ressorts de cette valorisation de la plateforme, dont le potentiel demeure encore largement sous-exploité.
- La quatrième orientation, enfin, ambitionne de faire de CIH Bank la banque omnicanale et digitale de référence au Maroc. Ce modèle, résolument centré client, articule de manière fluide le réseau d'agences, les canaux digitaux et la vente à distance, en s'appuyant sur la data et l'intelligence artificielle comme leviers de performance commerciale et opérationnelle.

Ces quatre piliers se déploient à travers plusieurs orientations stratégiques qui traduisent concrètement l'ambition stratégique de la Banque.

Sur le plan de la croissance commerciale et du développement des métiers, CIH Bank entend renforcer simultanément ses positions sur le Retail, les PME, les Grandes Entreprises et la Banque de l'Investissement. Une approche-écosystème, structurée autour de verticales d'expertise sectorielle, viendra dynamiser le financement des PME, tandis que la diversification des revenus — portée par l'asset management, le corporate finance et la finance structurée — permettra de réduire la dépendance aux revenus d'intermédiation traditionnels.

La transformation du modèle de distribution constitue un deuxième axe central. Elle passera par une reconfiguration du réseau d'agences, l'industrialisation de la vente à distance et une orchestration fine des canaux, garantissant la continuité et la fluidité des parcours clients, quel que soit le point de contact.

L'excellence opérationnelle et l'industrialisation des processus représentent le troisième axe, avec pour ambition d'automatiser les back-offices — flux, prêts, opérations internationales, marchés — de simplifier les processus critiques et d'améliorer durablement la qualité de service et la productivité globale de l'organisation.

La maîtrise des risques et la solidité financière constituent, quant à elles, une priorité non négociable. La Banque s'engage dans une revue approfondie de son Risk Appetite Framework, un renforcement de ses modèles de scoring et de notation, une intégration progressive des risques ESG et climatiques dans ses dispositifs de pilotage, ainsi qu'une gestion par la valeur fondée sur le RAROC.

Le cinquième axe positionne le digital, la data et l'intelligence artificielle comme de véritables moteurs de différenciation. L'ambition est celle d'un leadership affirmé en digital banking au Maroc, soutenu par la mise en place d'une IA Factory, le déploiement de modèles data industrialisés, la montée en puissance de l'IA générative et une modernisation en profondeur des infrastructures IT et des modes de collaboration entre les équipes IT et Métiers.

La transformation ne saurait être complète sans une mobilisation pleine et entière du capital humain. Sixième axe de la stratégie, il repose sur l'anticipation des compétences clés, le renforcement de l'attractivité RH, la montée en compétences des équipes et une évolution assumée des modes de travail, portée par une culture de performance collective et d'innovation.

Enfin, la valorisation des synergies au sein du Groupe CIH Bank et du Groupe CDG constitue le septième axe, à travers lequel la Banque entend amplifier la création de valeur par la mutualisation, le co-financement et les synergies commerciales inter-filiales, tout en s'ouvrant à des partenariats technologiques et innovants capables d'accélérer sa transformation.

En synthèse, le Plan Stratégique 2025-2030 de CIH Bank ne se résume pas à un exercice de planification interne : il constitue une feuille de route de transformation profonde et cohérente, portée par une conviction forte — celle qu'une banque agile, digitale et ancrée dans les réalités de ses clients est en mesure de capturer une part significative de la croissance que le Maroc s'apprête à générer dans les années à venir.

b- Plan de développement et Politique d'investissement

En termes d'investissement, la feuille de route 2025-2030 prévoit un portefeuille d'investissement de 800 MDH par an qui permet de soutenir les points clés de cette nouvelle trajectoire à travers :

- ✓ L'extension du réseau d'agences de +15% sur les 5 prochaines années
- ✓ Revue des formats d'une centaine d'agences avec un aménagement spécialisé destiné à mieux servir et répondre aux besoins des clients (Agences Corporate, agence de mixte, agence de contact, agence Cash less ...)
- ✓ Déploiement de plateformes-verticales destiné à servir les clients à distance lors des différents moments de leurs vies
- ✓ Investissement en IT (Nouvelles technologies, Data, IA, Sécurité informatique ...) avec environ 75% du budget d'investissement alloué à ce plan stratégique avec quelques projets phares :
 - Refonte et déploiement d'une nouvelle plateforme pour l'application mobile à destination de la clientèle des particuliers
 - Enrichissement de la plateforme à destination des entreprises avec les produits et services de pointe autour des moyens de paiement, du Trade, gestion au quotidien, services améliorés (facturation et suivi du recouvrement, comptabilité, gestion de la paie, rapprochement,
 - Préparer l'offre technologique destinée à supporter les services d'Open Banking,
 - Renforcement de l'outillage des commerciaux (CRM, poste de travail 2.0), de leurs animateurs (dashboards en temps réel)
 - Mise en place de dispositif de Market Automation
 - Renforcement de la plateforme data (analytics, Ops, GenAI) afin d'accompagner le développement des UCs IA
 - Déploiement de use cases IA/GenAI pour renforcer l'automatisation des processus et améliorer l'expérience client
 - Sécuriser le déploiement opérationnel et le pilotage de la stratégie Cloud (feuille de route, plan de mitigation de risques etc.) pour être un pionnier dans l'adoption.

Avec cette feuille de route ambitieuse mais réaliste, CIH Bank se positionne comme un acteur clé du secteur bancaire marocain de demain. Loin de se reposer sur ses acquis, elle projette de capitaliser sur son expérience, son ancrage, et son agilité pour aller plus loin dans la transformation de son modèle.

La 2025-2030 incarne une vision d'avenir : celle d'une banque universelle, inclusive, rentable, et connectée aux enjeux de son époque.

Les investissements engagés* pour la période allant de 2023 à 2025 par CIH Bank s'élèvent à 1 318 MDH. Les investissements se chiffrent comme suit :

Au 31 décembre 2025 :

En MDH	2023	2024	Var	2025*	Var
Acquisition, aménagement & équipement	190	243	27,89%	158	-34,98%
Logiciel, matériel informatique et frais d'études	223	343	53,81%	335	-2,33%
Total des Investissements**	413	586	41,89%	493	-15,87%

Source : CIH Bank
*investissement avec report

À fin 2025, le montant total des investissements engagés s'élève à 493 MDH, en baisse de 93 MDH par rapport à 2024. Au cours de l'année 2025, les principaux investissements de la banque ont concerné les travaux d'agencements et aménagements de nouveaux agences, l'acquisition de nouveaux logiciels ainsi que la mise à niveau des licences existantes.

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2026 se présente comme suit :

MDH	2026 ^{Estimé}
Logistique	290
Informatique	291
Autres	12

Source : CIH Bank

La banque prévoit un total investissement de 593 MDH en 2026 dont 290 MDH en logistique et 291 MDH en informatique.

II. Moyens informatiques et techniques de CIH BANK

a- Réseau d'agences⁹

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2023- 2025 ressort comme suit :

	2023	2024	Var	2025	Var
Nombre d'Agences	326	338	8	346	8

Source : CIH Bank

Pour assurer le développement du réseau de CIH Bank, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

* Les investissements engagés par les directions intégrant même les dépenses non encore comptabilisés et réglés

** Les investissements engagés issus du suivi analytique intégrant les investissements non encore comptabilisés

⁹ CIH Bank ne possède pas de succursales. La banque possède 9 centres d'affaires rattachés à ses directions régionales.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Le réseau de CIH Bank compte en effet 346 agences à fin 2025 contre 338 agences à fin 2024 (certaines détenues en propres et d'autres louées).

b- Moyens techniques et informatiques

CIH BANK dispose d'un système d'information couvrant l'ensemble de ses activités bancaires, aussi bien en front office qu'en back office.

Ce système s'appuie sur une combinaison de solutions applicatives standards du marché et de développements réalisés en interne, permettant de prendre en charge à la fois les opérations bancaires et les fonctions support (notamment les ressources humaines).

Les programmes informatiques de la banque ont été définis selon les orientations stratégiques suivantes :

- Accompagner le développement de la banque en enrichissant l'offre de produits et services et en améliorant la qualité de service à la clientèle ;
- Assurer une modernisation continue du socle informatique ;
- Garantir le respect des exigences réglementaires ;
- Mettre en place une infrastructure sécurisée, moderne et performante, capable de soutenir la croissance de la banque.

Ces orientations ont conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, dont certains sont achevés et d'autres en cours de réalisation. À ce jour, la banque a notamment réalisé les actions suivantes :

Sur le plan fonctionnel :

- Mise en place d'outils permettant une meilleure centralisation de l'information client et une vision en temps réel des dossiers et des opérations ;
- Poursuite du développement de l'omnicanalité couvrant l'ensemble des points de contact clients ;
- Déploiement de solutions des crédits assurant une verticalité du processus et optimiser les délais de traitement ;
- Enrichissement de l'offre de services, notamment pour les entreprises, avec l'intégration de nouveaux produits et services liés au financement et aux opérations internationales ;
- Digitalisation des parcours clients à travers les canaux web et mobile, permettant la réalisation d'opérations à distance et l'amélioration de l'expérience utilisateur ;
- Mise en place de services digitaux facilitant les interactions avec les clients et partenaires (gestion des rendez-vous, suivi des demandes, etc.) ;
- Déploiement de solutions d'automatisation et d'intelligence artificielle pour le contrôle documentaire, l'aide à la décision et l'optimisation des traitements ainsi que le traitement des réclamations ;
- Mise à niveau des outils de gestion des opérations de paiement et des moyens de traitement ;
- Amélioration des outils de gestion des réclamations clients, avec une meilleure traçabilité et un suivi renforcé ;

Sur le plan infrastructure :

La banque s'appuie sur une infrastructure informatique robuste et modernisée, reposant sur des centres de données sécurisés et interconnectés, assurant la continuité et la performance des services.

- Renforcement de la sécurité des systèmes d'information à travers des dispositifs de protection avancés et la mise à niveau des équipements réseau ;
- Amélioration des capacités de connectivité et de communication via des réseaux sécurisés et des liaisons fiables ;
- Déploiement et modernisation des équipements en agences et des solutions de libre-service pour améliorer l'autonomie des clients ;
- Optimisation des infrastructures de stockage et de sauvegarde pour garantir l'intégrité et la disponibilité des données ;
- Maintien en condition opérationnelle des systèmes avec un haut niveau de disponibilité et de résilience ;
- Mise en place d'une infrastructure évolutive permettant d'accompagner la croissance et les nouveaux besoins métiers.

PARTIES VII. SITUATION FINANCIÈRE DE CIH BANK

I. Informations financières consolidées entre 2023 et 2025

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
Total Bilan	125 433 741	140 971 389	12,39%	163 688 195	16,11%
Dépôts clientèle	74 159 350	84 466 604	13,90%	99 499 965	17,80%
Crédits clientèle	90 754 890	101 209 734	11,52%	118 137 266	16,73%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les mêmes indicateurs évoluent comme suit

- Hausse de 12,39% du total bilan à 140 971,4 MDH
- Augmentation de 13,90% des dépôts clientèle à 84 466,6 MDH ;
- Appréciation de 11,52% des crédits clientèle à 101 209,7 MDH.

A fin décembre 2025, les mêmes indicateurs évoluent comme suit

- Hausse de 16,11% du total bilan à 163 688,2 MDH ;
- Augmentation de 17,80% des dépôts clientèle à 99 500,0 MDH ;
- Appréciation de 16,73% des crédits clientèle à 118 137,3 MDH.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
PNB	4 468 202	4 739 507	6,07%	5 422 526	14,41%
Résultat d'exploitation	1 196 020	1 587 949	32,77%	1 885 127	18,71%
Coût du risque	1 280 559	1 071 601	-16,32%	1 209 369	12,86%
Marge d'exploitation	26,77%	33,50%	6,74 pts	34,76%	1,26 pts
RNPG	710 393	875 878	23,29%	1 089 362	24,37%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Appréciation de 6,07% du PNB à 4 739,5 MDH ;
- Hausse de 32,77% du résultat d'exploitation à 1 587,9 MDH ;
- Augmentation de 6,74 pts de la marge d'exploitation à 33,50%.

A fin décembre 2025, les mêmes indicateurs évoluent comme suit :

- Appréciation de 14,41% du PNB à 5 422,5 MDH ;
- Hausse de 18,71% du résultat d'exploitation à 1 885,1 MDH ;
- Augmentation de 1,26 pts de la marge d'exploitation à 34,76%.

Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2025 :

Sur le volet activité, le Groupe CIH BANK poursuit sa dynamique commerciale par l'extension de son réseau avec 11 nouvelles agences et l'installation de 139 GAB portant le réseau actuel à 437 agences ainsi que le 1 221 GAB.

CIH Bank procèdera à une augmentation de capital en numéraire de 1 milliard de dirhams, ainsi qu'une émission obligataires subordonnées de 1 milliard de dirhams, et une autre perpétuelle de 750 MDH.

A fin 2025, le montant total des investissements engagés par CIH Bank est de 493 MMAD, avec un impact sur le résultat de 220,6 MDH.

ACTIFS PAR VOIE DE DATION EN PAIEMENT

CIH BANK a procédé à la mise en place de processus de gestion des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication en respect de la directive de BANK AL MAGHRIB n° 4/w/2021. Ainsi les actifs concernés ne sont pas amortis en social mais font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertise externe réalisés chaque année pour un certain nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

A la date de l'application de la circulaire, En IFRS, CIH BANK comptabilisait les actifs concernés en tant que qu'immeuble de placement sous la norme IAS 40 au coût amorti ressortant des amortissements et dépréciations comptabilisés annuellement. L'impact des amortissements et dépréciations de l'exercice 2021 est de 50.6 MMAD.

Le traitement prudentiel des datations en paiement a généré un impact de surpondération des actifs détenus en stock du groupe CIH BANK (sous IAS 40 au coût amorti) à la date de l'application allant de 100% à 250% selon leur ancienneté et qui s'est élevé à 1,28 MMDH, cet additionnel de risques pondérés est déduit, progressivement jusqu'en 2025 (option proposée par la circulaire), de l'assiette globale des risques pondérés et ce conformément aux dispositions transitoires arrêtées par la BAM en la matière.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire de la banque.

Conformément aux options offertes par la norme IAS 40, Avant l'exercice 2022, les immeubles de placement étaient comptabilisés par CIH BANK au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

A partir du 01.01.2022, les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur selon la norme IAS 40, l'impact du changement de méthode réalisé a été comptabilisé en capitaux propres pour un montant global de 266 985 KMAD.

Au 31 décembre 2025, Le total des actifs par voie de dation (immeubles de placement) valorisé à la juste valeur est de 2 073,5 MDH.

II. Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier

et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10.731.487, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.220.478.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 124.604 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 6.467 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette

dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14.1G4.247 dont un bénéfice net de KMAD G18.6G6.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CIH BANK au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 «Principales méthodes comptables» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2025, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 88.310 MMAD (y compris les créances acquises par</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance

affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 4.534 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des dépréciations et provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable Admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à

ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 22 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états financiers consolidés Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier

et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8.437.448, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 966.041.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 106.910 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 5.700 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12.265.646 dont un bénéfice net de KMAD 750.043.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CIH BANK au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
------------------	-----------------

<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Au 31 décembre 2024, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 78.467 MMAD (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 2.689 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des dépréciations et provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable Admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la

société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Compte

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT

Hicham BELEMQADEM
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7.543.081, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 776.967.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.

<p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes étapes; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note « Dépréciation des actifs sous IFRS 9 » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total des prêts à la clientèle par décaissement exposés au risque de crédit s'élève à 95.482 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 4.727 MMAD.</p> <p>En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 237 MMAD, sur un encours total exposé de 19.352MMDH.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du Groupe CIH (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3); - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la présentation des états financiers consolidés exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers

consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 Février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Ghali GUESSOUS
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Taha FERDAOUS
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 10.602.879, dont un bénéfice net de KMAD 620.007 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose CIH Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total des créances à la clientèle s'élève à 72.517 MMAD (y compris les créances acquises par affecturation) ; le montant total des provisions y afférentes s'élève à 2.267 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne de CIH BANK et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau de la banque, notamment des décisions prises par les comités internes en charge du suivi, du déclassement et du provisionnement des créances de la banque ; - Etudier la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et notamment aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Tester le calcul des provisions sur une sélection d'encours de créances sensibles (watchlist) et en souffrance en prenant en compte notamment les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'audit des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de l'article 172 de la loi 17-95, nous portons à votre connaissance la prise de participation intervenue au cours de l'exercice, de la société CIH Capital Management (ex BMCI Asset Management) à hauteur de 99,99% du capital et pour une valeur de MMAD 70.

Casablanca, le 23 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Ghali GUESSOUS
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

III. Analyse des comptes consolidés IFRS 2023-2025

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Le périmètre de consolidation¹⁰ du Groupe CIH Bank comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Déc-23		Déc-24		Déc-25		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH BANK	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH COURTAGE	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
CIH PATRIMMO	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
LANACASH	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
TIVOLI	Maroc	89,36%	89,36%	-	-	-	-	Sortie du périmètre en 2024
SOFAC	Maroc	66,30%	66,30%	66,31%	66,31%	66,32%	66,32%	Intégration globale
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Maroc	66,30%	66,30%	66,31%	66,31%	66,32%	66,32%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	66,30%	66,30%	66,31%	66,31%	66,32%	66,32%	Intégration globale
UMNIA BANK	Maroc	40,00%	100%	40,00%	100%	40,00%	100%	Intégration globale
GHOSN ENNAKHIL	Maroc	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	Intégration globale
AJARINVEST	Maroc	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
BADEEL	Maroc	66,30%	66,30%	66,31%	66,31%	66,32%	66,32%	Intégration globale
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Maroc	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Intégration globale

Source : CIH Bank

En 2022, la filiale Sangho est sortie du périmètre de consolidation de CIH Bank.

¹⁰ Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

En 2023, la société de gestion d'OPCVM CIH Capital Management et Badeel intègre le périmètre de consolidation CIH Bank respectivement à hauteur de 100% et 66,30% suite à l'acquisition de BADEEL par SOFAC et de CIH CAPITAL MANAGEMENT par CIH BANK.

En 2024, la filiale TIVOLI est sortie du périmètre de consolidation de CIH Bank.

En 2025, et suite à l'augmentation de capital de SOFAC, CIH détient 66,32% du capital de SOFAC, SOFAC STRUCTURED FINANCE, SOFASSUR et BADEEL.

2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat consolidé de CIH Bank sur la période 2023 - 2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024/2025
Intérêts et produits assimilés	4 712 108	5 096 971	8,2%	5 433 142	6,6%
Intérêts et charges assimilées	1 906 052	2 101 040	10,2%	2 051 030	-2,4%
MARGE D'INTERET	2 806 056	2 995 931	6,8%	3 382 112	12,9%
Commissions (produits)	704 492	916 156	30,0%	1 251 142	36,6%
Commissions (charges)	344 295	491 573	42,8%	786 649	60,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	360 197	424 582	17,9%	464 492	9,4%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat	959 996	973 840	1,4%	1 111 689	14,2%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	304 650	303 589	-0,3%	367 929	21,2%
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	655 346	670 251	2,3%	743 760	11,0%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	36 527	34 590	-5,3%	38 361	10,9%
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i>	-	-	NA	-	NA
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)</i>	36 527	34 590	-5,3%	38 361	10,9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	NA	-	NA
Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	NA	-	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Produits des autres activités	615 145	643 591	4,6%	783 090	21,7%

Charges des autres activités	309 719	333 028	7,5%	357 219	7,3%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 468 202	4 739 507	6,1%	5 422 526	14,4%
Charges générales d'exploitation	1 789 154	1 869 866	4,5%	2 088 001	11,7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	202 469	210 090	3,8%	240 029	14,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 476 579	2 659 550	7,4%	3 094 496	16,4%
Coût du risque	1 280 559	1 071 601	-16,3%	1 209 369	12,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 196 020	1 587 949	32,8%	1 885 127	18,7%
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	44 112	61 115	38,5%	64 016	4,7%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	82 814	48 352	-41,6%	93 035	92,4%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	1 322 946	1 600 712	21,0%	2 042 179	27,6%
Impôt sur les résultats	545 979	634 671	16,2%	821 700	29,5%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	NA	-	NA
RESULTAT NET	776 967	966 041	24,3%	1 220 478	26,3%
Intérêts minoritaires (ou Participations ne donnant pas le contrôle)	66 574	90 163	35,4%	131 117	45,4%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE (ou des Propriétaires de la société mère)	710 393	875 878	23,3%	1 089 362	24,4%

Source : CIH Bank

a. Produit net bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du PNB consolidé de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
Intérêts et produits assimilés	4 712 108	5 096 971	8,2%	5 433 142	6,6%
Intérêts et charges assimilés	1 906 052	2 101 040	10,2%	2 051 030	-2,4%
MARGE D'INTERET	2 806 056	2 995 931	6,8%	3 382 112	12,9%
Commissions (produits)	704 492	916 156	30,0%	1 251 142	36,6%
Commissions (charges)	344 295	491 573	42,8%	786 649	60,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	360 197	424 582	17,9%	464 492	9,4%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat	959 996	973 840	1,4%	1 111 689	14,2%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	304 650	303 589	-0,3%	367 929	21,2%

<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	655 346	670 251	2,3%	743 760	11,0%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	36 527	34 590	-5,3%	38 361	10,9%
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i>	-	-	NA	-	NA
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)</i>	36 527	34 590	-5,3%	38 361	10,9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	NA	0	NA
Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	NA	0	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA	0	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA	0	NA
Produits des autres activités	615 145	643 591	4,6%	783 090	21,7%
Charges des autres activités	309 719	333 028	7,5%	357 219	7,3%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 468 202	4 739 507	6,1%	5 422 526	14,4%

Source : CIH Bank

En 2024, le PNB consolidé du Groupe CIH Bank affiche une hausse de 6,1% à 4 739,5 MDH contre 4 468,2 MDH en 2023. Cette variation couvre :

- Une augmentation de 6,8% de la marge d'intérêt pour s'établir à 2 995,9 MDH à la suite de l'appréciation de 8,2% des intérêts et produits assimilés, ceci est attribué à l'accroissement des prêts accordés principalement par CIH Bank et SOFAC
- Une hausse de 11,90 MDH du résultat des opérations de marché atteignant 1 008 MDH. Cette évolution est attribuée aux éléments suivants :
 - La hausse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par résultat de 13,8 MDH s'expliquant essentiellement par l'impact de l'évaluation des titres de placement de CIH Bank
 - La baisse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par capitaux de 5,3% par rapport à fin 2023 principalement due à la baisse des produits de participations.
- Une hausse de 17,9% de la marge sur commissions qui atteint 424,5 MDH en 2024.
- Une hausse de 5,13 MDH du résultat des autres activités à la suite de la hausse 4,62 % des produits des autres activités constatée essentiellement dans les produits de financements participatifs

En 2025, le PNB consolidé du Groupe CIH Bank enregistre une croissance de 14,4% à 5 422,5 MDH comparativement à 4 739,5 MDH en 2024. Cette évolution traduit :

- Une hausse de 12,9% de la marge d'intérêt qui s'élève à 3 382,1 MDH en raison de la progression de 6,2% des intérêts et produits assimilés conjuguée à la baisse de 2,4% des intérêts et charges assimilés.
- Une augmentation de 14,1% du résultat des opérations de marché qui s'établit à 1 150,0 MDH. Cette hausse émane des éléments suivants :

- La hausse du résultat sur les instruments financiers à la Juste valeur par résultat de 14,2% s'expliquant essentiellement par l'impact positif de l'évaluation du portefeuille titres de transaction et de placement de CIH Bank dans un contexte de marché favorable
 - L'augmentation du résultat sur les instruments financiers à la juste valeur par capitaux de 10,9% comparativement à fin 2024 principalement due à la performance des titres de participations.
- Une croissance de 9,4% de la marge sur commissions qui ressort à 464,5 MDH en 2025.
 - Une évolution positive de 37,1% du résultat des autres activités grâce à l'augmentation de 21,7% des produits des autres activités constatée, portée essentiellement par la dynamique des financements participatifs

Il est à noter que la hausse du PNB consolidé du groupe CIH Bank sur les trois derniers exercices étudiés bénéficie des bonnes réalisations de la banque ainsi que de la contribution des différentes filiales. Comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024-2025	
				En KDH	En %	En KDH	En %
Activités bancaires	3 577 886	3 775 132	4 200 496	197 246	5,51%	425 364	11,30%
SFS	692 823	754 732	967 035	61 909	8,94%	212 303	28,10%
Hôtellerie et Immobilier	64 246	39 671	-4 476	-24 575	-38,25%	-44 147	<100%
Gestion d'actifs	12 514	16 485	40 520	3 971	31,73%	24 035	>100%
Activité de courtage	114 952	135 362	159 885	20 410	17,76%	24 523	18,10%
Autres	5 781	18 124	59 065	12 343	>100%	40 941	225,90%
TOTAL	4 468 202	4 739 506	5 422 526	271 304	6,07%	683 020	14,40%

Source : CIH Bank

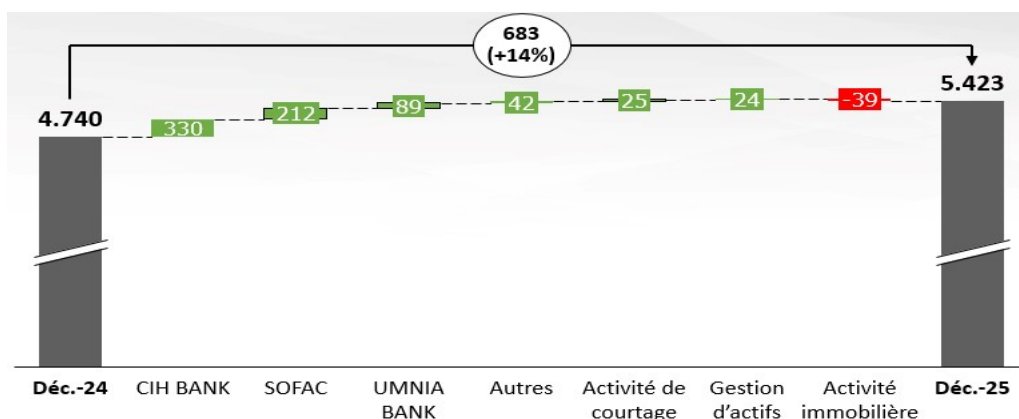
L'évolution du PNB en 2024 par secteur d'activité s'explique par :

- Appréciation du PNB de l'activité bancaire de 197,2 MDH constaté essentiellement dans l'activité de financement chez CIH Bank et UMNIA Bank ainsi que l'activité marché de CIH Bank ;
- Accroissement de 61,9 MDH du PNB des SFS particulièrement due à la hausse de l'activité de financement de SOFAC ;
- Les PNB de l'activité Courtage augmentent de 20,4 MDH, tandis que celui de l'immobilier baisse de 24,6 MDH.

L'évolution du PNB en 2025 par secteur d'activité s'explique par :

- Augmentation du PNB de l'activité bancaire de 425,4 MDH due principalement à l'activité de financement chez CIH Bank et UMNIA Bank ainsi que l'activité marché de CIH Bank ;
- Hausse de 212,3 MDH du PNB des SFS grâce notamment à la hausse de l'activité de financement de SOFAC ;
- Le PNB de l'activité Courtage progressent de 24,5 MDH, alors que celui de l'immobilier se replie de 44,1 MDH.

Evolution du PNB consolidé par contributif



Par entité, la contribution au PNB du Groupe CIH Bank se présente comme suit :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024-2025	
				En KDH	En %	En KDH	En %
CIH BANK	3 352 715	3 491 572	3 821 922	138 857	9,5%	330 350	9,5%
SOFAC	692 823	754 732	967 035	61 909	8,9%	212 303	28,1%
CIH COURTAGE	47 434	50 970	62 521	3 536	7,4%	11 551	22,7%
SOFASSUR	67 518	84 392	97 364	16 874	24,9%	12 972	15,4%
TIVOLI	2 025	-	-	-2 025	NA	NA	NA
UMNIA BANK	226 103	279 096	368 485	52 993	23,4%	89 389	32,0%
GHOSN ENNAKHIL	67 773	45 351	6 040	-22 422	-33,1%	-39 311	-86,7%
CIH PATRIMMO	-5 552	-5 680	-10 516	-128	-2,3%	-4 836	85,1%
LANACASH	-932	4 464	10 089	5 396	579,3%	5 625	>100%
SSF	5 919	6 472	14 227	553	9,3%	7 755	>100%
CIH CAPITAL MANAGEMENT	12 514	16 485	40 520	3 971	31,7%	24 035	>100%
BADEEL	-138	11 652	44 839	11 790	800,0%	33 187	>100%
TOTAL	4 468 202	4 739 506	5 422 526	271 304	6,1%	683 020	14,4%

Source : CIH Bank

À fin 2024, la contribution de CIH BANK au PNB consolidé a évolué de 138,9 MDH tirée principalement de l'augmentation des différentes composantes du PNB. La contribution de SOFAC et UMNIA BANK ont évolué respectivement de 61,9 MDH et de 53,0 MDH alors que la contribution du reste des filiales évolue de 19,6 MDH ;

Le poids dans le PNB atteint 73,7% pour CIH Bank, 15,9% pour SOFAC et 5,9% UMNIA BANK.

À fin 2025, la contribution de CIH BANK au PNB consolidé a progressé de 330,3 MDH tirée principalement de l'augmentation de l'ensemble des lignes métiers. La contribution de SOFAC et UMNIA BANK ont augmenté respectivement de 212,3 MDH et de 89,4 MDH tandis que la contribution du reste des filiales évolue de 51 MDH ;

Les poids dans le PNB atteint 70,5% pour CIH Bank, 17,8% pour SOFAC et 6,8% pour UMNIA BANK.

➤ Marge d'intérêt

Dans le détail, les produits et charges d'intérêts du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
Sur opérations avec les établissements de crédits	118 724	127 001	7,0%	124 278	-2,1%
Sur opérations avec la clientèle	4 257 444	4 600 417	8,1%	4 932 488	7,2%

Intérêts courus et échus sur titres de créance	10 169	614	-94,0%	12 562	>100%
Intérêts courus et échus sur titres au coût amorti	317 137	337 823	6,5%	313 858	-7,1%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	0	-
Sur opérations de crédit-bail	8 635	31 116	>100%	49 956	60,5%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	0	-
PRODUITS D'INTERETS	4 712 108	5 096 971	8,2%	5 433 142	6,6%
Sur opérations avec les établissements de crédits	208 076	200 700	-3,5%	267 010	33,0%
Sur opérations avec la clientèle	933 318	974 055	4,4%	937 093	-3,8%
Titres de créance	178 988	215 462	20,4%	208 098	-3,4%
Titres au coût amorti	18 593	15 151	-18,5%	13 626	-10,1%
Sur dettes représentées par titres	376 511	476 731	26,6%	429 495	-9,9%
Sur dettes subordonnées	186 467	218 205	17,0%	195 533	-10,4%
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	0	-
Sur opérations de crédit-bail	4 099	737	-82,0%	175	-76,3%
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	-	0	-
CHARGES D'INTERETS	1 906 052	2 101 040	10,2%	2 051 030	-2,4%
MARGE D'INTERET	2 806 056	2 995 931	6,8%	3 382 112	12,9%

Source : CIH Bank

En 2024, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank s'accroissent de 8,2% à 5 097,0 MDH au lieu de 4 712,1 MDH à fin 2023. Cette évolution s'explique par :

- L'accroissement de 342,9 MDH des produits perçus sur opérations avec la clientèle principalement dû à l'augmentation des créances clients ;
- La hausse de 20,7 MDH des intérêts sur titres au coût amorti suite à l'accroissement du portefeuille de titres d'investissement détenus par CIH Bank.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent une hausse de 10,2% passant de 1 906,1 MDH en 2023 à 2 101,0 en 2024. Cette évolution couvre :

- La hausse de 4,4% de la charge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle ;
- La hausse de 26,6% des charges d'intérêts des dettes représentées par titres.

En 2025, les produits d'intérêts du Groupe CIH Bank enregistrent une croissance de 6,6% à 5 433,1 MDH contre 5 097,0 MDH à fin 2024. Cette variation résulte, notamment, de :

- L'augmentation de 332,1 MDH des produits perçus sur opérations avec la clientèle grâce, notamment, à l'élargissement du fonds de commerce ;
- La baisse de 24 MDH des intérêts sur titres au coût amorti qui s'explique par la diminution des encours de titres détenus jusqu'à échéance limitée par le renouvellement du portefeuille.

Les charges d'intérêts du Groupe CIH Bank se replient de 2,4% pour s'établir à 2 101,0 MDH en 2025 à 2 051,0 en 2025. Cette évolution couvre :

- La hausse de 33,0% de la charge d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédits passant de 200,7 MDH à 267,0 MDH ;
- La baisse de 3,8% des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle atteignant 937,1 MDH.

La contribution de la marge d'intérêt au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024/2025	
				En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire	2 172 829	2 291 400	2 443 133	118 571	5,5%	151 733	6,6%
SFS	636 281	709 233	943 043	72 952	11,5%	233 810	33,0%
Hôtellerie et Immobilier	-2 648	-4 441	-3 960	-1 793	67,71%	481	-10,8%
Gestion d'actifs	-36	-17	39	19	-52,9%	56	<100%
Activité de courtage	0	0	0	-	-	-	-
Autre et éliminations	-370	-245	-143	125	33,8%	102	41,5%
TOTAL	2 806 056	2 995 931	3 382 112	189 875	6,8%	386 182	12,9%

Source : CIH Bank

L'évolution de la marge d'intérêt en 2025 par secteur d'activité s'explique par :

- L'appréciation de la marge d'intérêt de l'activité bancaire de 151,7 MDH ;
- L'accroissement de 233,8 MDH de la marge d'intérêt des SFS redevable, entièrement, à la montée en force de SOFAC ;

➤ **Marge sur commission**

Les produits et charges sur commissions du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
Commissions sur opérations	158 046	172 265	9,0%	180 894	5,0%
Prestation de services bancaires et financiers	546 446	743 891	36,1%	1 070 248	43,9%
COMMISSIONS (PRODUITS)	704 492	916 156	30,0%	1 251 142	36,6%
Commissions sur opérations	82 382	51 104	-38,0%	106 220	107,9%
Prestation de services bancaires et financiers	261 913	440 470	68,2%	680 429	54,5%
COMMISSIONS (CHARGES)	344 295	491 573	42,8%	786 649	60,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	360 197	424 582	17,9%	464 492	9,4%

Avec un poids de 8,6% du PNB, la marge sur commissions enregistre une hausse de 9,4% en 2025 et se situe, ainsi, à 464,5 MDH contre 424,6 MDH durant l'exercice 2024. Cette augmentation découle, notamment, de la hausse des commissions générées sur les moyens de paiement ainsi que les commissions sur les opérations avec la clientèle en raison de l'accroissement du volume des opérations.

La contribution de la marge sur commission au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024/2025	
				En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire	303 764	379 446	438 505	75 682	24,9%	59 059	15,6%
SFS	56 537	45 236	26 038	-11 300	-20,0%	-19 199	-42,4%
Hôtellerie et Immobilier	-46	-10	-2	36	-79,2%	8	-82,6%
Gestion d'actifs	-25	-14	-22	11	-43,0%	-7	51,0%
Activité de courtage	-1	-1	-5	0	-	-3	>100%
Autre et éliminations	-32	-75	-22	-43	<100%	52	>100%
TOTAL	360 197	424 582	464 492	64 385	17,9%	39 910	9,4%

Source : CIH Bank

L'évolution de la marge sur commission en 2025 par secteur d'activité s'explique par :

- L'appréciation de la marge sur commission de l'activité bancaire de 59,1 MDH ;
- La baisse de 19,2 MDH de la marge sur commission des SFS attribuable totalement à SOFAC ;

➤ **Résultats des opérations de marché**

Les résultats des opérations de marché du groupe CIH Bank se présentent comme suit :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	959 996	973 840	1,4%	1 111 689	14,2%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 527	34 590	-5,3%	38 361	10,9%
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	996 523	1 008 430	1,2%	1 150 050	14,0%

Source : CIH Bank

Le résultat des opérations de marché a enregistré une hausse de 141,6 MDH en 2025 pour atteindre 1 105,1 MDH, contre 1 008,4 MDH en 2024. Cette évolution favorable s'explique principalement par :

- L'augmentation de 137,8 MDH du résultat sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat, portée par la progression de l'activité titres et l'activité de change.
- La hausse de 3,8 MDH du résultat sur les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, attribuable principalement à l'augmentation des produits de participations.

La contribution des résultats des opérations de marché au PNB par pôle d'activités se présente comme suit :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024-2025	
				En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire	995 946	1 007 105	1 147 482	11 159	1,1%	140 377	13,9%
SFS	5	262	-60	257	>100%	-322	<100%
Hôtellerie et Immobilier	0	0	0	0	-	-	-
Gestion d'actifs	244	600	1 147	356	>100%	547	91,1%
Activité de courtage	327	463	1 481	136	41,5%	1 018	<100%
Autre et éliminations	0	0	0	0	NA	0	NA
TOTAL	996 523	1 008 430	1 150 050	11 552	1,2%	141 620	14,0%

Source : CIH Bank

Avec un poids de 21,3% du PNB, Le résultat des opérations de marché enregistre une augmentation de 11,6 MDH pour s'établir à 1 008,4 MDH à fin 2024 au lieu de 996,5 MDH un an auparavant. Cette performance s'explique par la hausse des résultats sur les titres de transactions et de placement combiné à l'évolution favorable du résultat de change.

Par pôle d'activité, la croissance du résultat des opérations de marché s'explique par la hausse des résultats de l'activité bancaire, portée principalement par CIH BANK. Pour les autres activités, la variation concerne essentiellement les opérations de trading réalisées courant les exercices.

Représentant 21,2% du PNB, le résultat des opérations de marché enregistre une augmentation de 141,6 MDH pour s'établir à 1 150,1 MDH à fin 2024. Cette performance s'explique par la hausse des résultats sur les titres de transactions et de placement combiné à l'évolution favorable du résultat de change.

Par pôle d'activité, la hausse s'explique par la hausse des résultats de l'activité bancaire (principalement CIH BANK). Pour les autres activités, la variation concerne essentiellement les opérations de change réalisées courant les exercices.

➤ Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat brut d'exploitation consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
PRODUIT NET BANCAIRE	4 468 202	4 739 507	6,1%	5 422 526	14,4%
Charges générales d'exploitation	1 789 154	1 869 866	4,5%	2 088 001	11,7%
<i>Charges de personnel</i>	<i>874 953</i>	<i>955 652</i>	<i>9,2%</i>	<i>1 049 849</i>	<i>9,9%</i>
<i>Impôts et taxes</i>	<i>59 799</i>	<i>46 092</i>	<i>-22,9%</i>	<i>50 633</i>	<i>9,9%</i>
<i>Services extérieurs et autres charges</i>	<i>854 402</i>	<i>868 122</i>	<i>1,6%</i>	<i>987 519</i>	<i>13,8%</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	202 469	210 090	3,8%	240 029	14,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 476 579	2 659 550	7,4%	3 094 496	16,4%
Coefficient d'exploitation *	44,57%	43,89%	-68 bps	42,93%	-95 pbs

Source : CIH Bank

* Coefficient d'exploitation = (charges générales d'exploitation + dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) / Produit Net Bancaire

À fin 2024, le résultat brut d'exploitation évolue de 7,4% à 2 659,6 MDH contre 2 476,6 MDH en 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 6,1% du produit net bancaire ;
- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 4,5% à 1 869,9 MDH à fin décembre 2024 au lieu de 1 789,2 MDH une année plus tôt en raison, notamment, de l'augmentation de 9,2% des charges du personnel.
- La hausse de 3,8% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui s'élèvent à 210,1 MDH en 2024 au lieu de 202,5 MDH en 2023.

Ainsi, le coefficient d'exploitation ressort en baisse en 2024 de 68 points de base par rapport à l'année 2023, atteignant ainsi 43,89%.

À fin 2025, le résultat brut d'exploitation enregistre une performance de 16,4 % pour se situer à 3 094,5 MDH. Cette augmentation découle, principalement, de :

- L'appréciation de 14,4% du produit net bancaire ;

- La hausse des charges générales d'exploitation de 11,4% à 2 088,0 MDH durant l'exercice 2025 à cause, notamment et de l'augmentation respective des charges du personnel et impôts et taxes de 9,9%.
 - La hausse de 14,3% des dotations aux amortissements et aux dépréciations qui ressortent, in fine, à 240,0 MDH.
- Ainsi, le coefficient d'exploitation se replie, en 2025, de 95 points de base comparativement à l'année 2024 pour s'établir à 42,93% ;

b. Coût du risque

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût du risque consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
Dotations aux provisions (1)	1 596 020	1 515 476	-5,0%	1 717 505	13,3%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 483 039	1 490 800	0,5%	1 689 839	13,4%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	NA	-	NA
Provisions pour risques et charges	112 979	24 675	-78,2%	27 665	12,1%
Reprise de provisions (2)	377 156	591 774	56,9%	766 287	29,5%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	362 236	513 156	41,7%	730 366	42,3%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	NA	-	NA
Provisions pour risques et charges	14 920	78 618	426,9%	35 921	-54,3%
Variation des provisions (1)-(2)	1 218 864	923 702	-24,2%	951 217	3,0%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	88 536	168 157	89,9%	277 894	65,3%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	NA	-	NA
Récupérations sur prêts et créances amorties	-26 842	-20 258	-24,5%	-19 742	-2,5%
Autres pertes	-	-	NA	-	NA
Coût du risque*	1 280 559	1 071 601	-16,3%	1 209 369	12,9%
Taux du coût du risque**	1,41%	1,06%	-35 pbs	1,02%	-4 pbs

Source : CIH Bank

*Coût risque : dotations aux provisions-reprise de provisions + pertes sur prêts et créances irrécouvrable provisionnées/non provisionnées
récupérations sur prêts et créances amorties autres pertes

**Taux du coût du risque=Coût du risque/encours net des créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût du risque consolidé de CIH Bank par pôle d'activité sur la période 2023-2025 :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024-2025	
				En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire	-1 120 201	-874 283	-906 158	245 918	-22,0%	-31 875	3,6%
SFS	-159 426	-198 076	-299 798	-38 650	24,2%	-101 721	51,4%
Hôtellerie et Immobilier	-1 122	-	-	1 122	-	NA	NA
Gestions d'actifs	-	- 52	- 1 704	-52		-1 652	>100%
Activité de courtage	-	-	-	-	-	NA	NA
Autre et éliminations	-2 054	-811	-1 710	1 243	-60,5%	-899	>100%
Total	1 280 559	1 071 601	1 209 369	209 581	-16,3%	-136 147	12,7%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, le coût du risque s'établit à 1 071,6 MDH contre 1 280,6 MDH en 2023, soit une baisse de 209,6 MDH. Cette variation couvre :

- La baisse des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances de 7,8 MDH s'établissant à fin 2024 à 1 515,5 MDH ;
- L'augmentation de 150,9 MDH des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances atteignant 513,2 MDH à fin 2024 ;
- L'augmentation de 63,7 MDH des reprises de provisions pour risques et charges atteignant 78,6 MDH contre 14,9 MDH à fin 2024.
- La hausse de 79,6 MDH des pertes sur prêts et créances irrécouvrables s'établissant à 168,2 MDH au lieu de 88,5 MDH à fin 2023 ;

Au terme de l'exercice 2025, le coût du risque s'établit à 1 209,4 MDH au lieu de 1 071,6 MDH en 2024, soit une hausse de 137,8 MDH. Cette évolution tient compte de :

- L'augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances de 199,0 MDH pour s'établir, à fin 2025, à 1 689,8 MDH ;
- L'accroissement de 217,2 MDH des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui s'élèvent à 730,4 MDH à fin 2025 ;
- Le repli de 42,7 MDH des reprises de provisions pour risques et charges qui se situent à 35,9 MDH au lieu de 78,6 MDH une année auparavant.
- La hausse de 109,7 MDH des pertes sur prêts et créances irrécouvrables qui ressortent à 277,9 MDH au lieu de 168,2 MDH à fin 2024 ;

Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 476 579	2 659 550	7,4%	3 094 496	16,4%
Coût du risque	1 280 559	1 071 601	-16,3%	1 209 369	12,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 196 020	1 587 949	32,8%	1 885 127	18,7%

Source : CIH Bank

A fin 2024, le résultat d'exploitation s'établit à 1 587,9 MDH contre 1 196,0 MDH en 2023 sous l'effet de la hausse de 183,0 MDH du résultat brut d'exploitation et la baisse du coût du risque de 209 MDH.

Par ailleurs, à fin 2025, le résultat d'exploitation s'établit à 1 885,1 MDH en hausse de 297,2 MDH en raison, principalement, de la croissance de 434,9 MDH du résultat brut d'exploitation.

Résultat net

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat Net consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var2023-2024	2025	Var2024-2025
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 196 020	1 587 949	32,8%	1 885 127	18,7%
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	44 112	61 115	38,5%	64 016	4,7%

Gains ou pertes nets sur autres actifs	82 814	-48 352	<100%	93 035	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	1 322 946	1 600 712	21,0%	2 042 179	27,6%
Impôt sur les résultats	545 979	634 671	16,2%	821 700	29,5%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	NA	0	NA
RESULTAT NET	776 967	966 041	24,3%	1 220 478	26,3%
Intérêts minoritaires	66 574	90 163	35,4%	131 117	45,4%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	710 393	875 878	23,3%	1 089 362	24,4%

Source : CIH Bank

A fin 2024, le résultat net part du groupe CIH Bank ressort à 875,9 MDH contre 710,4 MDH à fin 2023, en évolution de 23,4%

Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 391,9 MDH du résultat d'exploitation à fin 2024 ;
- La diminution de 131,2 MDH des gains ou pertes nets sur autres actifs ;
- La hausse de l'impôt sur les résultats de 16,2% en lien avec la hausse du résultat avant impôt.

A fin 2025, le résultat net part du groupe CIH Bank ressort à 1 089,4 MDH en évolution de 24,4% par rapport à l'exercice 2024.

Cette performance est l'effet combiné de :

- La hausse de 3297,2 MDH du résultat d'exploitation à fin 2025 ;
- L'accroissement de 141,4 MDH des gains ou pertes nets sur autres actifs ;
- L'augmentation de l'impôt sur les résultats de 29,5% liée, notamment, à la hausse de l'impôt sur les sociétés passant de 39% en 2024 à 39,25% en 2025.

Cette variation du RNPG résulte de la contribution des diverses filiales du Groupe CIH Bank qui se présente comme suit :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024		Var2024/2025	
				En KDH	En%	En KDH	En%
CIH BANK	430 771	547 706	688 594	116 935	27,1%	140 888	25,7%
SOFAC	147 256	148 672	169 477	1 416	1,0%	20 805	14,0%
CIH COURTAGE	30 675	34 417	44 289	3 742	12,2%	9 872	28,7%
SOFASSUR	29 412	38 366	46 302	8 954	30,4%	7 936	20,7%
TIVOLI	-368	0	0	368	-100%	-	NA
UMNIA BANK	24 242	37 147	55 982	12 905	53,2%	18 834	50,7%
AJARINVEST	44 112	61 115	64 016	17 003	38,5%	2 902	4,7%
GHOSN ENNAKHIL	28 264	19 577	1 018	-8 687	-30,7%	-18 559	<100%
SOFAC STRUCTURED FINANCE	201	1 160	4 821	959	>100%	3 661	>100%
CIH PATRIMMO	-13 737	-13 528	-13 863	209	1,5%	-335	-2,5%
LANA CASH	-10 231	-4 665	-5 340	5 566	54,4%	-675	-14,5%
CCM	843	4 411	20 753	3 568	>100%	16 343	>100%
BADEEL	-1 046	1 500	13 312	2 546	>100%	11 812	>100%
TOTAL	710 394	875 878	1 089 362	162 938	23,3%	213 483	24,4%

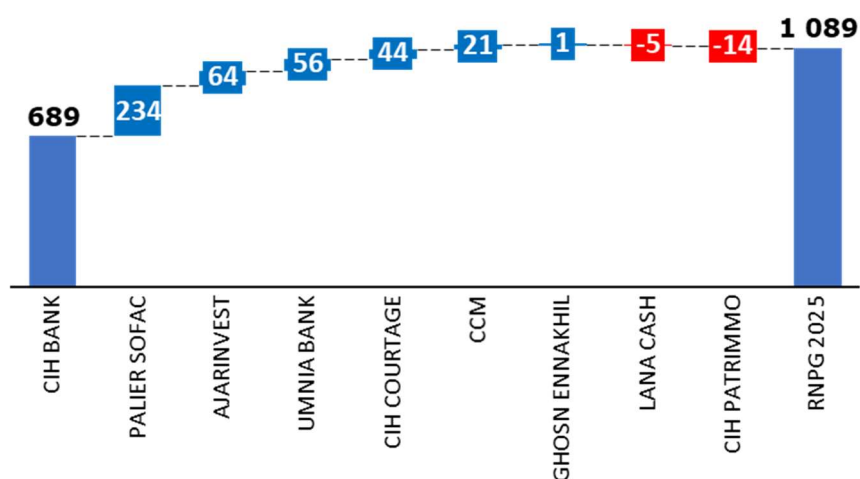
Source : CIH Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat net consolidé de CIH Bank par pôle d'activité sur la période 2023-2025 :

Contribution	2023	2024	2025	Var2023-2024	Var2024/2025
--------------	------	------	------	--------------	--------------

				En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire	434 332	590 468	771 412	156 136	35,9%	180 944	30,6%
SFS	208 141	203 358	238 455	-4 783	-2,3%	35 097	17,3%
Hôtellerie et Immobilier	17 760	10 466	-12 591	-7 294	-41,1%	-23 057	<100%
Gestion d'actifs	45 007	67 293	91 831	22 286	49,5%	24 538	36,5%
Activité de courtage	75 038	92 285	113 823	17 247	23,0%	21 538	23,3%
Autre et éliminations	-3 311	2 171	17 548	5 481	<100%	15 377	>100%
TOTAL	776 967	966 041	1 220 478	189 074	24,3%	254 437	26,3%

Evolution du RNPG consolidé par contributif



a. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité des fonds propres et actifs de CIH Bank sur la période 2023 - 2025 :

Rentabilité (en KDH)	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Résultat Net	776 967	966 041	9,28%	1 220 478	24,33%
Capitaux propres	7 543 081	8 437 448	6,49%	10 731 487	11,86%
Total Actif	125 433 741	140 971 389	7,06%	163 688 195	12,39%
ROAE***	11,83%	13,57%	0,43 pts	14,37%	0,43 pts
ROE**	10,30%	11,45%	0,26 pts	11,37%	0,26 pts
ROA*	0,62%	0,69%	0,01 pts	0,75%	0,01 pts

(*) Return On Assets (ROA) = Résultat Net / Total Actifs

(**) Return on equity (ROE) = résultat net/capitaux propres

(***) Return On Average Equity (ROAE) = Résultat Net / (moyenne((Fonds Propres - Résultat Net)ⁿ ; ((Fonds Propres - Résultat Net)ⁿ⁻¹))

Source : CIH Bank - Sur base annuelle

La rentabilité des actifs du Groupe CIH Bank continue sur sa tendance haussière et passe de 0,62% en 2023 à 0,69% en 2024 et s'établit à 0,75% en 2025. Pour sa part, La rentabilité des capitaux propres marque une hausse en 2025 et s'établit à 14,37% contre 13,57% en 2024.

3- Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH Bank sur les exercices 2023, 2024 et 2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 844 472	5 422 122	41,0%	5 491 398	1,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 956 738	10 427 090	49,9%	9 140 882	-12,3%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	5 229 458	8 759 819	67,5%	7 426 958	-15,2%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 727 280	1 667 271	-3,5%	1 713 924	2,8%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	756 287	833 066	10,2%	918 302	10,2%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	43 656	44 676	2,3%	44 655	0,0%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	712 630	788 390	10,6%	873 647	10,8%
Actifs financiers disponibles à la vente	-		NA	0	NA
Titres au coût amorti	8 371 427	9 061 996	8,2%	11 410 454	25,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 355 171	3 411 829	-36,3%	6 268 533	83,7%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	90 754 890	101 209 734	11,5%	118 137 266	16,7%
Actifs d'impôt exigible	462 338	824 871	78,4%	700 375	-15,1%
Actifs d'impôt différé	662 668	794 174	19,8%	854 041	7,5%
Comptes de régularisation et autres actifs	3 113 970	2 301 086	-26,1%	3 478 256	51,2%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	47 861	63 416	32,5%	66 232	4,4%
Immeubles de placement	1 836 139	1 922 978	4,7%	2 073 482	7,8%
Immobilisations corporelles	2 347 871	3 658 718	55,8%	3 991 476	9,1%
Immobilisations incorporelles	627 378	743 776	18,6%	860 965	15,8%
Ecart d'acquisition	296 531	296 531	0,0%	296 531	0,0%
TOTAL	125 433 741	140 971 389	12,4%	163 688 195	16,1%

Source : CIH Bank

La hausse de 15,5 MMDH de l'actif entre 2023 et 2024 s'explique principalement par :

- L'augmentation de 10 454,8 MDH arrivant jusqu'à 101 209,7 MDH des prêts et créances sur la clientèle, suite à la hausse de l'activité de financement de CIH BANK de +6,1 MMDH, de SOFAC +2,6 MMDH et UMNIA BANK de +1,8 MMDH ;
- La hausse respective de 76,8 MDH et de 3 470,4 MDH des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- La baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti de 1 943,3 MDH, pour s'établir à 3 411,8 MDH ;
- La baisse des comptes de régularisations et autres actifs de 812,9 MDH soit une baisse de 26,1% par rapport à 2023 ;

Le total des actifs à fin 2024 est représenté à hauteur de 71,8% par les prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, de 7,4% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 2,4% par les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti. Ces rubriques contribuent ensemble à 81,6% du total des emplois.

La progression de 22,7 MMDH de l'actif entre 2024 et 2025 est due, notamment, aux éléments suivants :

- L'augmentation de 16 927,5 MDH des prêts et créances sur la clientèle qui s'élèvent à 118 137,3 MDH, suite à l'accroissement de l'activité de financement de CIH BANK de +9,5 MMDH, de SOFAC +4,8 MMDH et UMNIA BANK de +2,6 MMDH ;
- La hausse de 85,2 MDH des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Le repli de -1 286,2 MDH des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui ressortent, in fine, à 9 140,9 MDH ;
- La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti de 2 856,7 MDH, pour s'établir à 6 268,5 MDH ;
- La hausse des comptes de régularisations et autres actifs de 1 177,2 MDH soit une appréciation de 51,2% par rapport à 2024 ;

Le total des actifs à fin 2025 est représenté à hauteur de 72,2% par les prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, de 5,6% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 3,8% par les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti. Ces rubriques contribuent ensemble à 81,6% du total des emplois.

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des valeurs en caisse et banque centrale consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 844 472	5 422 122	41,0%	5 491 398	1,3%

Source : CIH Bank

A fin 2024, ce poste enregistre une hausse de 1 577,7 MDH, soit une hausse de 41,0% tiré par la hausse de la valeur de La Banque Centrale et des valeurs en caisse. A fin 2025, ce poste enregistre une hausse de 69,3 millions de dirhams, soit 1,3 % par rapport à 2024, tiré par la hausse des valeurs en caisse tiré par la hausse de la valeur de La Banque Centrale et des valeurs en caisse.

b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par résultat de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	5 229 458	8 759 819	67,5%	7 426 958	-15,2%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	NA	-	NA
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	1 727 280	1 667 271	-3,5%	1 713 924	2,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 956 738	10 427 090	49,9%	9 140 882	-12,3%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une hausse de 49,9% en s'établissant à 10 427,1 MDH contre 6 956,7 MDH en 2023, due à l'appréciation des actifs financiers détenus à des fins de transactions de 67,5%, essentiellement les titres d'OPCVM, et la dépréciation des Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat de 3,5% par rapport à 2023.

A fin décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse de 15,2% en s'établissant à 7 427,0 MDH contre 8 759,8 MDH en 2024, due à la baisse de l'encours des actifs financiers détenus à des fins de transactions de 15,2% limitée par la hausse de 2,8% de l'encours des autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat. Le portefeuille BDT classé en titres de transaction s'établit à de 1 423,1 MDH.

c. Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	43 656	44 676	2,3%	44 655	0,0%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	712 630	788 390	10,6%	873 647	10,8%
Actifs financiers à la juste par les capitaux propres	756 287	833 066	10,2%	918 302	10,2%

Source : CIH Bank

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Obligations	43 656	44 676	2,3%	44 655	0,0%
Actions	712 630	788 390	10,6%	873 647	10,8%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'établissent à 833,1 MDH au lieu de 756,3 MDH en 2023, soit une hausse de 76,8 MDH résulte notamment de l'appréciation de la juste valeur des titres AtlantaSanad.

Les placements en actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres sont portés principalement par CIH BANK.

A fin 2025, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'établissent à 918,3 MDH, soit une hausse de 85,2 MDH résultant, notamment, de l'appréciation de la juste valeur des titres AtlantaSanad.

Les placements en actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres sont portés principalement par CIH BANK.

Actifs financiers au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers au coût amorti de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 355 171	3 411 829	-36,3%	6 268 533	83,7%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	90 754 890	101 209 734	11,5%	118 137 266	16,7%
Titres au coût amorti	8 371 427	9 061 996	8,2%	11 410 454	25,9%
Autres actifs financiers détenus au coût amorti	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	104 481 488	113 683 560	8,8%	135 816 253	19,5%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les actifs financiers au coût amorti s'apprécient de 8,8% s'établissant à 113 683,6 MDH contre 104 481,5 MDH en 2023. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 11,5% des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'établissent à 101 209,7 MDH contre 90 754,9 MDH en 2023 ;
- La hausse de 690,6 MDH des titres au coût amorti qui se situent à 9 062,0 MDH contre 8 371,42 MDH en 2023 ;
- La baisse de -36,3% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti qui ressortent à 3 411,8 MDH contre 5 355,2 MDH à fin 2023.

A fin décembre 2025, les actifs financiers au coût amorti s'apprécient de 19,5% pour se situer, in fine, à 135 816,3 MDH. Cette performance trouve son origine dans :

- La hausse de 16,7% des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui s'élèvent à 118 137,3 MDH contre 101 209,7 MDH en 2024 ;
- La progression de 2 348,5 MDH des titres au coût amorti qui se situent à 11 410,5 MDH contre 9 062,0 MDH en 204 ;
- L'augmentation de 83,7% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti qui ressortent à 6 268,5 MDH contre 3 411,8 MDH à fin 2024.

d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prêts et créances sur les établissements de crédit de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
A vue	4 562 108	3 104 452	-32,0%	5 892 375	89,8%
Comptes ordinaires	3 974 977	3 130 285	-21,3%	5 419 266	73,1%
Prêts et comptes au jour le jour	611 237	0	NA	200 000	NA
Valeurs reçues en pensions au jour le jour	-	0	NA	300 252	NA
Autres prêts et créances	-24 106	-25 833	7,2%	-27 143	5,1%
A terme	793 947	310 279	-60,9%	379 042	22,2%
Comptes et prêts à terme	752 723	258 899	-65,6%	0	NA
Prêts subordonnés et participants	-	0	NA	0	NA
Valeurs reçues en pensions à terme	-	29 798	NA	353 956	>100%
Créances rattachées	41 224	21 582	-47,6%	25 085	16,2%
Autres prêts et créances à terme	-	0	NA	0	NA
Total Brut	5 356 055	3 414 732	-36,2%	6 271 417	83,7%
Dépréciation	884	-2 903	<100%	-2 883	-0,7%
TOTAL	5 355 171	3 411 829	-36,3%	6 268 533	83,7%

Source : CIH Bank

	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	Total
Encours Bilan au 31/12/2023	5 356 055	-	-	5 356 055
Provision Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2023	884	-	-	884
	5 355 171			5 355 171
Encours Bilan au 31/12/2024	3 414 732	-	-	3 414 732
Provision Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2024	2 903	-	-	2 903
	3 411 829			3 411 829
Encours Bilan au 31/12/2025	6 271 417	-	-	6 271 417
Provision Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2025	2 883	-	-	2 883
	6 268 533			6 268 533

Source : CIH Bank

A fin 2024, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits affiche une diminution de -36,3% pour s'établir à 3 411,8 MDH contre 5 355,2 MDH l'année précédente. Cette variation résulte de l'effet de la baisse de 483,7 MDH des prêts et créances à terme, et la baisse de 1 457,7 MDH des prêts et créances à vue.

A fin 2025, l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits affiche une augmentation de 83,7% pour se situer à 6 268,5 MDH contre 3 411,8 MDH, une année auparavant. Cette évolution provient de la hausse de 68,8 MDH des prêts et créances à terme, et la hausse de 2 787,9 MDH des prêts et créances à vue.

La totalité des encours prêts et créances sur les établissements de crédit concerne le bucket

e. Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var	2025	Var
			2023-2024		2024-2025
Crédits de trésorerie	14 949 279	15 220 639	1,8%	18 665 163	22,6%
Crédits à la consommation	16 424 398	18 900 072	15,1%	24 084 209	27,4%
Crédits à l'équipement	8 878 761	10 505 282	18,3%	15 097 392	43,7%
Crédits immobiliers	33 708 060	34 975 345	3,8%	38 016 608	8,7%
Créances acquises par affacturage	3 288 093	1 559 083	-52,6%	913 026	-41,4%
Autres	10 641 651	17 116 917	60,8%	16 618 301	-2,9%
Intérêts courus à recevoir	166 317	204 023	22,7%	254 758	24,9%
Créances saines (A)	88 056 559	98 481 361	11,8%	113 649 457	15,4%
Créances en souffrance (B)	7 425 663	8 428 179	13,5%	10 954 565	30,0%
Provisions (C)	-4 727 331	-5 699 805	20,6%	-6 466 756	13,5%
Prêts et créances sur la clientèle	90 754 891	101 209 735	11,5%	118 137 266	16,7%
Prêts et créances sur la clientèle / Total bilan (%)	72,4%	71,8%	-0,6%	72,2%	0,4%

Structures-en%	2023	2024	2025
Crédits de trésorerie	16%	15%	16%
Crédits à la consommation	18%	19%	20%
Crédits à l'équipement	10%	10%	13%
Crédits immobiliers	37%	35%	32%
Créances acquises par affacturage	4%	2%	1%
Autres	12%	17%	14%
Créances en souffrance nettes	3%	3%	4%
Total créances sur la clientèle	100%	100%	100%

Source : CIH Bank

Contribution				Var2023-2024		Var2024-2025	
	2023	2024	2025	En KDH	En%	En KDH	En%
Activité bancaire et SFS	90 730 735	101 182 635	118 110 007	10 451 900	11,5%	16 927 371	16,7%
Total	90 754 890	101 182 635	101 182 635	-	-	-	-

Source : CIH Bank

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 11,5% s'établissant à 101 209,7 MDH en 2024 contre 90 754,8 MDH en 2023.

Cette évolution résulte notamment de la hausse des crédits à la consommation de 15,1%, des autres crédits de 60,9% liée à la hausse des valeurs reçues en pension, et des crédits à l'équipement de 18,3%. Cette hausse des crédits résulte de la progression des performances de la banque.

En effet, et conformément à la politique de diversification des emplois clientèle de la banque, les crédits hors immobilier représentent 46% l'encours des crédits consolidés et s'établissant ainsi à 46 229,7 MDH (hors opérations de pensions et autres créances).

Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 16,7% s'établissant à 118 137,3 MDH en 2025 contre 101 209,7 MDH en 2024.

Cette évolution résulte notamment de la croissance des crédits immobiliers de 8,7%, de la hausse des crédits à la consommation de 27,4%, l'accroissement des crédits de trésorerie de 22,6% ainsi que l'augmentation des crédits à l'équipement de 43,7%.

En effet, et conformément à la politique de diversification des emplois clientèle de la banque, les crédits hors immobilier représentent 50% l'encours des crédits consolidés, et enregistrent une hausse de 9,9% par rapport à décembre 2024 s'établissant ainsi à 58 759,8 MDH. Cette variation résulte également de la contribution positive d'UMNIA Bank et de SOFAC.

- **Portefeuille des Créances sur la Clientèle – Répartition par Bucket**

Le tableau ci-dessous présente la répartition par bucket des encours Bilan et Hors Bilan :

	Bucket1 ECL12mois	Bucket2 ECL Lifetime	Bucket3 ECL Lifetime	Total
Encours Bilan au 31/12/2023	77 843 432	9 356 322	8 282 466	95 482 220
Encours Hors Bilan au 31/12/2023	18 640 423	381 193	330 138	19 351 754
Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2023	426 133	1 261 908	3 039 290	4 727 331
Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2023	72 194	59 134	105 345	236 673
Encours Bilan au 31/12/2024	90 120 809	7 907 944	8 880 786	106 909 539
Encours Hors Bilan au 31/12/2024	19 629 531	511 538	276 115	20 417 183
Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2024	530 689	1 641 348	3 527 768	5 699 805
Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2024	104 769	130 808	96 778	332 355
Encours Bilan au 31/12/2025	106 844 523	6 255 133	11 504 365	124 604 022
Encours Hors Bilan au 31/12/2025	28 779 434	170 685	587 069	29 537 188
Provisions Bilan sous IFRS9 au 31/12/2025	544 371	421 720	5 500 665	6 466 756
Provisions HB sous IFRS9 au 31/12/2025	158 440	14 872	275 584	448 895

Source : CIH BANK

En 2024, le portefeuille des créances de CIH Bank en Bucket 1 s'est apprécié de 15,8%. Les Bucket 2 et Bucket 3 varient respectivement en 2024 de -15,5% et de +7,2%.

En 2025, le portefeuille des créances de CIH Bank en Bucket 1 s'est apprécié de 18,6%. Les Bucket 2 et Bucket 3 varient respectivement en 2025 de -20,9% et de 29,5%.

Taux de couverture et de sinistralité par bucket

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
	ECL 12 mois	ECL Lifetime	ECL Lifetime
Taux de couverture Bilan au 31/12/2023	0,55%	13,49%	36,70%
Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2023	0,39%	15,51%	31,91%
Taux de sinistralité au 31/12/2023			8,67%
Taux de couverture Bilan au 31/12/2024	0,59%	20,76%	39,72%
Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2024	0,53%	25,57%	35,05%
Taux de sinistralité au 31/12/2024			8,31%
Taux de couverture Bilan au 31/12/2025	0,51%	6,74%	47,81%
Taux de couverture Hors Bilan au 31/12/2025	0,55%	8,71%	46,94%
Taux de sinistralité au 31/12/2025			9,23%

Source : CIH Bank

Taux de couverture = Provisions/ Créances brutes

Taux de sinistralité = Créances bucket 3/total Créances brutes

A fin décembre 2024, le taux de couverture s'améliore de +3,02 pts par rapport à 2023 pour atteindre 39,72%.

En 2025, le taux de couverture s'élève à 47,81% en augmentation de 8,09 pts par rapport à 2024.

L'évolution du taux de couverture s'explique par l'effort du provisionnement de la banque qui reste en alignement avec sa politique de provisionnement prospective et prudente.

f. Comptes de régularisation et actifs divers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des régularisation et actifs divers de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	278 982	395 199	41,7%	344 900	-12,7%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	147 080	261 859	78,0%	563 945	>100%
Comptes d'encaissement	-	0	NA	0	NA
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	0	NA	0	NA
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	590 007	706 938	19,8%	809 954	14,6%
Autres débiteurs et actifs divers	2 097 901	937 091	-55,3%	1 759 458	87,8%
Total des comptes de régularisation et actifs divers	3 113 970	2 301 086	-26,1%	3 478 256	51,2%

Source : CIH Bank

En 2024, les comptes de régularisation et actifs divers diminuent de -26,1% s'établissant à 2 301,1 MDH contre 3 114,0 MDH en 2023 en raison de :

- La baisse des autres débiteurs et actifs divers de 1 160,8 MDH lié à la baisse des opérations ponctuelles en instance ;
- L'appréciation de 19,8% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de à 590,0 MDH à fin 2023 à 706,9 MDH en 2024 ;

- La hausse des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués à 395,2 MDH contre 279 MDH un an auparavant.
- La hausse de 114,8 MDH des comptes et règlements relatifs aux opérations sur titres.

En 2025, les comptes de régularisation et actifs divers augmentent de 51,2% s'établissant à 3 478,3 MDH contre 2 301,1 MDH en 2024 en raison de :

- L'augmentation des autres débiteurs et actifs divers de 87,8% lié à la hausse des opérations ponctuelles en instance ;
- L'appréciation de 14,6% des produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui passent de à 706,9 MDH à fin 2024 à 810,0 MDH en 2025 ;
- La baisse des dépôts de garantie versés et cautionnements constitués de 12,7% s'établissant, ainsi, à 344,9 MDH contre 395,2 MDH un an auparavant.
- La hausse de 302,1 MDH des comptes et règlements relatifs aux opérations sur titres

g. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le tableau ci-dessous présente l'évolution participations dans les entreprises mises en équivalence de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Participations dans des entreprises mises en équivalence	47 861	63 416	32,5%	66 232	4,4%

Source : CIH Bank

Après une hausse de 32,5% en 2024, les participations dans des entreprises mises en équivalence poursuivent leur augmentation de 4,4% et s'établissent à 66 232 MDH en 2025.

h. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Immeubles de placement	1 836 139	1 922 978	4,7%	2 073 482	7,8%
Immobilisations corporelles	2 347 871	3 658 718	55,8%	3 991 476	9,09%
Terrains et constructions	1 795 061	1 773 711	-1,2%	2 395 327	35,0%
Equipement, mobilier, installations	313 842	409 546	30,5%	1 136 716	>100%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	NA	-	NA
Autres immobilisations	238 968	1 475 461	>100%	2 295 159	55,6%
Immobilisations incorporelles	627 378	743 776	18,6%	860 965	15,8%
Valeur brute	1 050 763	1 194 774	13,7%	1 371 759	14,8%
Amortissement et dépréciation	-423 385	-450 998	-6,5%	-510 794	13,3%
Immobilisations	4 811 388	6 325 472	31,5%	8 761 650	38,5%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les immobilisations de CIH Bank augmentent de 31,5% et s'établissent à 6 325,5 MDH contre 4 811,4 MDH à fin 2023. Cette variation s'explique par :

- L'appréciation des immobilisation corporelles de 55,8% s'établir à 3 658,7 MDH au lieu de 2 347,9 MDH en 2023.
- L'augmentation de 4,7% des immeubles de placement qui s'élèvent à 1 923,0 MDH au lieu de à 1 836,1 MDH à fin 2023.
- La hausse de 18,55% des immobilisations incorporelles pour s'établir à 743,8 MDH contre 627,4 MDH en 2023.

A fin 2025, les immobilisations de CIH Bank augmentent de 38,5% et s'établissent à 8 761,7 MDH contre 6 325,5 MDH à fin 2024.

Cette variation s'explique par :

- L'appréciation des immobilisation corporelles de 9,09% s'établir à 3 991,5 MDH au lieu de 3 658,7 MDH en 2024.
- L'augmentation de 7,8% des immeubles de placement qui s'élèvent à 2 073,5 MDH au lieu de à 1 923 MDH à fin 2024.
- La hausse de 15,8% des immobilisations incorporelles pour s'établir à 861 MDH contre 744 MDH en 2024.

Analyse des ressources

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du passif consolidé de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	NA	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	17 688 066	18 864 940	6,7%	23 593 538	25,1%
Dettes envers la clientèle	74 159 350	84 466 604	13,9%	99 499 965	17,8%
Titres de créance émis	14 727 502	13 241 997	-10,1%	14 096 216	6,5%
Passifs d'impôt exigible	799 373	657 983	-17,7%	752 381	14,3%
Passifs d'impôt différé	364 127	369 380	1,4%	438 708	18,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	5 025 576	8 613 057	71,4%	8 063 077	-6,4%
Provisions	680 141	628 012	-7,7%	640 111	1,9%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	4 446 524	5 691 969	28,0%	5 872 712	3,2%
Capitaux propres	7 543 081	8 437 448	11,9%	10 731 487	27,2%
<i>Capital et réserves liées</i>	3 051 978	3 149 728	3,2%	3 560 562	13,0%
Réserves consolidées	3 528 568	4 094 864	16,0%	5 677 750	38,7%
<i>Part du groupe</i>	2 859 842	3 392 479	18,6%	4 845 848	42,8%
<i>Part des minoritaires</i>	668 725	702 385	5,0%	831 902	18,4%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	185 568	226 815	22,2%	272 696	20,2%
<i>Part du groupe</i>	185 568	226 815	22,2%	272 696	20,2%
<i>Part des minoritaires</i>	-	0	NA	0	NA
Résultat de l'exercice	776 967	966 041	24,3%	1 220 478	26,3%
<i>Part du groupe</i>	710 393	875 878	23,3%	1 089 362	24,4%
<i>Part des minoritaires</i>	66 574	90 163	35,4%	131 117	45,4%
Total du passif	125 433 741	140 971 389	12,4%	163 688 195	16,1%

Source : CIH Bank

En 2024, le total Passif s'établit à 141,0 MMDH, soit une évolution de 12,4% par rapport à 2023. Ce total est représenté à hauteur de 59,9% par les dettes envers la clientèle, de 9,4% par les titres de créance émis et de 13,4% par les dettes envers les établissements de crédit et assimilés. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 82,7% du total des ressources.

Par ailleurs, la progression du total passif est due à :

- La hausse de 10 307,3 MDH des dettes envers la clientèle qui ressortent à 84 466,6 MDH à fin 2024 contre 74 159,4 MDH en 2023 ;
- L'accroissement de 1 176,9 MDH des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à 18 864,9 MDH à fin 2024 au lieu de 17 688,1 MDH en 2023 ;
- La baisse de 1 485,5 MDH des titres de créance émis à 13 242,0 MDH à fin 2024 contre 14 727,5 MDH en 2023 ;
- L'émission obligataire subordonnée réalisée en placement privé.

En 2025, le total Passif s'établit à 163,7 MMDH, en augmentation de 25,1% comparativement à l'exercice 2024.

Le total des passifs est représenté à hauteur de 60,8% par les dettes envers la clientèle, de 14,4% par les dettes envers les établissements de crédit et assimilés et de 8,6% par les titres de créance émis. Ces trois rubriques contribuent ensemble à 83,8% du total des ressources.

Dans cette lignée, la progression du total passif provient de :

- La hausse de 15 033,4 MDH des dettes envers la clientèle qui ressortent à 99 500,0 MDH à fin 2025 contre 84 466,6 MDH en 2024 ;
- L'augmentation de 4 728,6 MDH des dettes envers les établissements de crédit et assimilés à 23 593,5 MDH à fin 2025 au lieu de 18 864,9 MDH en 2024 ;
- L'augmentation de 854,2 MDH des titres de créance émis à 14 096,2 MDH à fin 2025 contre 13 242,0 MDH en 2024.
- L'émission obligataire subordonnée réalisée en placement privé.

a. Dette envers les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes sur les établissements de crédit de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Comptes ordinaires créditeurs	841 792	818 244	-2,8%	963 392	17,7%
Valeurs données en pension	6 953 402	9 609 315	38,2%	9 876 353	2,8%
Emprunts de trésorerie	8 065 028	6 976 409	-13,5%	11 370 594	63,0%
Emprunts financiers	1 712 347	1 355 638	-20,8%	1 282 711	-5,4%
Autres dettes	26 230	26 228	0,0%	26 113	-0,4%
Intérêts courus à payer	89 266	79 106	-11,4%	74 376	-6,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	17 688 066	18 864 940	6,7%	23 593 538	23,1%

Source : CIH Bank

A fin 2024, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés augmente de 1 176,9 MDH pour s'établir à 18 864,9 MDH contre 17 688,0 MDH en 2023. Cette variation s'explique notamment par :

- La hausse des valeurs données en pension à 9 609,3 MDH contre 6 953,4 MDH.
- La baisse des emprunts de trésorerie à 6 976,4 MDH contre 8 065,0 MDH en 2023, cette variation s'explique principalement par la diminution du recours aux emprunts JJ et emprunts à terme auprès de BAM ;

A fin 2025, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés progresse de 4 728,6 MDH pour s'établir à 23 593,5 MDH contre 18 874,9 MDH en 2024. Cette évolution trouve son origine dans :

- La hausse des valeurs données en pension à 9 876,4 MDH contre 9 609,3 MDH en 2024
- L'augmentation du niveau des emprunts de trésorerie, s'établissant à 11 370,6 MDH contre 6 976,4 MDH en 2024. Cette variation s'explique principalement par le recours plus important à fin 2024 aux emprunts JJ et emprunts à terme auprès de BAM ;
- La baisse de l'encours des emprunts financiers atteignant 1 282,7 MDH contre 1 355,6 MDH à fin 2024.

b. Dette envers la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes clientèle de CIH Bank sur la période 2023- 2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Comptes à vue créditeurs	45 073 583	51 944 222	15,2%	62 269 999	19,9%
Comptes d'épargne	10 190 497	11 210 284	10,0%	12 261 807	9,4%
Dépôts à terme	12 418 010	13 550 731	9,1%	14 307 735	5,6%
Autres comptes créditeurs	4 248 557	3 627 494	-14,6%	4 561 157	25,7%
Intérêts courus à payer	149 140	200 615	34,5%	177 794	-11,4%
Autres dettes envers la clientèle	2 079 564	3 933 257	89,1%	5 921 472	50,5%
Dettes envers la clientèle	74 159 350	84 466 604	13,9%	99 499 965	17,8%

Source : CIH Bank

Structure en %	2023	2024	2025
Comptes à vue créditeurs	60,8%	61,5%	62,6%
Comptes d'épargne	13,7%	13,3%	12,3%
Dépôts à terme	16,7%	16,0%	14,4%
Autres comptes créditeurs	5,7%	4,3%	4,6%
Intérêts courus à payer	0,2%	0,2%	0,2%
Autres dettes envers la clientèle	2,8%	4,7%	6,0%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%	100%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 13,9% pour s'établir à 84 466,6 MDH contre 74 159,4 MDH à fin 2023. Cette évolution résulte de :

- La hausse de 15,2% des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 51 944,2 MDH à fin 2024 contre 45 073,6 MDH à fin 2023 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et comptes courants de CIH BANK ;
- La hausse de 9,1% des dépôts à terme à 13 550,7 MDH et l'augmentation de 10,0% des comptes d'épargne à 11 210,3 MDH ;
- L'appréciation de 89,1% des autres dettes envers la clientèle passant de 2 079,6 MDH en 2023 à 3 933,3 MDH en 2024, liée principalement à l'évolution des opérations de pensions ;

Pour ce qui est de la structure des dettes envers la clientèle, on constate une hausse de 0,72 pt de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 61,5% au lieu de 60,8% en 2023. La part des dépôts à terme se déprécie quant à elle de 0,71 pt et passe de 16,8% à fin 2023 à 16,0% à fin 2024.

A fin 2025, les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 17,8% pour s'établir à 99 500,0 MDH contre 84 466,6 MDH à fin 2024. Cette évolution résulte de :

- La hausse de 19,9% des comptes à vue créditeurs qui s'établissent à 62 270,0 MDH à fin 2025 contre 51 944,2 MDH à fin 2024 suite à l'appréciation de l'encours des comptes chèques et comptes courants de CIH BANK ;
- La hausse de 5,6% des dépôts à terme à 14 307,7 MDH et l'augmentation de 9,4% des comptes d'épargne à 12 261,8 MDH ;
- L'appréciation de 50,5% des autres dettes envers la clientèle passant de 3 933,3 MDH en 2024 à 5 921,4 MDH en 2025, liée principalement à l'évolution des opérations de pensions ;

Pour ce qui est de la structure des dettes envers la clientèle, on constate une hausse de 1,1 pt de la part des comptes à vue créditeurs qui s'établit à 62,6% au lieu de 61,5% en 2024. La part des dépôts à terme se déprécie quant à elle de 1,7 pt et passe de 16,0% à fin 2024 à 14,4% à fin 2025.

c. Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de créances émis de CIH Bank sur la période 2023- 2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Titres de créances négociables	14 675 216	13 135 819	-10,5%	13 977 424	6,4%
Emprunts obligataires	-	-	NA	-	NA
Autres dettes représentées par un titre	52 285	106 178	>100%	118 792	11,9%
Titres de créances émis	14 727 502	13 241 997	-10,3%	14 096 216	6,5%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les titres de créances émis enregistrent une baisse de 1 485,5 MDH atteignant 13 242,0 MDH contre 14 727,5 MDH à fin 2023. L'encours des titres de créances négociables diminue de -10,5% et s'établit 13 135,8 MDH contre 14 675,2 à fin 2023.

A fin 2025, les titres de créances émis enregistrent une hausse de 854,2 MDH atteignant 14 096,2 MDH contre 13 242,0 MDH à fin 2024. L'encours des titres de créances négociables augmente de 6,4% pour ressortir à 13 977,4 MDH contre 13 135,8 à fin 2024.

Titres de créances émis :

En KDH	2023.Décembre	Augmentation	Diminution	2024.Décembre	Augmentation	Diminution	2025.Décembre
Titres du marché interbancaire	-			-	-	-	-
Titres de créances négociables	14 478 033	3 260 000	-4 722 467	13 015 567	2 786 500	-2 335 000	13 882 167
Intérêt courus non échus /titres de créances négociables	197 183			120 252	-	-	95 258
Emprunts obligataires	-			-	-	-	-
Intérêt courus non échus/emprunts obligataires	-			-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-			-	-	-	-
Intérêts courus non échus/autres dettes représentées par un titres	52 285			106 178	-	-	118 792
Total	14 727 501	3 260 000	-4 722 467	13 241 997	2 786 500	-2 335 000	14 096 216

Source : CIH Bank

A fin 2024, les titres de créances émis s'élèvent à 13 242,0 MDH en baisse de 10,1% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par l'émission de 3 260,0 MDH et le remboursement de 4 722,5 MDH des titres de créances négociables.

A fin 2025, les titres de créances émis s'élèvent à 14 096,2 MDH en hausse de 6,5% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par l'émission de 2 786,5 MDH et le remboursement de 2 335,0 MDH des titres de créances négociables.

d. Comptes de régularisation et passifs divers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des comptes de régularisation et passifs divers de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Dépôts de garantie reçus	-	-	NA	-	NA
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	24 241	81 843	>100%	205 879	>100%
Comptes d'encaissement	-	-	NA	-	NA
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 688 471	3 325 028	23,7%	4 205 880	26,5%
Autres créditeurs et passifs divers	2 312 865	5 206 186	>100%	3 651 318	-29,9%
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 025 576	8 613 057	71,4%	8 063 077	-6,4%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les comptes de régularisation et autres passifs augmentent de 71,4% pour s'établir à 8 613,06 MDH au lieu 5 025,58 MDH un an auparavant. Cette variation résulte principalement de :

- La hausse de 125,1% des autres créditeurs et passifs divers qui passent de 2 312,9 MDH à 5 206,2 MDH en 2024.
- La hausse de 23,68% des charges à payer et produits constatés d'avance qui passent de 2 688,5 MDH en 2023 à 3 325,0 MDH en 2024, tiré par la hausse de l'activité UMNIA BANK.

A fin décembre 2025, les comptes de régularisation et autres passifs diminuent de 6,4% pour s'établir à 8 063,1 MDH au lieu 8 613,1 MDH un an auparavant. Cette variation résulte principalement de :

- La hausse de 26,5% des charges à payer et produits constatés d'avance qui passent de 3 325,0 MDH en 2024 à 4 205,9 MDH en 2025, tiré par la hausse de l'activité UMNIA BANK ;
- La hausse des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres de 124,0 MDH due à l'introduction en bourse de SGTM et Cash Plus ;
- La baisse de 29,9% des autres créditeurs et passifs divers qui passent de 5 206,2 MDH en 2024 à 3 651,3 MDH en 2025.

e. Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	185 539	185 539	0,0%	185 539	0,0%
Provisions pour affaires sociales	6 255	6 968	11,4%	8 065	15,7%
Provisions pour autres risques et charges	309 345	250 987	-18,9%	256 820	2,3%
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	179 002	184 518	3,1%	189 687	2,8%
Total provisions pour risques et charges*	680 141	628 012	-7,7%	640 111	1,9%

** L'évolution est présentée dans l'analyse du compte de résultat partie coût du risque*

A fin 2024, les provisions pour risques et charges baissent de 7,7% pour s'établir à 628,0 MDH contre 680,1 MDH en 2023. Cette diminution s'explique par :

- La baisse de 18,9% des provisions pour autres risques et charges qui passent de 309,3 MDH en 2023 à 250,9 MDH en 2024 ;
- La hausse de 3,1% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires qui s'établissent à 184,5 MDH en 2024 au lieu de 179,0 MDH en 2023.

A fin 2025, les provisions pour risques et charges augmentent de 1,9% pour s'établir à 640,1 MDH contre 628,0 MDH en 2024. Cette augmentation s'explique par :

- La hausse de 2,3% des provisions pour autres risques et charges qui passent de 250,9 MDH en 2024 à 256,8 MDH en 2025 ;
- L'augmentation de 2,8% des provisions pour pensions de retraite et obligations similaires qui s'établissent à 189,7 MDH en 2025 au lieu de 184,5 MDH en 2024.

f. Capitaux propres

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Capital et réserves liées	3 051 978	3 149 728	3,2%	3 560 562	13,0%
Réserves consolidées	3 528 568	4 094 864	16,0%	5 677 750	38,7%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	185 568	226 815	22,2%	272 696	20,2%
Résultat net de l'exercice	776 967	966 041	24,3%	1 089 362	12,8%
Capitaux propres	7 543 081	8 437 448	11,9%	10 731 487	27,19%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les capitaux propres s'élèvent à 8 437,4 MDH soit une hausse de 11,9% qui s'explique principalement par l'augmentation des réserves consolidées de 1 582,9 MDH et la hausse du résultat net qui s'établit à 966,0 MDH en 2024.

A fin 2025, les capitaux propres s'élèvent à 10 731,5 MDH soit une hausse de 27,2% qui s'explique principalement par l'augmentation des réserves consolidées de 427 MDH, l'augmentation du capital et réserves liées de 410,8 MDH ainsi que la hausse du résultat net qui s'établit à 1 089,4 MDH en 2025.

g. Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les variations des capitaux propres consolidés de CIH Bank à fin 2025 :

	Capital	Réserves liées au Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au : 2023 Décembre	3 051 978			3 564 748	191 241	6 807 967	717 652	7 525 619
Autres changements de méthodes comptables, corrections d'erreurs et autres mouvements	-	-	-	5 488	-5 673	-186	17 648	17 462
Capitaux propres corrigés : 2023 Décembre	3 051 978	-	-	3 570 236	185 568	6 807 782	735 299	7 543 081
Opérations sur capital				279 252		279 252		279 252
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-427 265		-427 265	-33 035	-460 300
Résultat de l'exercice				875 878		875 878	90 163	966 041
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat				-1 098	46 592	45 494	-	45 494
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat				-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés				-1 098	46 592	45 494	-	45 494
Variation de périmètre				-113 805		-113 805	-	-113 805
Capitaux propres au : 2024 Décembre	3 051 978			4 183 198	232 160	7 467 336	792 427	8 259 763
Autres changements de méthodes comptables, corrections d'erreurs et autres mouvements	97 750	-	-	85 159	-5 345	177 564	121	177 685
Capitaux propres corrigés : 2024 Décembre	3 149 728	-	-	4 268 357	226 815	7 644 900	792 548	8 437 448
Opérations sur capital	410 834	0	0	1 269 785	0	1 680 619	85 533	1 766 150
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-440 953	0	-440 953	-44 466	-485 420
Résultat de l'exercice	0	0	0	1 089 362	0	1 089 362	131 117	1 220 478
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat	0	0	0	-28	51 794	51 765	0	51 765
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	-28	51 794	51 765	0	51 765
Variation de périmètre	0	0	0	-208 065	0	-208 065	0	-208 065
Capitaux propres au : 2025.Décembre	3 560 562	0	0	5 978 457	278 609	9 817 628	964 731	10 782 358

Autres changements de méthodes comptables, corrections d'erreurs et autres mouvements	0	0	0	-43 247	-5 913	-49 160	-1 711	-50 871
Capitaux propres corrigés : 2025.Décembre	3 560 562	0	0	5 935 210	272 696	9 768 468	963 020	10 731 487

Source : CIH Bank

A fin 2024, la contribution en capitaux propres du groupe CIH BANK est répartie principalement entre l'activité bancaire et l'activité des financements spécialisés

- La contribution de l'activité bancaire en capitaux propres s'élève à 7 248,9 MDH, soit une évolution de 9,7% par rapport à 2023,
- La contribution de l'activité de financements spécialisés en capitaux s'élève à 918,8 MDH en hausse de 13,0% par rapport à 2023.

A fin 2025, la contribution en capitaux propres du groupe CIH BANK est répartie principalement entre l'activité bancaire et l'activité des financements spécialisés

- La contribution de l'activité bancaire en capitaux propres s'élève à 9 293,0 MDH soit une évolution de 28,2% par rapport à 2024.
- La contribution de l'activité de financements spécialisés en capitaux s'élève à 1 158,6 MDH en hausse de 26,1% par rapport à 2024.

h. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres consolidés de CIH Bank sur la période 2023-2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Capital et réserves liées	3 051 978	3 149 728	3,2%	3 560 562	13,04%
Réserves consolidées	3 528 568	4 094 864	16,0%	5 677 750	38,66%
<i>Part du groupe</i>	2 859 842	3 392 479	18,6%	4 845 848	42,84%
<i>Part des minoritaires</i>	668 725	702 385	5,0%	831 902	18,44%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	185 568	226 815	22,2%	272 696	20,23%
<i>Part du groupe</i>	185 568	226 815	22,2%	272 696	20,23%
<i>Part des minoritaires</i>	-	-	NA	0	-
Résultat de l'exercice	776 967	966 041	24,3%	1 220 478	26,34%
<i>Part du groupe</i>	710 393	875 878	23,3%	1 089 362	24,37%
<i>Part des minoritaires</i>	66 574	90 163	35,4%	131 117	45,42%
Capitaux propres part du groupe	6 807 781	7 644 900	12,3%	9 768 468	27,78%
Capitaux propres	7 543 081	8 437 448	11,9%	10 731 487	27,19%

Source : CIH Bank

A fin 2024, les fonds propres consolidés augmentent de 11,9% passant de 7 543,1 MDH en 2023 à 8 437,4 MDH en 2024.

A fin 2025, les fonds propres consolidés augmentent de 27,19% passant de 8 437,4 MDH en 2024 à 10 731,5 MDH en 2025.

Le ratio de solvabilité de CIH BANK

▪ Base sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base sociale de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Fonds propres prudentiels (A)	8 453	9 621	13,82%	12 221	27,02%
Fonds propres Tier One (C)	6 804	7 492	10,11%	9 350	24,80%
Fonds propres CET1 (D)	5 340	6 031	12,94%	7 890	30,82%
Total des actifs pondérés (B)	61 573	66 444	7,91%	81 999	23,41%
Ratio de solvabilité* (A/B)	13,73%	14,48%	0,75 pts	14,90%	0,42 pts
Ratio CET1*(D/B)	8,67%	9,08%	0,41 pts	9,62%	0,54 pts
Ratio Tier 1* (C/B)	11,05%	11,28%	0,23 pts	11,40%	0,12pts

*Méthode de Calcul par ratio établie en se référant à la réglementation bancaire définition de la méthode de calcul des ratios prudentiels

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 14,48% en hausse de 0,75 pts par rapport à 2023. Cette variation couvre la hausse des fonds propres prudentiels de 13,82%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,28%.

A fin décembre 2025, le ratio de solvabilité réglementaire s'établit à 14,90% en hausse de 0,42 pts par rapport à 2024. Cette variation couvre la hausse des fonds propres prudentiels de 27,02%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,40%.

▪ Base consolidée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de solvabilité sur base consolidée de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2023-2024
Fonds propres prudentiels (A)	9 241	10 749	16,32%	13 645	26,94%
Fonds propres Tier One (C)	7 599	8 475	11,53%	10 619	25,30%
Fonds propres CET1 (D)	6 136	7 014	14,31%	9 159	30,58%
Total des actifs pondérés (B)	73 877	78 263	5,94%	94 625	20,91%
Ratio de solvabilité* (A/B)	12,51%	13,73%	1,22 pts	14,42%	0,69 pts
Ratio CET1* (D/B)	8,30%	8,96%	0,66 pts	9,68%	0,72 pts
Ratio Tier 1* (C/B)	10,29%	10,83%	0,54 pts	11,22%	0,39 pts

Source : CIH Bank

En 2024, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 13,7% contre 12,5% à fin 2023, soit une hausse de 1,2 points. Cette variation couvre une hausse des fonds propres prudentiels de 16,3% et une hausse du total des actifs pondérés de 5,9%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 10,8%, et le ratio CET1 à 9,0%.

En 2025, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 14,4% contre 13,7% à fin 2024, soit une hausse de 0,7 points. Cette variation couvre une hausse des fonds propres de 30,6% et une hausse du total des actifs pondérés de 20,9%. Par ailleurs, le ratio de fonds propres Tier 1 s'établit à 11,2%, et le ratio CET1 à 9,7%.

Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base sociale)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du ratio de liquidité de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	12 372 230	20 754 943	67,75%	21 578 099	3,97%
Total sorties de trésorerie	11 936 606	14 474 605	21,26%	17 817 980	23,10%
Total entrées de trésorerie	5 605 650	2 359 277	-57,91%	3 806 955	61,36%
Total sorties nettes de trésorerie	6 330 955	12 115 328	91,37%	14 011 025	15,65%
LCR*	195,42%	171,31%	-24pts	154,01%	-17pts

LCR- HQLA (Actifs liquides d'haute qualité) / Sorties nettes de trésorerie prévisionnelles sur 30 jours
Source : CIH Bank

A fin 2024, le LCR s'établit toujours au-dessus du niveau minimum exigé par la réglementation à 171,31% contre 195,42% en 2023. Cette variation est essentiellement due à :

- L'appréciation de 8 382 MDH de l'encours des actifs très liquides qui s'établit à 20 754,9 MDH à fin 2024 au lieu de 12 372,2 MDH à fin 2023 ;
- La hausse de 91,37% des sorties nettes de trésorerie s'établissant à 12 115,3 MDH contre 6 331,0 MDH l'année précédente.

A fin 2025, le LCR s'établit toujours au-dessus du niveau minimum exigé par la réglementation à 154,01% contre 171,31% en 2024. Cette variation est essentiellement due à :

- L'augmentation de 823 MDH de l'encours des actifs très liquides qui s'établit à 21 578,1 MDH à fin 2025 au lieu de 20 754,9 MDH à fin 2024 ;
- La hausse de 15,65% des sorties nettes de trésorerie s'établissant à 14 011,0 MDH contre 12 115,3 MDH un an auparavant, cette évolution est due à l'augmentation des entrées en trésorerie, elle-même expliquée par la hausse des créances détenues par la banque.

Le ratio de liquidité de CIH Bank (Base consolidé)

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Valeur totale de l'encours d'actifs très liquides	12 372 230	22 435 116	81,33%	22 436 880	0,01%
Total sorties de trésorerie	12 499 095	15129600	21,05%	18 853 326	24,61%
Total entrées de trésorerie	5 943 596	3816239	-35,79%	4 443 820	16,45%
Total sorties nettes de trésorerie	6 555 499	11313361	72,58%	14 409 506	27,37%
LCR*	188,73%	198,31%	9,58 pts	155,71%	-42,60 pts

LCR- HQLA (Actifs liquides d'haute qualité) / Sorties nettes de trésorerie prévisionnelles sur 30 jours
Source : CIH Bank

En 2024, Le LCR s'établit à 198,31% contre 188,73 % en 2023 soit une hausse de 9,58 pts.

En 2025, Le LCR s'établit à 155,71% contre 198,31% en 2024 soit une baisse de 42,6 pts.

Le Ratio de levier de CIH Bank

Le Ratio de levier permet de limiter la part des actifs des banques qui est financé par la dette, il vise à limiter le recours abusif à l'effet levier au sein du système bancaire, afin d'atténuer le risque de son inversion fait peser sur la stabilité du système financier

$$\text{Ratio de levier} = \frac{\text{Fonds propres de catégorie 1}}{\text{Total des expositions du bilan et hors bilan}}$$

CIH BANK a entamé le calcul du ratio de levier en 2021, ainsi sur la période 2023-2025 le ratio de levier se présente comme suit :

Le ratio de levier de CIH Bank (base sociale)

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
	6,28%	6,49%	0,21 pts	6,72%	0,23 pts

Source : CIH Bank

Le ratio de levier de CIH Bank (Base consolidé)

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
	5,97%	5,81%	-0,16 pts	6,16%	0,35 pts

Source : CIH Bank

4- Engagements hors bilan de CIH Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements hors bilan consolidés de CIH Bank sur la période 2023 - 2025 :

En MDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Engagements donnés	20 696	20 434	-1,27%	33 402	63,46%
Engagements de financement donnés	12 747	12 168	-4,54%	22 009	80,87%
Engagements de garantie donnés	7 949	8 266	3,99%	11 393	37,83%
Engagements reçus	27 127	15 373	-43,33%	15 239	-0,87%
Engagements de financement reçus	598	808	35,06%	-	NV
Engagements de garantie reçus	26 529	14 565	-45,10%	15 239	4,63%

Source : CIH Bank

A fin décembre 2024, les engagements donnés s'établissent à 20 434,0 MDH contre 20 696,0 MDH en 2023, soit une baisse de 262,0 MDH sur la période qui couvre :

- Une baisse de 4,5% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 12 168 MDH contre 12 747 MDH en 2023 ;
- Une augmentation de 317 MDH des engagements de garantie donnés soit 8 266 MDH au lieu de 7 949 MDH en 2023.

Par ailleurs, les engagements reçus se déprécient de 11 754,0 MDH pour s'établir à 15 373,0 MDH en 2024 contre 27 127,0 MDH en 2023, suite à l'effet de baisse des garanties reçues.

A fin décembre 2025, les engagements donnés s'établissent à 33 402,0 MDH contre 20 434,0 MDH en 2024, soit une augmentation de 63,5% sur la période qui couvre :

- Une hausse de 80,9% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 22 009 MDH contre 12 168 MDH en 2024 ;
- Une augmentation de 3 127 MDH des engagements de garantie donnés soit 11 393 MDH au lieu de 8 266 MDH en 2024.

Par ailleurs, les engagements reçus se déprécient de 134,0 MDH pour s'établir à 15 239,0 MDH en 2025 contre 15 373,0 MDH en 2024.

5- Analyse du tableau des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du tableau de flux de trésorerie de CIH Bank sur la période 2023 – 2025 :

En KDH	2023	2024	Var 2023-2024	2025	Var 2024-2025
Résultat avant impôts	1 322 946	1 600 712	21,00%	2 042 179	27,58%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	253 865	265 212	4,47%	305 118	15,05%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	NA	-	NA
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	989 966	1 074 955	8,58%	905 587	-15,76%
Dotations nettes aux provisions	64 397	-48 137	<100%	22 078	>100%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-44 112	-61 115	38,55%	-64 016	4,75%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	195 868	374 315	91,11%	-12 362	<100%
Produits/charges des activités de financement	-	-	NA	-	NA
Autres mouvements	-251 966	-2 198		-9 711	>100%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et d'autres ajustements	1 208 018	1 603 032	-99,13%	1 146 692	-28,47%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-1 950 676	3 144 533	<100%	1 775 056	-43,55%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 312 096	-1 789 738		-2 992 772	67,22%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 741 598	-5 650 973		-184 881	-96,73%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	252 121	3 137 431	<100%	-1 668 625	<100%
Impôts versés	-831 720	-746 650		-832 147	11,45%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 100 773	-1 905 397	-10,23%	-3 903 369	>100%
Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 430 191	1 298 347	-9%	-714 499	<100%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-143 738	-392 579	>100%	-130 198	-66,84%
Flux liés aux immeubles de placements		-	NA	-	NA

Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-447 650	-391 855	-12,46%	-547 501	39,72%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-591 388	-784 434	32,64%	-677 699	-13,61%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-162 759	-181 708	11,64%	1 280 731	>100%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-33 728	1 245 445	>100%	180 743	-85,49%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-196 487	1 063 737	>100%	1 461 474	37,39%
Effet de la variation de reclassement et changement de méthode sur la trésorerie		-	NA	-	NA
Augmentation/ (Diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	642 317	1 577 650	>100%	69 277	-95,61%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à l'ouverture	3 202 155	3 844 472	20,06%	5 422 122	41,04%
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la clôture	3 844 472	5 422 122	41,04%	5 491 398	1,28%
Variation de la trésorerie nette	642 317	1 577 650	>100%	69 277	-95,61%

Source : CIH Bank

Le solde de trésorerie à fin 2024 s'établit à 5 422,1 MDH contre 3844,5 MDH à fin 2023, enregistrant ainsi une hausse de 41,04% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 1 260,2 MDH des flux de trésorerie générés par les opérations de financement ;
- L'évolution de 32,6% des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement due à la hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La baisse de 131,8 MDH des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle suite à la dépréciation de la valeur des flux liés aux opérations portant sur des actifs ou passifs financiers et non financiers.

Cette évolution s'explique par la stratégie de diversification de la banque permet une évolution de l'activité financement (lignes de financement) et aussi des cautions dans le cadre de l'activité PRO-Entreprise.

Le solde de trésorerie à fin 2025 s'établit à 5 491,4 MDH contre 5 422,1 MDH à fin 2024, enregistrant ainsi une hausse de 1,28% sur la période. Cette variation s'explique par :

- La hausse de 379,7 MDH des flux de trésorerie générés par les opérations de financement ;
- La dépréciation de 13,6% des flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement due à la baisse des flux liés aux actifs financiers et aux participations ;
- La baisse de 2 012,8 MDH des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle suite à la dépréciation de la valeur des flux liés aux opérations portant sur des actifs ou passifs financiers et non financiers.

PARTIES VIII. PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS

I. Indicateurs au 31 Mars 2026

Indicateurs d'activité et de rentabilité

	T1 2025	Consolidé T1 2026	Var
PNB	1 300,11	1 269,42	-2,36%
RBE	751,68	672,34	-10,55%
Coût du risque	276,37	248,18	-10,20%
RNPG	298,22	245,91	-17,54%

Au titre du premier trimestre, Le PNB consolidé s'élève à 1 269,4 MDH, enregistrant une baisse légère de 2,4 % par rapport à Mars 2025. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 672,3 Mdh soit une baisse de 10,6%. Le coût du risque s'établit à 248,2 MDH.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 245,9 MDH à fin Mars 2026 contre 298,2 MDH à fin Mars 2025, soit une diminution de 17,5%.

Indicateurs bilanciels

	2025	Consolidé T1 2026	Var
Crédits clientèle	118,1	116,6	-1,29%
Dépôts clientèle	99,5	100,8	1,30%
Total Bilan	163,7	171,2	4,59%

Le total bilan s'établit à 171,2 MMDH au terme du 1er trimestre 2026. Les dépôts clientèle s'établissent à 100,8 enregistrant une hausse de 1,3 % par rapport à fin 2025. Cette progression est portée essentiellement par les comptes d'épargne +5,0 %. Les encours de crédits consolidés atteignent 116,6 MMDH. Hors opérations de pensions ces derniers marquent une évolution annuelle de 21,8 %.

II. Attestation d'examen limite des Commissaires Aux Comptes

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) et ses filiales (Groupe CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8.741.931, dont un bénéfice net de KMAD 323.327.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CIH BANK au 31 mars 2025, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mai 2025

Les auditeurs indépendants

FORVIS MAZARS

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES
SOCIAUX AU 31 MARS 2025**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 11.623.769, dont un bénéfice net de KMAD 327.663, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 31 mars 2025, conformément aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA
SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2026**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) et ses filiales (Groupe CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10.967.028, dont un bénéfice net de KMAD 288.805.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CIH BANK au 31 mars 2026, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 22 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA
SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2026**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 mars 2026. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14.577.795, dont un bénéfice net de KMAD 335.861, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH BANK) arrêtés au 31 mars 2026, conformément aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 22 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

DELOITTE AUDIT

Taha FERDAOUS
Associé

Hicham Belemqadem
Associé

III. Présentation des comptes

Compte de résultat consolidé IFRS

En KDH	Mar-25	Mar-26	Var %
Intérêts et produits assimilés	1 279 749	1 472 188	15,04%
Intérêts et charges assimilées	-468 368	-504 898	7,80%
MARGE D'INTERET	811 381	967 290	19,22%
Commissions (produits)	281 921	404 920	43,63%
Commissions (charges)	-163 625	-231 080	41,23%
MARGE SUR COMMISSIONS	118 296	173 840	46,95%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par résultat	-	-	NA
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	274 788	10 034	-96,35%
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	103 681	2 927	-97,18%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	171 107	7 107	-95,85%
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables</i>	-	-	NA
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en KP non recyclables (dividendes)</i>	-	-	NA
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	NA
Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA
Produits des autres activités	189 999	222 230	16,96%
Charges des autres activités	-94 358	-103 972	10,19%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 300 106	1 269 422	-2,36%
Charges générales d'exploitation	-491 231	-533 085	8,52%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-57 192	-63 994	11,89%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	751 684	672 342	-10,56%
Coût du risque	-276 374	-248 180	-10,20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	475 309	424 162	-10,76%

Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	15 994	17 293	8,12%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	76 330	32 167	-57,86%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	567 633	473 622	-16,56%
Impôt sur les résultats	-244 306	-184 817	-24,35%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	NA
RESULTAT NET	323 327	288 805	-10,68%
Intérêts minoritaires (ou Participations ne donnant pas le contrôle)	25 105	42 891	70,85%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE (ou des Propriétaires de la société mère)	298 222	245 914	-17,54%

Bilan consolidé IFRS

a- Emplois

En Kdh	Déc-25	Mar-26	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 491 398	4 792 969	-12,72%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 140 882	16 460 505	80,08%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	7 426 958	12 483 987	68,09%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 713 924	3 976 518	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	918 302	908 820	-1,03%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	44 655	44 721	0,15%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	873 647	864 099	-1,09%
Titres au coût amorti	11 410 454	11 593 400	1,60%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 268 533	7 996 570	27,57%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	118 137 266	116 614 400	-1,29%
Actifs d'impôt exigible	700 375	196 933	-71,88%
Actifs d'impôt différé	854 041	870 293	1,90%
Comptes de régularisation et autres actifs	3 478 256	4 380 549	25,94%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	320	NA

Participations dans des entreprises mises en équivalence	66 232	83 525	26,11%
Immeubles de placement	2 073 482	2 039 247	-1,65%
Immobilisations corporelles	3 991 476	4 054 975	1,59%
Immobilisations incorporelles	860 965	908 741	5,55%
Ecarts d'acquisition	296 531	296 531	0,00%
Total de l'Actif	163 688 195	171 197 778	4,59%

b- Ressources

En Kdh	Déc-25	Mar-26	Var %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	23 593 538	27 324 032	15,81%
Dettes envers la clientèle	99 499 965	100 789 320	1,30%
Titres de créance émis	14 096 216	13 820 465	-1,96%
Passifs d'impôt exigible	752 381	196 242	-73,92%
Passifs d'impôt différé	438 708	460 552	4,98%
Comptes de régularisation et autres passifs	8 063 077	11 081 861	37,44%
Provisions	640 111	632 195	-1,24%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5 872 712	5 926 083	0,91%
Capitaux propres	10 731 487	10 967 028	2,19%
<i>Capital et réserves liées</i>	3 560 562	3 560 562	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	5 677 750	6 857 245	20,77%
<i>Part du groupe</i>	4 845 848	5 940 057	22,58%
<i>Part des minoritaires</i>	831 902	917 188	10,25%
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	272 696	260 415	-4,50%
<i>Part du groupe</i>	272 696	260 415	-4,50%
<i>Part des minoritaires</i>	-	-	NA
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 220 478	288 805	-76,34%
<i>Part du groupe</i>	1 089 362	245 914	-77,43%
<i>Part des minoritaires</i>	131 117	42 891	-67,29%
Total du passif	163 688 195	171 197 778	4,59%

PARTIE IX. PERSPECTIVES

Perspectives

Dans le prolongement de la stratégie de développement exposée en détail dans la partie « Stratégie d'investissement et moyens techniques », CIH Bank se projette dans une nouvelle phase de croissance pour la période 2025-2030.

Après plusieurs années de transformation, la Banque est aujourd'hui positionnée pour tirer parti des opportunités offertes par le contexte économique national. Elle prévoit de continuer à renforcer sa base de clients, qui compte déjà plus de 3 millions, en proposant des services adaptés aux besoins de chaque segment de clientèle, notamment les jeunes, les particuliers et les petites entreprises.

CIH Bank poursuivra aussi ses efforts pour offrir une expérience client fluide, grâce à un modèle qui combine les canaux digitaux et la relation humaine dans ses agences. Son rôle historique dans le financement de l'immobilier sera consolidé, tout en développant davantage ses services aux entreprises, avec des solutions sur mesure selon les secteurs d'activité.

L'innovation restera au cœur de son action, notamment à travers le développement d'outils technologiques pour automatiser les processus, mieux gérer les risques et utiliser la donnée de façon plus intelligente. Enfin, la Banque compte renforcer la collaboration avec ses filiales (comme SOFAC, UMNIA ou CIH Capital Management) et les autres entités du Groupe CDG, afin de proposer une offre plus complète et plus performante.

PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS

Faits exceptionnels

L'année 2025 s'est inscrite pour CIH BANK dans une trajectoire de continuité et de stabilité, sans qu'aucun événement exceptionnel ne vienne marquer de manière significative le cours normal de ses activités. Dans un environnement économique globalement maîtrisé, la banque a poursuivi l'exécution rigoureuse de sa stratégie, avec une gestion prudente de ses risques, un pilotage opérationnel efficace, et une attention constante portée à la qualité du service rendu à sa clientèle.

PARTIE XI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la veille de la date d'enregistrement du présent document, CIH Bank ne fait l'objet d'aucun litige ni affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CIH Bank.

PARTIE XII. FACTEURS DE RISQUES

I. Processus de gestion des risques

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, CIH Bank a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration de CIH Bank.

1- IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques de CIH Bank. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour disposer d'une cartographie par nature de risque.

2- MESURE

CIH BANK a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet à CIH BANK de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propres requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, CIH BANK a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Des modèles de notation sont également élaborés pour les segments professionnels, banques et assurances.

Les systèmes de notation font l'objet de revue et back-testing réguliers.

CIH BANK a également lancé un projet de digitalisation de l'octroi des crédits Corporate, notamment pour les segments entreprises, promotion immobilière et la clientèle professionnelle et TPE. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de digitalisation, de certification et de monitoring des activités de la banque afin de créer une nouvelle dynamique lui permettant d'améliorer son efficacité interne et par conséquent la qualité du service de ses clients.

Et afin d'accompagner la croissance des Crédits Corporate, la banque a lancé le projet « Excellence Crédit Entreprises » – ECE –, en dotant CIH Bank d'une organisation et de processus performants pour absorber la croissance des volumes et améliorer la qualité de service à la clientèle.

3- MAITRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, procédures, limites, plans d'urgence, ...).

○ *Limites*

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

En plus des limites réglementaires, le dispositif de limites, actuellement en vigueur à CIHBANK, couvre différents risques, dont les risques de crédit, de concentration, de marché, de taux et de liquidité.

Par ailleurs, CIH BANK a déployé le dispositif ICAAP et appétence au risque. En effet, l'appétence au risque constitue le type et le niveau de risque que la banque est prête à assumer, dans le cadre de son développement et la mise en œuvre de sa stratégie. Elle est exprimée au moyen d'indicateurs clés tels que la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et le risque de crédit.

Des limites et des seuils d'alerte sont ainsi définis sur ces indicateurs clés ayant pour but de définir l'appétit au risque et de limiter la prise de risque.

Les indicateurs de Risk Appetite et les seuils d'alerte associés sont utilisés par la Direction Générale pour anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et activer les leviers d'action appropriés en cas d'atteinte des niveaux d'alerte de l'appétence au risque de la banque.

○ *Plan d'urgence*

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques.

CIH BANK a mis en place un dispositif de gestion du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) qui permet à la Banque d'élaborer des mesures adéquates afin de garantir une viabilité financière de la banque en réaction à d'éventuels chocs extrêmes et de documenter ces mesures dans un plan de redressement avant qu'une crise ne se produise.

En plus des attentes du régulateur, le PRCI présentera des opportunités pour la Banque lui permettant d'anticiper les chocs et se préparer à leur gestion, de renforcer la confiance du régulateur dans la banque, et d'identifier les éléments structurels permettant de rationaliser l'organisation et gagner en efficacité. Il constitue également un outil d'aide à la stratégie et à l'optimisation de l'allocation des ressources financières.

4- CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels et un contrôle de deuxième niveau par la Fonction Conformité et le Contrôle Permanent pour ce qui est respectivement du risque de non-conformité et des risques opérationnels. Le Pôle Audit et Inspection Groupe assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, d'autres directions interviennent dans le contrôle et la surveillance des risques : la Direction gestion des risques et pilotage prudentiel, la Direction Risque opérationnels et contrôle Permanent, la Direction de Surveillance de Risque de Contrepartie, la Direction de la Comptabilité dont les missions consistent à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

II. Dispositif de gestion des risques

1- RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

CIH BANK a mis en place un dispositif de gestion et de maîtrise des risques de crédit, encadré par la réglementation et les bonnes pratiques et s'appuyant sur un socle de politiques et de méthodes ainsi que sur son expertise notoire dans le domaine des crédits.

○ *Principes de base régissant l'activité de crédit*

L'activité de crédit de CIH Bank s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Séparation des tâches notamment entre les structures commerciales, et les fonctions d'appréciation et de contrôle du risque.

- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi ou de renouvellement et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.
- Système de délégation de pouvoir approprié.
- Respect des valeurs dont la gestion des conflits d'intérêts notamment les crédits aux personnes physiques ou morales apparentées qui sont soumis, conformément à la réglementation, à la validation du Comité Stratégique, émanant du Conseil d'Administration.

Ces principes sont intégrés et détaillés dans les Politiques Risques. Ces politiques font l'objet de validation et de revues régulières par le Comité des Risques émanant du Conseil d'Administration.

- *Surveillance et pilotage du risque de crédit*
 - *Dispositif de suivi du risque de crédit*

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque. En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction de Surveillance du Risque de Contrepartie, la Direction Gestion des Risques et Pilotage Prudentiel et la Direction des Engagements.

Des reporting sont régulièrement adressés aux comités compétents.

- *Analyse du portefeuille des engagements*

L'encours au 31 décembre 2025 est marqué par les évolutions suivantes :

- Banque de l'Entreprise : Hausse significative de 43.8% par rapport à décembre 2024.
- Banque de l'Immobilier : Hausse significative de +20.26% par rapport à décembre 2024. Le portefeuille de la banque de l'Immobilier inclut les dossiers de la promotion immobilière ainsi que les dossiers du secteur de l'Hôtellerie et Immobiliers Locatifs.
- Banque des Particuliers et professionnels : Une hausse de +3.01% par rapport à décembre 2024.

- *Système de notation de la banque*

CIH BANK a mis en place des modèles et systèmes de notation par marché notamment pour les Particuliers, les Entreprises, la Promotion Immobilière, les Professionnels, les assurances, et les établissements de crédit.

Tout dossier de crédit est noté. La note est une résultante de critères quantitatifs et qualitatifs, reflétant la solvabilité dudit client et pouvant impacter la tarification.

Aussi, la dégradation des notes est un critère d'inscription au comité risques sensibles et d'inscription en bucket 2 et bucket 3 selon la norme IFRS 9.

Ces modèles de notation font l'objet de backtesting et de revue.

L'appréciation de l'évolution du portefeuille crédit de la banque par le système de notation interne fait l'objet d'un reporting adressé et présenté aux comités internes compétents et au comité des risques.

○ *Qualité du portefeuille de crédit*

- Le taux de CES en social s'établit 7,32% en Décembre 2025 contre 5,91% en Décembre 2024.
- Le taux de CES en consolidé s'établit à 6,27% en Décembre 2025 contre 5,76% en Décembre 2024.

2- RISQUE OPERATIONNEL

CIH BANK définit le Risque Opérationnels comme étant « Le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel inclut le risque légal et juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

Les catégories de Risques Opérationnels sont :

- Fraude interne,
- Fraude externe,
- Pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail,
- Pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale,
- Dommages aux biens physiques,
- Interruption d'activité et pannes de systèmes,
- Erreur d'exécution des opérations, livraisons et processus.

Il est à noter que les risques opérationnels de type interruption de processus, sont régis par la politique de continuité d'activité.

○ *Processus de gestion des risques opérationnels*

La Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent, rattachée à la Gestion globale des risques et contrôle permanent, est en charge de la gestion du risque opérationnel. Elle intervient dans ce cadre à travers un processus défini dans la politique risques opérationnels se déclinant à travers :

- Détecter en amont les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou d'image ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et apprécier de façon dynamique leurs impacts ;
- Alerter et mobiliser les concernés par les incidents, qu'ils en soient à l'origine et/ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- Engager les actions correctrices ou préventives pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents ;
- Mesurer les effets de ce dispositif à travers des outils et des indicateurs de pilotage à destination des organes d'administration et de direction et plus globalement des métiers et différents acteurs du dispositif.

Un Reporting est adressé régulièrement au Comité Risques Opérationnels et Contrôle Permanent et au Comité Management des Risques Globaux ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

○ *Le plan de continuité des activités (PCA)*

Le plan de continuité des activités est piloté par la direction des Risques Opérationnels et du Contrôle permanent. Ce dispositif est documenté, et comporte les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles majeures.

Le dispositif PCA est encadré par une Politique de continuité d'activité, et constitué entre autres d'un plan de gestion de crise, de plans de continuité opérationnels, d'un plan d'hébergement...

Aussi, des tests et exercices périodiques sont-ils réalisés afin de valider le caractère opérationnel du PCA et instaurer la culture de continuité d'activité.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque, le siège et les agences CIH Bank. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

○ *Gestion des risques liés aux activités externalisées*

Depuis 2021, CIH Bank a mis en place un dispositif d'évaluation et de suivi des risques liés aux activités externalisées, dont les principes directeurs et les modalités de fonctionnement sont formalisés dans une politique dédiée

A ce titre, le dispositif d'évaluation des risques d'encadrement des activités externalisées s'articule autour des trois phases suivantes :

- La gestion en amont
- La gestion courante de la prestation et l'exercice d'évaluation/réévaluation annuelle
- L'évaluation post contractuelle

Gestion des risques nouveaux produits

CIH Bank a veillé à renforcer son processus de lancement des nouveaux produits/services et nouvelles activités et étendre son cadre aux nouveaux processus. Il vise principalement à établir un cadre sécurisé de lancement en permettant notamment de :

- S'assurer que l'analyse spécifique des risques a été conduite de manière rigoureuse dans le but de les couvrir et de prendre en compte les risques résiduels ;
- S'assurer que l'ensemble nouveaux produits et services, processus et nouvelles activités sont bien couverts par l'évaluation des risques avant leur mise en production/marché ;

Le périmètre d'application couvre les nouveaux produits, services, nouvelles activités, Nouveaux processus et tout changement significatif sur l'offre existante.

Le processus d'évaluation et de suivi des risques inhérents à un nouveau produit/Service/Activité/Processus s'imbrique avec les principales étapes qui cadencent le processus de son lancement : Le cadrage, la conception et mise en œuvre du nouveau produit, la phase de lancement et la phase de bilan post lancement.

Ce processus, coordonné par la Direction Risques Opérationnels et Contrôle Permanent, permet d'évaluer l'ensemble des risques potentiels : Non-conformité, crédit, marché, opérationnels, financiers, juridiques, fiscaux, environnemental et social, etc.

3- RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

• *Organisation de la gestion du risque de marché*

Les activités de Marchés des Capitaux s'articulent autour d'un nombre d'entités et de directions qui interagissent pour la réalisation, la validation, le dénouement, la comptabilisation des opérations et la gestion des risques et des limites y afférent :

- Banque de l'Investissement :
 - Direction Salle des marchés

- Direction Stratégie, Finances Et Développement :
 - Direction Contrôle de gestion et ALM
 - Direction Comptabilité et fiscalité
- Direction Services à la clientèle et Canaux Alternatifs :
 - Direction Flux et transactions (BO)
- Direction Gestion des Risques et Pilotage Prudentiel :
 - Entité Risques de marché et financiers
 - Le Middle office salle des marchés

- *Rôle de la Salle des Marchés*

La Salle des Marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Par ailleurs, cette entité répond aux besoins de la clientèle en termes de couverture du risque de change ou matières premières et fructifie les portefeuilles de transaction et de négociation de la banque. Elle intervient également dans la gestion du portefeuille en tenant compte des ratios de liquidité de la banque.

La direction Salle des marchés a pour principales missions :

- Traitement des opérations de change de la clientèle
- Structuration de placements pour les clients
- Gestion des portefeuilles pour compte propre
- Gestion et optimisation de la trésorerie de la banque.

- *Rôle de la direction Gestion des Risques et Pilotage Prudentiel*

La direction Gestion des Risques et Pilotage Prudentiel a notamment pour rôle le contrôle et l'encadrement des activités de marché, à travers :

- L'entité Risques de Marché et Financiers pour le renforcement du contrôle et du suivi des risques liés aux activités de marché, à travers notamment :
 - La mesure et l'évaluation des risques de marché.
 - Le suivi et le contrôle des activités de marché.
 - La production et l'analyse des scénarii de stress
 - L'élaboration des reporting risques.
 - La mise en place du dispositif des limites des risques de marchés.
 - Le suivi du respect des limites internes et réglementaires.
- L'entité middle office salle de marché, pour le contrôle et confirmation des opérations, des positions, et des limites de contreparties, la production quotidienne des résultats, ainsi que la gestion du référentiel (Tiers, valeur & indice, Forex, Titres, Limites...).

Dispositif risques de marché

Les activités de marchés chez CIH Bank portent sur quatre marchés : le marché monétaire, le marché de change, le marché obligataire et le marché des matières premières.

CIH Bank exerce ces activités soit pour le compte propre de la banque, soit pour le compte de la clientèle.

CIH Bank a le statut de teneur de marché de change selon la circulaire LC/BKAM/2018/1 de Bank Al Maghrib et doit respecter l'obligation de cotation ferme de l'USD MAD avec un minima journalier convenu avec la banque centrale.

CIH Bank a également obtenu en 2025 le statut d'Intermédiaire en Valeurs du Trésor sur le marché obligataire.

Sur l'activité pour compte propre, CIH BANK dispose de :

- Un portefeuille de négociation : ayant pour objectif réaliser des plus-values en prenant des positions suivant l'évolution du marché, la liquidité et de la courbe des taux. Il est constitué de titres dont la durée de détention ne pouvant dépasser 6 mois.
- Un portefeuille de placement : ayant pour objectif de réaliser des plus-values ou des rendements élevés, et est constitué de titres pouvant être cédés à n'importe quel moment.
- Un portefeuille d'investissement MAD et devises : ayant pour objectif de réaliser des plus-values régulières à moyen et long terme, et est constitué de titres qui doivent être détenus jusqu'à échéance. Les orientations de ce portefeuille sont données par le comité ALM.

Ces portefeuilles sont séparés au niveau de gestion (Système d'information) et au niveau comptable.

Sur l'activité pour le compte de la clientèle, CIH BANK détient une position de change.

Ces activités sont suivies au quotidien par le front Office, le middle Office salle des marchés et les risques de marché. Un Comité de Trésorerie et de Placement mensuel est tenu afin d'assurer le suivi et l'analyse de l'activité de marché.

D'autre part, CIH BANK a mis en place un dispositif de mesure des risques de marché reposant sur le calcul de la Value at Risk (VAR) et un système de limites.

4- Risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents paramètres risque (EAD/PD/LGD) ;
- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues (Forward looking).

Le modèle de provisionnement IFRS9 a été revu et en cours d'implémentation.

5- Risque lié au changement climatique et à l'environnement

Une stratégie de décarbonation des financements et des opérations de la Banque

CIH BANK a identifié l'atténuation du changement climatique comme un enjeu prioritaire dans sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette stratégie intègre les enjeux de financement vert ainsi que l'inclusion des risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et climatiques dans la gestion globale des risques.

L'intégration des critères environnementaux dans les décisions de financement constitue un axe de développement stratégique pour CIH Bank, en cohérence avec les exigences de la de Bank Al-Maghrib.

Cette démarche vise notamment à structurer la prise en compte des risques environnementaux liés au financement dans notre processus d'octroi de crédit, et à progresser vers une collecte de données climatiques de qualité sur notre portefeuille. Le bilan carbone a été réalisé dont découle un plan d'actions de décarbonation en cours de déploiement.

Une Gestion des Risques Environnementaux et Climatiques

Afin de poursuivre ses engagements en matière de gestion des risques et opportunités liés au climat, CIH Bank a défini une feuille de route RSE 2025-2030, alignés avec la Directive 5W/21 de Bank Al Maghrib et des meilleures pratiques internationales en vue de :

- Mettre en place une politique de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et Climatiques (ESGC) et impacter l'ensemble des politiques internes concernées ;
- Mettre en place un dispositif d'identification, de mesure et de gestion des risques ESGC intégré au processus d'octroi de financement de la Banque ;
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes afin de mobiliser en faveur du déploiement et l'intégration du dispositif de gestion des risques ESGC.

Une trajectoire de Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement de la Banque

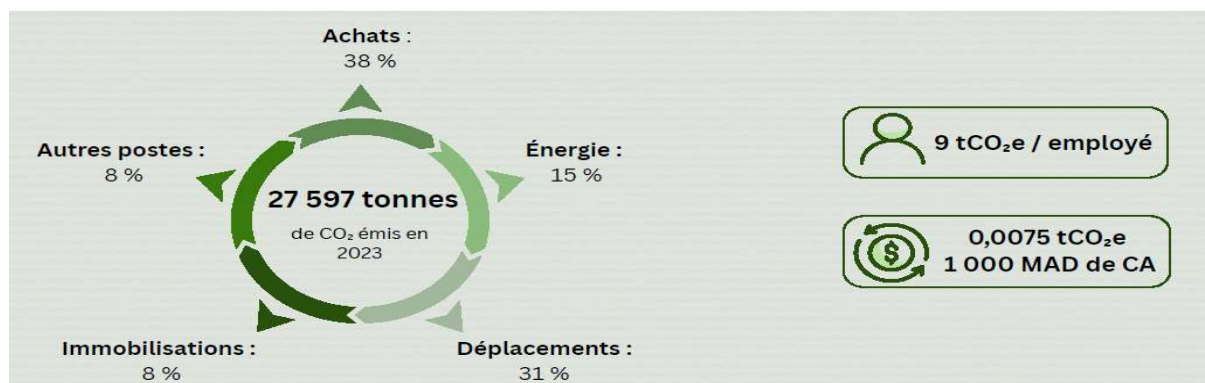
CIH BANK a franchi une étape importante dans sa démarche environnementale en réalisant son premier bilan carbone. Suivant la méthode GHG Protocole Scope 1, Scope 2 et Scope 3 (hors financement), cette évaluation a permis de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités de fonctionnement, incluant le déplacement du personnel, les achats, la construction, et bien d'autres. Ce projet, co-construit, a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de la banque, démontrant ainsi l'engagement collectif en faveur de l'environnement.

Le bilan carbone a été l'occasion de sensibiliser l'ensemble du personnel aux enjeux environnementaux. Par ailleurs, un plan de décarbonation à horizon 2030 et visant la réduction des émissions de Gas à Effets de Serre des activités de la Banque est en cours de déploiement.

Résultats Bilan Carbone :

Le bilan carbone couvre toutes les entités CIH BANK au Maroc :

CIH BANK
27 597 tCO₂
 émis en 2023



- Ratio par collaborateur : 9 tCO₂e / ETP
- Ratio par chiffre d'affaires : 0,0075 tCO₂e / 1 000 MAD

Les émissions du CIH Bank proviennent de 4 sources majeures : les achats (services), l'électricité, les déplacements et les immobilisations.

Année de référence 2023

Scopes	Émissions en tCO ₂ e	% par Scope	Réduction des émissions en 2030
Scope 1	796,00	0,36%	-45,5%
Scope 2	8 533,00	3,81%	
Scope 3 - Hors Financement	18 268,00	8,17%	
Total S1+S2+S3 (H.F)	27 597,00		

Année de référence 2024

Scope 3 - Poste 15 (Financement et Investissement)	196 118,79	87,66%	Le Plan de Réduction des Émissions financées sera communiqué une fois que la stratégie et le plan de transition climatique auront été achevés.
Total S1, S2, S3, y compris le poste 15	223 715,79		

Les axes d'actions/ priorités du CIHBANK :

- Tendre vers des constructions éco-conçues et moins énergivores
- Faire évoluer les pratiques de mobilité vers davantage de sobriété.
- Être exemplaire au sein de notre organisation interne.
- Embarquer et mobiliser l'ensemble de nos parties prenantes.

III. Gestion Actif-Passif

EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

○ *Evaluation du risque global de taux*

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (JJ, 2 à 7 J, 8 à 15 J, 16 à 30 J, 1 à 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9 à 12 mois, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans...15 à 20 ans et plus de 20 ans) Ces gaps sont ensuite actualisés.

La variation entre la EVE calculée avec les taux actuels et la EVE calculée sous chaque scénario de choc, permet de déduire la sensibilité des fonds propres aux variations des taux.

Il se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2025 :

- Une sensibilité de l'EVE, à une variation de -200 pb , de -201,3 MDH soit -2,96% des fonds propres de base T1 ;
- Une sensibilité MNI, à une variation de -200 pb , de -184,5 MDH, soit -7,04% de la MNI prévisionnel.
- Une sensibilité MNI, à une variation de +200 pb , de 168,7 MDH, soit 6,43% de la MNI prévisionnel.

Risque relatif à la dépendance structurelle des marges d'intermédiation

Représentant 63% du PNB, la marge d'intérêt continue à représenter une part dominante du PNB du GROUPE CIH BANK. Ceci est le résultat de la stratégie mise en place visant le développement de l'activité. En effet, les dépôts clientèle, particulièrement les dépôts non rémunérés, continuent de croître du fait de la stratégie de massification de recrutement des nouveaux clients à travers des offres innovantes et un positionnement digital adapté aux besoins de consommation des services financiers. Au niveau des emplois clientèle, la stratégie de diversification avec le développement du segment corporate et l'effet volume a permis de compenser les pressions sur les taux que connaît le secteur. Ceci étant, le groupe continue sa stratégie de diversification des revenus à travers le développement de l'activité des marchés, qui représente désormais plus que 12% contre moins de 10% il y a quelques années, et à grâce aussi au développement des commissions transactionnelles issues du nombre de clients utilisant les moyens de paiement et les solutions digitales que propose le groupe en réponse aux besoins de ses clients.

Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (en flux) sur les maturités allant de JJ à la maturité à plus de 20 ans, selon les time-band définis par la réglementation
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité

Couverture des gaps de taux et de liquidité

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces mesures peuvent se traduire, entre autres, par :

- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction Gestion et Contrôle des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Un comité trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi, entre autres, de la liquidité de la banque.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité Risques.

IV. Ratio de solvabilité et actifs pondérés

1- SUR BASE INDIVIDUELLE

Au 31 décembre 2025, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 12 221 MMDH.

Le ratio de solvabilité s'établit à 14,91%.

Les fonds propres de catégorie 1 s'établissent 9 349 MMDH intégrant 6,34 MMDH d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1 et de 1,99 MMDH de réserves et de résultats non distribués.

Les déductions opérées sur les fonds propres de base concernent les immobilisations incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 315 MDH et les participations pour un montant global de 129 MDH.

Le Ratio de fonds propre Tier 1 s'établit à 11,41%.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 2,87 MMDH composés principalement d'emprunts obligataires subordonnés pour un montant de 2,44 MMDH.

EN KDH	Déc-25
Fonds Propres CET1	7 890 266
Fonds Propres TIER 1	9 349 929
Fonds Propres Admissibles	12 221 016
Total des Actifs Pondérés	81 998 525
Risques de Crédit pondérés	73 039 712
Risques de Marché pondérés	1 624 546
Risques Opérationnels pondérés	7 334 267
Ratio de fonds propres CET1 (minimum exigible 8%)	9,62%
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	11,40%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	14,90%

Le tableau ci-dessous présente le ratio CET1 prévisionnel sur base individuelle :

En MDH	2025 Réalisé	Jui-26 P*	Déc-26 P*	Jui-27 P*
Ratio de fonds propres CET1	9,62%	9,28%	9,37%	9,25%

*Prévisionnel en tenant compte des opérations financières envisagées

○ *Risque de crédit*

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2025 s'élèvent à 73 MMDH, soit une augmentation de 7,7 MMDH par rapport à Décembre 2024.

○ *Risque de marché*

Les risques pondérés au titre du risque de marché s'établissent à 1,6 MMDH au 31 Décembre 2025.

○ *Risque opérationnel*

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 7,3 MMDH.

2- SUR BASE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2025, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 13,645 MMDH intégrant 10,619 MMDH de fonds propres de catégorie 1 et 3,026 MMDH de fonds propres de catégorie 2. Le ratio de fonds propre Tier 1 ressort à 11,22% et le ratio de solvabilité s'établit à 14,42%.

A fin Décembre 2025, les risques pondérés s'élèvent à 94,625 Mrds de DH, soit une augmentation de 16,4 Mrds de DH par rapport à Décembre 2024.

EN KDH	Déc-25
Fonds Propres CET1	9 159 401
Fonds Propres TIER 1	10 619 064
Fonds Propres Admissibles	13 644 925
Total des Actifs Pondérés	94 657 174
Risques de Crédit pondérés	83 889 078
Risques de Marché pondérés	1 624 546
Risques Opérationnels pondérés	9 143 551
Ratio de fonds propres CET1 (minimum exigible 8%)	9,68%
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	11,22%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	14,42%

Le tableau ci-dessous présente le ratio CET1 prévisionnel sur base consolidée :

En MDH	2025 Réalisé	Jui-26 P*	Déc-26 P*	Jui-27 P*
Ratio de fonds propres CET1	9,68%	9,43%	9,49%	9,43%

*Prévisionnel

- **Risque de crédit**

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2025 s'élèvent à 83,8 MMDH, soit une augmentation de 14,2 MMDH par rapport à Décembre 2024.

- **Risque de marché**

Les risques pondérés au titre du risque de marché s'établissent à 1,6 MMDH au 31 Décembre 2025, soit une augmentation de 789 MDH par rapport à Décembre 2024.

- **Risque opérationnel**

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 9,1 MMDH contre 7,95 MMDH à fin Décembre 2024.

PARTIE XIII. ANNEXES

I. Statuts

<https://www.cihbank.ma/espace-financier/note-informations>

https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2025-06/STATUTS_CIH_BANK.pdf

II. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/fitch-affirms-credit-immobilier-et-hotelier-at-bb-stable-16-12-2025>

III. Rapport Financier Annuel 2023/2024/2025

2025 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2026-04/CIH_RAF_complet_2025_OK_compressed_0.pdf

2024 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2025-04/RapportFinancierAnnuel_CIH_2024_OK.pdf

2023 : https://www.cihbank.ma/sites/default/files/2024-04/Rapport%20Financier%20Annuel%2023_compressed%20%281%29.pdf

V. Communiqués de presse publiés en 2023/2024/2025

<https://www.cihbank.ma/espace-financier/communiqués>

